

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

Dans son numéro 4 de 1981, la revue *Recherches régionales* avait publié le début des actes du colloque sur les migrations en Méditerranée occidentale du XVIe au XXe siècle. Le premier numéro de 1982 présente la suite et la fin des communications.

Le colloque se déroula du 25 au 27 mai 1979, à Ajaccio et à Cargèse, à l'initiative de l'Association des centres de recherche et d'études méditerranéennes. Cette réunion scientifique fut rendue possible grâce à l'aide de l'Université de Corte que les participants au colloque tiennent à remercier pour son accueil.

SOMMAIRE

Déracinement et vie religieuse : Italiens, Espagnols et Tziganes dans le Midi de la France depuis 1830 Par Gérard CHOLVY	p. 2
La société française d'émigration des femmes aux colonies (1897-1898) Par Yvonne KNIBIEHLER	p. 23
Juifs et antisémites à Oran 1895-1905 Par Geneviève DERMENJIAN	p. 31
Italiens des villes- Italiens des champs. L'accueil des immigrés italiens dans les Alpes Maritimes et dans le Sud-Ouest Par Ralph SCHOR	p. 46
L'antifascisme, facteur d'intégration des Italiens en France dans l'entre-deux-guerres Par Pierre GUILLEN	p. 57
Un exemple de migration dans l'entre-deux-guerres : l'exode calenzanais Par Marie-Françoise MARANINCHI	p. 68
La communauté corse de Tunisie au lendemain de la grande guerre : position et revendications (1925-1926) Par Bechir TLILI	p. 75
Intégration au monde du travail et mouvement sociaux : l'exemple nord-africain à Marseille (1900-1940) Par Bernard VIALA	p. 79
Les travailleurs étrangers au sein de la société anonyme de Saint-Martin de Crau (1904-1939) Par Annie LASAIGNOUX	p. 91
Le migrant dans l'entreprise. de la journée de travail à l'essai à la carrière dans une entreprise : le migrant étranger à Decazeville (1920-1930) Par Jacques TOMASI	p. 109
Les migrants andalous et la S.E.A.T à Barcelone Par Régine SUMEIRE	p. 124
Les Nord-Africains dans le département des Alpes-Maritimes : le problème de l'habitat Par Alain SAINTE-MARIE	p. 135

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

23^e année

1982 – N°1

Janvier-mars

79

**DERACINEMENT ET VIE
RELIGIEUSE : ITALIENS,
ESPAGNOLS ET TZIGANES DANS
LE MIDI DE LA FRANCE DEPUIS
1830**

par Gérard CHOLVY

Bien avant toute enquête systématique, les représentants des Eglises ont souligné avec inquiétude les dangers du déracinement pour le maintien des traditions religieuses : "le déraciné, par le seul fait d'être arraché à son milieu, à ses habitudes, à sa parenté, perd sa pratique religieuse. On l'a observé pour le Breton qui s'éloigne de la Bretagne, pour les Italiens, pour les Espagnols qui viennent travailler en France. Praticants chez eux, ils ne le sont pas au loin" (1). Ce texte a le mérite de dire à partir de quel critère fut le plus souvent apprécié l'éloignement vis à vis des Eglises, "la pratique religieuse". Il évoque aussi l'origine géographique du migrant sans établir de distinctions formelles entre les migrations à l'intérieur d'un même Etat et les migrations en provenance d'un autre ensemble national. Il affirme sans nuance que les déracinés sont "pratiquants chez eux". Il nous invite à une analyse rétrospective qui bornera ses ambitions à un aspect des migrations de masse de l'époque contemporaine : celles des Italiens et des Espagnols, ainsi que des Tziganes venus dans le Midi de la France depuis 1830 : cent ans après "nulle région ne donne comme la région méditerranéenne la vision directe du remplacement à la base, voire de la substitution des immigrés à la population française" (2). Reprenant le critère de la "pratique religieuse" nous nous attacherons à faire le point des connaissances en la matière dans les années 1960. Il conviendra ensuite de discerner tout à la fois l'origine géographique exacte -non plus l'Etat mais la "région culturelle" (3) des migrants et les motivations du départ. Première piste qui débouche sur l'esquisse d'une étude du contenu de la vie religieuse faisant sa part à "un au-delà de la pratique". Restera à ouvrir le dossier de l'acculturation au milieu et des répercussions qu'ont pu avoir sur la vie religieuse des migrants les conditions de vie et l'accueil qui leur fut réservé (4).

Des étrangers qui ne pratiquent pas

Le Midi de la France, et tout spécialement le littoral de Menton à Cerbères, a connu à partir du XIXe siècle un tel apport de populations étrangères qu'on ne peut en ignorer les possibles répercussions dans le domaine des mentalités : en 1931, de Nice à Perpignan, les seuls départements du littoral comptent plus de 641.000 étrangers. Marseille comptait déjà plus de 16.000 Italiens en 1851, Nice plus de 24.000 en 1891, la Corse 17.300 la même année. Italiens et Espagnols ont largement dominé cette immigration jusqu'au milieu du XXe siècle, les premiers plus nombreux à l'est du Rhône, les seconds à l'ouest par une sorte de prolongement des migrations provinciales et saisonnières qui ignoraient Alpes ou Pyrénées. En 1960 encore dans une communauté fortement solidaire comme celle des gitans, on appelle "Catalans" les gitans venant de Catalogne ou des Pyrénées Orientales, "Espagnols" ceux qui viennent du sud de l'Espagne (5). Aux grosses colonies italiennes de Provence (en 1926 110.700 dans les Bouches-du-Rhône, 47.200 dans le Var) et des Alpes-Maritimes (104.000) font contraste les colonies espagnoles de l'Hérault (43.100), de l'Aude (25.600) et des Pyrénées Orientales (28-600), le département du Gard ayant deux groupes à peu près équilibrés (8.300 Italiens, 9.400 Espagnols). Il convient de noter toutefois que les Bouches-du-Rhône comptent déjà 21.300 Espagnols et que le sud-ouest -le Gers principalement- attire des Italiens depuis la fin de la Première guerre mondiale. D'indiquer aussi que, d'une façon générale, l'immigration espagnole est plus récente -remontant rarement en deçà de la fin du XIXe siècle (6)- et qu'elle progresse au détriment de l'immigration italienne : en 1931 dans l'Hérault la colonie espagnole (51.400 membres) est dix fois plus importante que la colonie italienne (5.150 membres), laquelle ne représente plus que 7,2 % du total des étrangers du département contre 32,6 % en 1901 (7).

Sur le comportement religieux des migrants, les enquêtes de pratique dominicale des années 1950-65 apportent des éléments d'ensemble convergents : c'est parmi les étrangers que l'assistance à la messe est la plus faible.

Diocèse de Nice	Taux brut de messes	15 %
	Etrangers	10,8 % soit 5570 sur 51380
Diocèses d'Aix et Marseille (1962)	Taux net de messes, français ou naturalisés	11,5 %
	Etrangers	4,9 % soit 7283 sur 147951
Diocèse de Montpellier (1962)	Taux brut de messes, français ou naturalisés	19 %
	Etrangers	6,8 % soit 2710 sur 40033

Faible pratique qu'accompagne un important dimorphisme sexuel :

	Sexe masculin	Sexe féminin
Nice	5,8	15,3
Marseille et Aix	2,7	7,1
Montpellier	3,6	10,6
Perpignan	0,5	4,3

Dans l'Hérault les actifs Espagnols adultes du sexe masculin ont un taux de pratique infime qui varie selon les professions entre 0,6 et 2,5% (8).

Cette situation n'est pas nouvelle. Aussi loin que l'on puisse remonter les témoignages convergent des lors que les groupements d'Italiens ou d'Espagnols constituent de fortes minorités. En 1861, la paroisse Saint-Louis de Marseille "a subi depuis quelques années des changements bien notables...Aujourd'hui elle compte une majorité d'ouvriers travaillant dans des usines, ce qui nous donne une population flottante composée d'étrangers... vivant sans pratique religieuse et dans le désordre". Au faubourg de la Cabucelle qui compte 42,5 % de population italienne, les délais de baptême sont les plus longs (9). A Saint-Louis de Sete, en 1389, "les Italiens, les Espagnols... forment presque la moitié de la population et ne favorisent guère les pratiques religieuses" (10). Les enquêtes réalisées dans le diocèse de Montpellier entre 1907 et 1914 permettent de recenser une quinzaine de notations concernant les Espagnols. Ton général : ils ne pratiquent pas. Il y a parmi eux, et quelquefois seulement chez eux, des enfants non baptisés. Leur assistance à la messe est nulle, car "en règle générale les Espagnols ne tiennent aucun compte du dimanche" (Assignat!, 1914). A Laurens (Biterrois) en 1928, aux impies de la paroisse, s'ajoutent "3 à 400 Espagnols presque tous sans religion". Aux mines de Graissessac il y a "beaucoup d'indifférence religieuse, surtout parmi les ouvriers espagnols et italiens qui ne séjournent pas longtemps" (1907) : en 1946 la "pratique est quasi nulle parmi les adultes masculins d'origine espagnole...de vrais prolétaires sans aucun fond religieux" A quelques nuances près il doit être possible d'appliquer à toute l'immigration de l'entre-deux-guerres en milieu rural ce jugement du curé de Bessan (basse vallée de l'Hérault) en 1921 : "nous avons dans le Biterrois de fortes colonies espagnoles qui échappent presque totalement à l'action du prêtre. Ils font baptiser leurs enfants, se marient à l'église et font enterrer religieusement leurs morts, mais ne fréquentent guère les cérémonies

religieuses" (11). En 1954, à Marseille, R. Charpin relève l'existence d'une relation entre le déracinement et une moindre fréquence du mariage religieux (12).

Si l'esquisse est assurément exacte en ses grandes lignes, il convient cependant d'en préciser les contours en prenant en considération le lieu et le milieu d'origine des migrants et les motivations du départ.

D'où viennent-ils ? Pourquoi viennent-ils ?

Le 7 août 1909 Mgr Turinaz, évêque de Nancy, faisait part au cardinal de Milan de quelques observations concernant les Italiens dans son diocèse : "les ouvriers des familles qui viennent du Piémont, de la Haute-Italie ont généralement des principes religieux... Ceux qui viennent d'autres parties de l'Italie, en particulier des Romagnes, font profession d'incrédulité et d'impiété" (13). Un demi-siècle après au terme d'une enquête approfondie, A.M. Faidutti-Rudolph conclut de même : Vénitiens et Bergamasques sont les plus fidèles, les gens de l'Apennin sont beaucoup plus indifférents, les Méridionaux plus superstitieux, ce qui introduit une troisième nuance concernant le Mezzo-giorno. Connaître la région d'origine paraît donc essentiel, même si le déracinement provoque l'abandon de la pratique dominicale chez le plus grand nombre. Eclairante est ici la carte des messalisants adultes par diocèse établie dans les années 1950-60 par le chanoine Boulard pour toute l'Europe occidentale (14). Une zone de dépression part de la moitié sud du Portugal, englobe l'ensemble des provinces méridionales et orientales de l'Espagne (15), traverse le littoral méditerranéen français -laissant à l'écart le môle pratiquant du sud-sud-est du Massif Central- de Perpignan à Nice, s'étend ensuite à la majeure partie de l'Italie centrale et méridionale, incluant la Sardaigne et la Sicile (16) : un ensemble de diocèses comptant moins de 30 % des messalisants. Il est important de noter que le gros de l'immigration espagnole dans le Midi méditerranéen était originaire de ces régions (17). A l'inverse, le nord du Portugal, une partie de la Castille, les provinces nord-ouest de l'Espagne, le Piémont, la Lombardie (sauf Milan) et la Vénétie ont alors un taux de messalisants adultes souvent majoritaire (18). Dans l'aire déprimée c'est avec les paroisses ouvrières que s'imposeraient les comparaisons. Quand cela est possible, il est facile de constater que les différences entre les comportements de l'ouvrier en Italie ou en Espagne et celui des migrants en France tendent à s'effacer (19).

On objectera qu'insister trop sur le pays d'origine c'est minimiser les motivations du départ, s'il est vrai qu'il "existe, au moins à certains moments, dans les groupes nationaux" une partie de la population qui est déjà à demi-détaché du corps social par la misère, le manque d'emploi... les immigrants abordant avec humilité dans la terre étrangère, comme dépouillés déjà de leur statut ancien, matière sans forme toute disposée à entrer dans de nouveaux cadres" (20).

Emigration économique : "Giulio a dit : Puisque je fais le grand sacrifice de m'expatrier, autant avoir quelque ambition. Je suis d'avis de devenir métayer" fait dire à son frère Cesare Zaneti, fils d'un ouvrier agricole de Vénétie chargé de neuf enfants (21). Guy Hermet dans son enquête distingue deux autres motifs d'émigration : personnel et politique. C'est assurément le motif économique qui fut prépondérant, sans exclure qu'il ait été parfois plus ou moins associé aux autres : "Deseo de vivir mejor", "je désire mieux vivre", telle est la réponse la plus courante. Ces immigrés se recrutent parmi les moins instruits - un tiers environ d'illettrés en 1926 (22). Hais absence d'instruction ne signifie pas absence de culture, et, de ce point de vue, il n'existait pas un abîme entre la culture populaire en Provence ou Languedoc d'une part, en Italie et en Espagne de l'autre. De là sûrement une part de l'intérêt

longtemps limité porte à la scolarisation en français. Quant à la scolarisation en italien ou en espagnol, elle intéresse moins encore, la plupart d est parents ne parlant que le dialecte de leur région d'origine. On ignore largement le contenu de la formation religieuse transmise par le clergé. A propos des Italiens du nord, G. Mauco a pourtant noté qu'ils étaient "peu lettrés mais très religieux" et qu'ils avaient "en général la morale de leur religion". Dès lors cependant Italiens et Espagnols "font ce que les Français ne feraient pas". (23). Conditions d'habitat, de travail sont loin de favoriser, dans un premier temps, l'intégration aux traditions du lieu d'implantation. D'autant que de fréquents déplacements caractérisent les débuts. Mobilité extrême qui accentue le déracinement en le perpétuant comme l'a très justement souligné E. Tetnirae dans son étude des Espagnols dans le sud-est de la France. En milieu rural il faut aussi mentionner un isolement relatif du travailleur ou de la famille dans une campagne ou un hameau éloigné du centre du village.

Cet isolement est-il un facteur défavorable à la pratique religieuse ? Tout dépend du degré d'intériorisation de la religion dans le groupe. On sait que d'une façon générale les régions de plaine du littoral méditerranéen français sont porteuses d'une tradition d'anticléricalisme masculin bien antérieure à l'arrivée des migrants. D'anticléricalisme, donc d'abstention -masculine- aux offices. Dès lors l'isolement du migrant ou la ségrégation en communautés vivant repliées sur elles-mêmes, peut constituer au contraire un facteur favorable à la pratique. On n'oubliera pas, de ce point de vue, que jusqu'à Vatican II, la messe est partout dite en latin, que le Credo" les chants latins des vêpres se chantent de la même façon -à l'intonation près- à Bergame ou à Blanquefort (Gers). Ecoutons Cesare Zaneti : "Je crois bien que leur plus grand étonnement ils l'ont eu quand ils nous ont vus, les dimanches, aller à la messe et aux vêpres et chanter avec toute la voix que nous avons dans la gorge. Eux, le dimanche, ils le passaient au café... Seuls les femmes et les enfants fréquentaient l'église". Qui ne sait aussi que le catholicisme étant l'une des composantes essentielles de leur culture nationale, les communautés polonaises établies dans les bassins miniers -et vivant en cités ouvrières- témoignent d'un attachement visible 2. La religion. Ici, le conformisme dominant joue en faveur de l'Eglise (24).

Par contre, les conditions de travail -de façon quasi générale- n'ont pas favorisé la pratique religieuse. Ceci est vrai non seulement pour le prolétaire de la grande industrie (25), mais encore pour l'ouvrier agricole (26). Ce dernier ne peut espérer s'élever dans l'échelle sociale que par un labeur acharné lequel implique le travail du dimanche et le travail à forfait : "leur unique souci est de gagner de l'argent sans respect du dimanche" écrivent plusieurs curés de l'Hérault. C'est ce jour là que le propriétaire prête le cheval (27). Très tôt en effet en Bas-Languedoc les ouvriers agricoles ont réussi à imposer la journée de travail de 6 ou 7 heures ; mais les étrangers en font une autre, pour eux, sur le lopin de terre qu'ils ne tardent pas à acquérir. Si les conditions de travail constituent indéniablement un obstacle à la vie religieuse, il semble cependant que l'immigration politique ait constitué un obstacle plus grand encore. On pense ici bien entendu aux socialistes ou anarchistes italiens et espagnols (28). C'est cependant une erreur fréquente que de limiter l'anticléricalisme virulent de certains Espagnols aux seuls réfugiés de la Guerre d'Espagne (29). Pour les immigrants économiques il faut enfin noter le rôle non négligeable joué dans les vingt dernières années par la J.O.C. et la J.O.C.F. dans la préparation en Espagne des jeunes gens -surtout des filles- se proposant de venir travailler en France (30).

Esquisse d'une étude du contenu de la vie religieuse des migrants en France

En 1908, au Congrès diocésain d'Aurillac dans un rapport sur l'émigration cantalienne, le chanoine Trioullier décrit le "fléau" de l'immigration vers Paris -"presque tous les enterrements civils de nos paroisses accusent un émigré"-et considère comme 'moins nocives" les migrations saisonnières en Espagne -au point de vue religieux, notre Auvergnat est comme partout ailleurs très travailleur et très oublieux de ses devoirs chrétiens. Mais... au retour au pays, il s'améliore généralement"- . On a cependant observé "qu'il retient de l'Espagne le côté extérieur des principes religieux et délaisse facilement la solidité des principes de la foi chrétienne" (31). Une religion de façade, d'apparat, toute en démonstrations extérieures", voilà bien l'accusation tant de fois reprise qui déprécie le catholicisme des Italiens et des Espagnols au début du XXe siècle, comme sous la plume d'un Taine, elle dépréciait... le catholicisme des méridionaux quelques cinquante années auparavant (32). "Ils adorent la Sainte Vierge et attribuent à son intervention immédiate tous les événements heureux de leur existence" affirme l'auteur anonyme de la très sérieuse Monographie agricole du département de l'Hérault, lequel consacre ces seules lignes à la vie religieuse des ouvriers agricoles espagnols (33). C'est du moins percevoir un au-delà de la pratique -ici en amont- que le clergé veut bien souvent ignorer.

Pour les prêtres français du premier XXe siècle, la pratique religieuse -messe, pâques, fréquentation des sacrements- est le test essentiel de la christianisation. De fait, elle est le signe d'une adhésion au moins extérieure à l'Eglise et permet de mesurer l'influence du prêtre. Or celle-ci paraît le plus souvent faible ou nulle dans l'immigration latine. On peut étendre aux Espagnols ce qu'écrit G. Mauco, "les prêtres italiens sont loin d'avoir une influence comparable à celle du clergé polonais" (34). Catalans, Italiens de l'Emilie-Romagne, sont souvent très anticléricaux, que cette hostilité aux clercs s'enracine dans une tradition fort ancienne ou qu'elle puise de nouveaux arguments dans la collusion entre Eglise et franquisme par exemple. C'est souvent "le bruit de l'argent autour de l'autel" qui est dénoncé, "les fabuleux trésors de l'Eglise d'Espagne", les classes pour les mariages et les obsèques, les chaises à payer... G. Mauco ajoutait : "la plupart des Italiens ne gardent des pratiques religieuses que les manifestations extérieures lors des grands événements, baptême, mariage et mort". Il semble en effet et ceci varie bien évidemment en fonction de l'origine géographique des migrants- que l'érosion de la pratique ne soit pas immédiate. L'enquête de Guy Hermet montre que l'assistance à la messe chaque dimanche est le fait de 42 % des immigrés espagnols comptant jusqu'à cinq ans de séjour ; de 6 % seulement pour ceux dont le séjour est supérieur à six ans. Comme on peut supposer qu'entre temps une certaine amélioration des conditions de vie s'est produite, il faut bien attribuer cette évolution -entre autres causes- à l'influence exercée par l'insertion dans des communes où l'ouvrier français pratique peu lui-même. D'où l'importance de la région d'accueil. Les enquêtes de pratique dominicale révèlent une co-variation des taux de pratique des étrangers et des Français, décelée aussi bien au niveau de la microrégion qu'au niveau socioprofessionnel. L'étranger, qui se situe toujours en dessous -l'écart est moins grand s'il s'agit d'une femme- subit de toute évidence la contagion du milieu environnant (35). Ce que confirment des observations ponctuelles : dans tel village de la garrigue nord montpelliéraine où se survit la chrétienté, l'enfant d'immigré, "porté qu'il est par le milieu, va au catéchisme et à la messe". Les enfants de quatre foyers musulmans suivent les activités de la Croisade eucharistique et les parents assistent à la réunion des familles (36). A l'inverse, à Graissessac en 1931, la moitié des fils de mineurs étrangers ne sont pas catéchisés. Il est vrai que dans la pratique, catéchèse et scolarisation, vont alors largement de pair. A Toulon, en 1912, "les parents (italiens) envoient

un peu plus volontiers leurs enfants au catéchisme qu'à l'école" même si c'est "peut-être à cause des petits vêtements qui sont donnés chaque année aux plus assidus" (37).

Si la religion éclairée, soutenue par la pratique régulière, est souvent absente, si la présence d'un nombre important d'étrangers contribue à l'affaiblissement des divers taux de pratique (38) -au moins jusqu'aux années 1960- il est par contre indéniable que les immigrés ont contribué au maintien, voire au réveil de diverses formes de religiosité, dans la mouvance de la piété ultramontaine. Les colporteurs italiens sont connus en France dès le milieu du XIXe siècle comme vendeurs de chapelets, images pieuses et statuettes (39). Dans les intérieurs des immigrés, les images de piété abondent. Nombre d'Italiens demeurent attachés à la bénédiction de leur maison durant le temps pascal. Le culte mariai est en honneur, sous ses formes les plus diverses : Lourdes bien sûr, la chapelle Notre-Dame de la Sàlette à Sète -avec ses ex-voto (4e)-, Notre-Dame del Pilar dont le culte est établi dans plusieurs paroisses où les immigrés espagnols sont nombreux... Le culte des saints subit l'influence des immigrés : c'est très net pour saint Roch beaucoup plus populaire en Italie, voire en Espagne, que dans la contrée qui le vit naître (Montpellier) -de nombreuses barques de pêcheurs sont placées sous sa protection-, pour saint Côme et saint Damien (41), sainte Rita (42)... Les pèlerinages sont également en honneur et l'on pense au mysticisme des gitans : "Ils n'ont aucune instruction religieuse, ils ne connaissent pas l'essentiel du dogme, de la morale et des sacrements. L'incarnation, la rédemption, la pénitence, l'eucharistie, le péché... ils ne savent rien de tout cela ou si peu. Et rien non plus de l'amour universel prêché par Notre Seigneur. Et pourtant, ils sont religieux. Ils prient Dieu, la Sainte Vierge, ils prient sainte Sarah. Qui les voit à genoux dans l'église ou à la procession du Saint Sacrement peut saisir facilement leur âme religieuse à travers les gestes de dévotion. Mais quelle est leur foi ? Celle de l'Ancien Testament" conclut l'auteur d'un rapport sur "La situation religieuse des gitans" (43). A Laghet a lieu le pèlerinage annuel des gitans des Alpes-Maritimes. Mais c'est aux Saintes Maries de la mer qu'ils vivent le plus grand rassemblement autour de leur patronne, Sarah la noire, servante des saintes Madeleine et Jacobée (44).

Cette ignorance religieuse liée aux aspirations mystiques explique, pour partie, l'attrait exercé par certaines sectes proposant des communautés chaudes et fraternelles. Ce sont les Pentecôtistes et les Témoins de Jéhovah qui ont fait le plus grand nombre de prosélytes. Les premiers commencent à obtenir la conversion de tziganes en 1950 à la suite d'une guérison. En 1955, à Montpellier, en 1957 à Toulouse, furent organisés de grands rassemblements de roulottes. L'année suivante, le "Commando de la délivrance" passe à l'action à Valence et, peu après, le mouvement gagne toute la Provence et Nice. Des pasteurs tziganes animent un culte très vivant, "on compte les conversions par familles entières". Culte qui satisfait la soif de merveilleux, le besoin de s'épancher et de s'exprimer. Le converti doit renoncer au tabac et à la boisson ; la scolarisation de ses enfants est encouragée pour la lecture de la Bible (45). Si les Adventistes ont également obtenu quelques résultats parmi les immigrés, il semble par contre que le culte "trop intellectuel" des Eglises réformées ait exercé un moindre attrait et que les conversions aient été assez rares (46). L'immigration massive d'ouvriers agricoles des pays latins a eu aussi pour conséquence une diminution très sensible de la proportion des protestants dans le Gard, l'Ardèche ou la Drome" les seuls cantons relativement préservés étant ceux dont l'activité économique n'a cessé de décliner.

Comme l'écrit le sociologue Serge Bonnet "le milieu le plus déshérité, le moins pratiquant, n'est pas condamné à être toujours et partout le moins croyant, le plus conformiste ou le plus superstitieux" (47). On sait peu de choses -autant dire rien- de la religion personnelle et familiale. Nul doute cependant que la prière ait mieux résisté que l'assistance à

la messe (48). De même la croyance en Dieu (48). On connaît un peu mieux par contre l'existence de minorités ferventes au sein des diasporas italiennes et espagnoles : vocations de militants d'Action catholique, vocations sacerdotales ou religieuses. Relevant l'opinion courante qui fait porter aux étrangers la responsabilité de la déchristianisation, A.M. Faidutti-Rudolph note que Vénitiens et Bergamasques "se trouvent parfois à la base de la renaissance de paroisses françaises" -voir l'exemple de Blanquefort rapporte par Jean Anglade- et que, "parmi les militants catholiques ruraux, la part des Italiens est plus importante que ne le ferait croire leur importance". Dans telle paroisse du Biterrois, les seules vocations depuis 1802 sont d'origine espagnole (un prêtre et trois religieuses) (50). A Clermont-1'Hérault en 1932, le seul vrai militant A.C.J.F. est un ouvrier espagnol de vingt ans qui sent déjà la nécessité de la J.O.C. Ce mouvement a en effet exercé une action militante au sein de la diaspora (51) : au début de 1966 la branche espagnole de la J.O.C. comptait 95 équipes en France et de 6 à 700 membres (52).

L'acculturation au milieu

Dans l'échelle des salaires comme dans celle du prestige social, les travailleurs migrants se trouvent au plus bas, "strate inférieure de la classe ouvrière" (53). Traitant des conditions d'accueil des Espagnols à Marseille vers 1930, Ludovic Naudeau écrit qu'ils "rétrogradent jusqu'au sauvage" (54) et G. Mauco montre Italiens et Espagnols remplissant les taudis des villes et les vieilles maisons des villages, "dans la plupart des villes du littoral" de la Côte d'Azur (55). Il montre aussi cependant combien rapide est l'adaptation dans les années 1930 avec la francisation d'une grande partie des immigrants et le rôle joué par les nombreux français de souche italienne. Il faudrait nous semble-t-il insister davantage ici sur l'acculturation par le patois qui rendit plus rapide encore une intégration souhaitée par la plupart des migrants jusqu'aux années 1950. A propos des réfugiés carlistes établis à Lodève (Hérault) depuis 1840, le sous-préfet écrit qu'après "six ans (sic) de résidence non interrompue", "je dois le dire, tous ces réfugiés sans exception sont plutôt des Français que des étrangers tant ils sont en quelque sorte attachés à notre sol et fondus avec nos moeurs" (56). La médiation des cultures languedocienne et provençale noua paraît essentielle : "le provençal sert de trait d'union à la campagne". Il aide "tous les émigrants en général à passer du dialecte d'origine au parler français... On chercherait en vain (à la seconde génération) une trace d'origine étrangère chez ces chefs de famille, même dans la langue ; ils ne parlent plus que le français et le provençal -même dans l'accent, exactement conforme à l'accent toulonnais"- (57). A Olonzac (Minervois), en 1927, "presque tous les Espagnols comprennent le français, un grand nombre le parlent, ils parlent presque tous le patois". Précisons même que l'importance de l'immigration a contribué à freiner la francisation dans le Languedoc, et, plus encore dans le Roussillon.

On ne peut cependant dire que les conditions d'accueil aient été si faciles. Très tôt en effet -à quelques exceptions près (58)- la venue de travailleurs étrangers a été ressentie comme une concurrence aux ouvriers du pays. Viennent s'ajouter également à ce facteur de méfiance les jugements très contrastés portés sur l'immigration politique (59) ; témoin ce rapport d'une responsable de la Ligue féminine d'Action catholique en 1949, dans l'Hérault : il y est question de "ce mélange de races, cette population flottante qu'amènent les guerres, ces indésirables de certains pays qui font souche parmi nous et qui jettent une grande perturbation dans la morale, les croyances, les manifestations pieuses que notre vraie population française gardait intactes (sic) depuis de longues générations". Etat d'esprit majoritaire au milieu du XXe siècle, selon les enquêtes menées dans les départements du sud-ouest (60).

Dans les années 1880-90, il semble bien qu'il ait existé un consensus assez large dans le refus de l'immigration économique ; nul doute qu'il n'ait été accru, comme en 1848 (61), par les difficultés économiques du moment : à Jules Guesde stigmatisant dans *Le Cri du Peuple* -le 26 août 1886 "l'invasion"..., le "travail repris en France même à nos nationaux" par "les Sarrazins" ou les "Kroumirs", briseurs de grèves, fait écho tel article de *Semaine religieuse* sur "l'envahissement de l'ouvrier étranger" (62). A la chasse à l'Italien à Marseille en 1881, répondent les incidents d'Aigues-Mortes en 1893. Mais la fin du siècle voit l'entrée en masse des ouvriers italiens dans les syndicats français, puis, avec une périodisation plus complexe, des ouvriers agricoles, lors des grèves viticoles du début du XXe siècle (63). Des lors, eu égard aux positions respectives du socialisme et du syndicalisme révolutionnaire d'une part, des milieux dirigeants du catholicisme d'autre part, l'intégration des travailleurs immigrés se fait souvent dans un climat d'hostilité à l'Eglise (64). A Toulon à la veille de la Grande guerre, M. Serre a noté la bonne intelligence qui règne entre ouvrier" français et italiens, tous affiliés à la C.G.T. Les Italiens "constituent les troupes compactes, toujours les dernières à abandonner la lutte". L'influence de municipalités radicales ou socialistes ainsi que de l'enseignement laïque -qui scolarise la grande majorité des enfants d'immigrés-, est certainement à prendre en compte (65). La situation n'a guère évolué au milieu du XXe siècle. La C.F.T.C. ne compte, par exemple, qu'un petit nombre d'adhérents étrangers. Les progrès du communisme, là surtout où les concentrations ouvrières sont fortes, contribuent à détourner les hommes -sinon les femmes avec les sections de l'Union des femmes Françaises- de l'orbite paroissiale (66), "Le lieu de leur rencontre avec les Français est le communisme" (Bédarieux, 1952). Mais à partir de ces mêmes années, les migrants économiques refusent pour la plupart de s'affilier à un syndicat et passent à nouveau pour "des jaunes" (Guy Hermet).

A la différence de ce qui se produisit pour les Polonais, l'Eglise d'Italie et plus encore l'Eglise d'Espagne ont ignoré pendant longtemps le problème de l'immigration en France. Bien des prêtres voyaient dans la migration -la mente observation peut être faite en France- une fuite voire un délit. Ils souhaitaient avant tout protéger leur troupeau de l'influence de ces "pestiférés", ces "mauvais Espagnols", cette "racaille" (67). G. Mauco a noté que les "prêtres italiens" étaient moins influents que les Polonais (68). Dans l'Hérault le premier prêtre espagnol est appelé à Béziers en 1913 à l'initiative de l'un des curés de la ville. Il ne semble pas en effet que les évêques français aient été amenés à agir de concert (69). Des prêtres ont sans nul doute agi de leur propre chef (70). C'est surtout à partir de 1915 que l'on vit les efforts se multiplier : prédications spéciales, appel à des prêtres italiens ou espagnols, création de foyers permanents. Quand l'immigration devint massive, on vit même des curés accompagner les partants (71). Du côté du pays d'origine, il faudrait mieux connaître les efforts entrepris par l'Opéra Bonomelli ou l'Association San Rafael d'aide aux émigrants espagnols (72) dont une section est fondée à Béziers en 1925 après "la magnifique mission prêchée par le R.P. Maria d'" Bolos". Le cardinal Segura vint dans le Midi en 1928 et 1929, présidant les exercices de diverses missions (73). De 1930 à 1950 l'action des Eglises fut toutefois entravée par les implications politiques de l'engagement des Eglises tant en Italie qu'en Espagne. A nouveau les initiatives individuelles ont donc dominé (74). Dans les séminaires français, des cours d'italien et d'espagnol furent organisés (75).

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, c'est surtout la mentalité des prêtres français et des militants d'Action catholique qui évolue. Ils cherchent à démêler les responsabilités sociales des catholiques face à l'immigration. Des février 1944, à Toulouse, l'abbé Lagarde avait fondé un mensuel *El trabajador espanol* qui se proposait d'aider tous les réfugiés sans distinction. En mars la Gestapo assaillit l'aumônerie, tua ou déporta ses dirigeants. En 1948, Mgr Duperray, évêque-coadjuteur de Montpellier, fut le premier évêque

français à créer une aumônerie diocésaine pour les Espagnols, quatre ans après la constitution pontificale *Exsul Familia* (76). Organisme qui remplaçait les anciennes missions étrangères, plus ou moins subventionnées par les gouvernements, l'aumônerie recevra un bien meilleur accueil des migrants (77). En 1958 fut ordonné un prêtre, pour la Mission ouvrière Saint Pierre et Saint Paul du père Loew à Marseille, un ancien jociste, ouvrier chez Fouga (78). En 1965 ce sont quelques 25 prêtres qui ont en charge exclusivement les Espagnols dans le Midi de la France. L'instruction pontificale "*De pastorali migratorum cura*" (1969) confie aux Conférences épiscopales le soin d'organiser l'action pastorale auprès des migrants : des sessions régionales sont organisées (Avignon, 1969, le Roucas-Blanc 1970) (79).

"La paroisse tend de plus en plus vers la déchristianisation, la cause première est la présence de 176 Espagnols communistes", note un curé du Bas-Languedoc en 1947. Depuis cette date une analyse plus approfondie des conséquences de l'immigration a permis de nuancer un jugement aussi abrupt. L'immigration étrangère, cause principale de la déchristianisation dans le Midi ? Cette assertion était souvent soutenue au milieu du siècle. Elle partait d'un constat : le recul de la pratique religieuse là où existaient de forts rassemblements d'immigrés. En réalité l'éloignement de la pratique et l'hostilité à l'Eglise étaient presque toujours bien antérieurs à l'arrivée des étrangers (80). L'assimilation de ces derniers s'est faite le plus souvent dans un contexte socio-culturel d'hostilité masculine par rapport à l'Eglise.

Peut-on dire que l'immigration a été pour les Italiens et les Espagnols un facteur de désaffection religieuse ? Dans une certaine mesure, oui. Mais parler de "détachement", c'est postuler la fidélité dans le pays d'origine. Or nos immigrés -au moins jusque dans les années 1950- viennent en majorité des régions les moins pratiquantes de leur pays (81). De plus, en 1956, "les hommes surtout, n'hésitent pas à dire qu'ils assistaient aux offices religieux en Espagne uniquement pour ne pas donner prise à des commentaires susceptibles de les desservir" (82). L'installation en France est donc ressentie, de ce point de vue, comme une libération.

Une double impression se dégage. Tout d'abord l'immigration n'est pas la seule ni la principale cause du détachement religieux des autochtones. Elle est cependant cause partielle, en ce sens que par son importance numérique, elle a accru le caractère massif de ce détachement dans les grandes villes, les centres industriels et miniers, une partie des zones rurales, la région viticole en particulier, alors qu'ailleurs elle a pu rompre l'unanimité pré-existante : Piémont montagnard, garrigues, zones de montagne. Seconde impression : l'immigration n'est ni la seule, ni la principale cause du détachement religieux de la grande majorité des immigrés, puisque déjà ils étaient peu fidèles dans leur propre pays. Elle est cause partielle cependant, surtout pour ceux qui pratiquaient chez eux, car elle a détruit certaines coutumes comme du reste tout déracinement. Elle a permis aussi chez un petit nombre une prise de conscience des dimensions d'un christianisme qui gravite moins autour du clocher. Une mentalité plus délibérément tournée vers un monde à transformer, et ceci rapproche les croyants d'autres militants étrangers à leur foi.

NOTES

(1) Chanoine COUGET, L'évangélisation à Paris et les associations provinciales in Le Correspondant, 25 décembre 1912.

(2) G- MAUCO, Les étrangers en France, Paris, 1932, p.315. L'auteur évoque le littoral de Menton à la Provence.

(3) Cf. F. BOULARD et J. REMY, Pratique religieuse urbaine et régions culturel les, Paris, 1968, 213 p. + cartes.

(4) Notre essai est tributaire de sources disparates au nombre desquelles l'apport des historiens est limité. Jean-Charles BONNET a pu parler à ce sujet de "décennies de relative indifférence" -L'immigration dans la France contemporaine. Travaux récents et directions de recherches. Cahiers d'histoire, t.XIX, 2, 1974, p. 153-160-. Sur les quelques 1500 références bibliographiques recensées par H. PAPYLE, une trentaine à peine concernent des travaux historiques -Les travailleurs étrangers en France : essai d'une bibliographie en langue française in Hommes et migrations, n° 120, 1973, p.196-. Et J.C. Bonnet de souligner que l'historien "est beaucoup plus démuné lorsqu'il s'agit d'appréhender la vie religieuse, l'activité politique ou le degré d'assimilation des étrangers, toutes questions maintes fois résolues par des généralités, voire des banalités". Les travaux d'E. Témime et des chercheurs travaillant sous sa direction dans le cadre du groupe "Minorités ethniques et mouvements migratoires dans l'Europe latine" laissent prévoir une ample moisson. Sur la religion des migrants, le gros ouvrage d'Abel CHATELAIN, Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914, P.U. Lille, 1976, t.I, chapitre IV, "Les conséquences morales et religieuses "apporte quelques éléments, mais ils concernent les seules migrations intérieures.

(5) Danièle GUY, Contribution à une étude sociologique sur la sédentarisation des nomades en France : les Tziganes en Languedoc, Provence et Côte d'Azur, thèse de 3e cycle, Montpellier, 1969, 211 p. + annexes. Sur le caractère précoce de l'immigration à Marseille, M. VOVELLE, Gavots et italiens : les Alpes et leur bordure dans la population marseillaise au XVIIIe siècle in Provence historique, 1977, 108, p.137 sq.

(6) Si l'on met à part les quelques milliers de réfugiés des guerres carlistes qui se sont établis en France, cf. E. TEMIME, Evolution et problèmes d'intégration d'une minorité étrangère. Les Espagnols dans le sud-est de la France de 1861 à 1936, étude spécifique du cas marseillais in Ethnologie française, 1977, VII-3, p.245-254.

(7) Sur l'immigration italienne, A. Marie FAIDUTTI-RUDQLPH, L'immigration italienne dans le Sud-est de la France. Etude géographique, Gap, 1964, 2 vol., 400 et 230 p. Sur les Espagnols en Languedoc-Roussillon, E. de PRADO, L'évolution de la population espagnole en Languedoc in Revue de l'économie méridionale, n° 59, 1967, p.1-4. Ainsi, en 1876, dans les mines de Graissessac, les Piémontais -une centaine- constituent 17 % de la main-d'oeuvre (A.D. Hérault, 4 M 216). Mais en 1931 les 2531 étrangers du Bassin minier (30 % de la population) sont en majorité des Espagnols.

(8) L'enquête de Guy HERMET, Les Espagnols en France, Paris, 1967, 328 p., donne des proportions nettement plus fortes : 28 % pour la messe du dimanche. Mais, d'une part, il s'agit de messalisants ; d'autre part ce sont les intéressés qui ont eux mêmes répondu. Enfin 100 immigrés seulement ont été interrogés.

(9) F. CHARPIN, Pratique religieuse et formation d'une grande ville : le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille 1806-1958), Paris, 1964, 332 p. et Le diocèse de Marseille, sous la direction de J.R. Palanque, Paris, 1967, 337p.

(10) Annales des Frères Maristes, Maison de Sète, 1er avril 1889.

(11) C'est du moins la conclusion que nous tirons de 115 références trouvées dans les Visites pastorales des évêques de Montpellier de 1920 à 1950. Cf. G. CHOLVY, Déracinement et vie religieuse : l'immigration espagnole dans le département de l'Hérault au XXe siècle. XLIIe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Perpignan, 1969), Montpellier, 1970, p. 95-113.

(12) Cit.supra note 9.

(13) Cité par S. BONNET, L'honte du fer, Metz, 1975, p.122.

(14) F. BQULAFJ), cit.supra note 3.

(15) R. DUOCATELLA, Géographie de la pratique religieuse en Espagne in Social Compass, XII-4-5, 1965, p.253 sq. Andalousie ; 15 S 20 % de messes ; Malaga 28 S 5 ; diocèse de Valence 30 à 8, la ville 27 à 1 ; Barcelone 15 %. Cf. M. LIZ-CANO, La Sociologia de las religiones en Espana in Revista de Estudios políticos, n° 90, 1956 (importante bibliographie). Octavio FULLAT posait en 1966 la question Espana es catolica ? in Ecclesia vita, Bilbao, n° 4, 1966, p.55-67 : "La catolicidad absoluta de Espana, en la actualidad es mitica, es decir, es una superestructura mental qtis se le ha forjado â leque determinados grupos se refieren para sus intereses y su tranquilidad de conciencia". Il semble d'ailleurs que les années 1950 correspondent à une remontée relative par rapport à l'avant-guerre.

F. DEL VALLE, dans La Corona de espinas de Madrid (Razon y fé, fèv.1949), note une remontée de la pratique dominicale dans la banlieue : 1939, 6 % ; 1943, 14 % ; 1946, 19% Un jésuite, F. PEIRO, affirme en 1933 que "les masses travailleuses en leur grande majorité ne sont plus catholiques". Dans les diocèses de Cuenca, Tolède et Madrid, assez nombreuses sont les localités où la proportion des pascalisans ne dépasse pas 5 %. Dans le centre et le midi il existe "une nuée de paroisses" comptant moins de 10 % de pratiquants réguliers (El apostolado seglar, Séville, 1933). Missionnaire pendant 35 ans, R. Sarabia fait part de son expérience. Selon lui, dans les grands centres urbains, 7 à 10 % des hommes font leurs pâques. Le cardinal Sancha, au début du siècle, fit faire pour Madrid une "statistique rigoureuse" qui donna 4 % de pascalisans. Il y a bien des localités de 10.000 habitants et plus où l'on ne trouve aucun homme à Pâques. Partant d'une moyenne nationale de 20 % de messalisants et de 15 % de pascalisans (hommes) l'auteur écrit que sous l'effet du tempérament, du climat, du passé historique, les régions méridionales sont dans "une ignorance bien plus grande, et la pratique y est beaucoup plus faible".

(16) Cf. S. BURGALASSI, La sociologia del cattolismo in Italia in Lettera di sociologia religiosa, déc. 1965 et Religiosita e mutamento sociale in Italia, ibid, avril 1966. Pratique dominicale de quelques diocèses : Livourne 22 %, Florence 25, Pise 28, Bologne 30 (la ville 24), Ancône 26, Volterra 21. Eclairante est la statistique des mariages civils en 1960-61 : moyenne nationale 3 %, mais 23,5 % pour l'Emilie-Romagne, 4 % en Campanie, 3,5 en Calabre, 2,7 en Ligu-rie. Cf. thèse en cours de J.P. VIALLET, L'anticlérisme dans l'Italie giolittienne. Autre indicateur, la répartition des groupes anarchistes en 1897-98 : 2 en Vénétie,

4 en Lombardie, 7 en Piémont, 2 à Naples, mais 13 en Sicile, 30 en Toscane, et 64 en Emilie-Romagne. (E. SANTARELLA, L'anarchisme en Italie in Le Mouvement Social, n° 83, avril-juin 1973).

(17) Hérault : une enquête portant sur 1111 notifications de "mariages (1930-1948) donne les proportions suivantes : Murcie, 34 % des immigrés" Levant 17, Catalogne 28, Andalousie 7, soit 86 % pour l'ensemble méridional et oriental.

Depuis 1953 la part des régions méridionales s'est encore accentuée. L'implantation des Italiens est plus complexe. Si, dans le Gers, ce sont surtout des Vénétiens et Frioulans qui sont venus (1920-1930), en Provence les apports successifs ont été très divers. Une statistique portant sur 6380 dossiers de naturalisation entre 1871 et 1914 donne 30 % de Campaniens, 25 % de Piémontais, 16,6 de Ligures, 12,2 du Latium, 6,8 de Toscans (A.M. Faidutti-Rudolph, op. cit) A Sète, les Campaniens précèdent les Calabrais, le Latium et les Siciliens (P. CARRIERE et R. FERRAS, Origine géographique des Italiens à Sète in Bull.Soc.Langu. de Géographie, janv. 1966).

(18) Diocèses espagnols : Caceres 44,3 ; Santander 48,4 ; Bilbao 55,8 (Ghernica 8, 6) ; Ciudad Rodrigo 55 % Diocèses italiens : Turin 42 % ; Lodi 62 % ; Vérone 55 % (pascalisants). Villes italiennes : Trévise 85 % ; Bergame 63 ; Vérone 45 ; Varèse 57 ; Lodi 55 ; Padoue 54 ; Turin 33 ; Milan 20.

(19) En Italie, pratique dominicale urbaine : Carrare 21 % ; Piombino 10 X. Cf. P.NEGRE-RIGOL, Les attitudes religieuses et l'intégration urbaine d'un quartier de Barcelone, thèse Sorbonne, 1966. Sur les 20.000 habitants de la paroisse du Sacré Coeur 90 % sont des ouvriers, en majorité Valenciens, Aragonais, Murciens, et, plus récemment, Andalous. Le taux de messes est à peine supérieur à 10 %, celui des hommes adultes de 5 % (2,9 % pour les Valenciens). De même pour F. DEL VALLE, Sombras de une gran ciudad, Barcelona 1949 in Razon y fé, 1950, p.139, la proportion des messes des paroisses ouvrières varie entre 5 et 10 %. R. Duocastella (Los suburbios, Barcelone, 1957) indique que dans certains quartiers de Montjuich ou Verdím la pratique pascale des hommes oscille entre 0,3 et 0,7 %. Les contrastes selon la région d'origine sont bien mis en valeur dans l'étude du même auteur Mataro, 1955, Estudio de sociologia religiosa. Sobre una ciudad industrial espanola, Barcelona, 1961, 390 p. Voici les taux nets de messes de 7 ans et plus : Autochtones 27,7 % ; Castille-Léon 27 ; Galice-Asturies 43 ; Pays Basque 42,2 ; Navarre 24,3 ; Catalogne 23,9 ; Aragon 18,6 ; Extrema-dure 17,4 ; Valence 13,9 ; Andalousie 11,5 ; Murcie 10.

(F. DEL VALLE, Hemos perdido la clase obrera en Espana ? in Razon y fé, 1952, p.484 sq et 597 sq.).

L'enquête de Guy Hermet confirme l'influence de la région d'origine sur l'assistance à la messe :

	Sud	Nord Atlantique et Castille	Pyrénées méditer.
Jamais	31 %	12 %	53 %
Rarement	38 %	49 %	34 %
Chaque dimanche	31 %	39 %	13 %

(20) M. HALBWACHS, Morphologie sociale, Paris, 1946, p.208.

(21) Dans l'excellent reportage conduit par Jean ANGLADE, La vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours, Paris, Hachette, 1976, p.48.

(22) Cf. G- MAUCO, cit. La proportion d'illettrés est la plus forte en Corse (38 %), suivie par les Pyrénées Orientales (33), l'Aude (32), l'Hérault (32).

Dans le premier cas, elle concerne les Italiens, dans les autres cas les Espagnols, tous étant dans leur immense majorité des ouvriers agricoles. En 1912, dans l'Hérault, 49,2 % des hommes de quinze ans et plus, 77,6 % des femmes sont illettrés.

(23) Maxime SERRE, Problèmes démographiques d'hier et d'aujourd'hui. Note sur l'immigration italienne à Toulon et dans le Var in Revue de Géographie Alpine, t 40, 1952, p.643-667.

(24) J.C. BONNET, La vie religieuse des catholiques polonais du Bassin stéphanois dans l'Entre-deux-guerres in Bull, du Centre d'histoire régionale. Université de Saint-Étienne, 1977-1, p.15-39.

(25) En 1930" entre Nice et Marseille, les étrangers constituent 75 % de la main d'œuvre des mines et du bâtiment, 72 % dans les carrières, 65 1 dans les usines à gaz, 62 % des manœuvres et dockers, 50 % des domestiques et employés d'hôtels ou de cafés. Le rôle des Italiens dans les mines a été précoce. Leur présence fait problème en 1848.

Elle s'accroît dans la seconde moitié du siècle : en 1888, au Luc (Var, bauxite) on en compte 298.

En 1927, les étrangers dans les mines de charbon se repartissent comme suit :

Bouches du Rhône	2076 dont	1182 Italiens		
Gard	700 dont	965 Italiens,	1290 Espagnols,	930 Polonais
Hérault	741		608 "	
Tarn	823		691 "	950 "
Aveyron	3650		1614 "	1200

A cette époque, comme l'écrit A.M. Faidutti, "dans toute la France, les maçons italiens remplacent les anciens saisonniers limousins et creusois".

(26) En 1926 les étrangers de plus de 13 ans dans la population agricole sont au nombre de 19.916 (presque tous italiens) dans les Alpes-Maritimes, 18.935 dans l'Hérault (presque tous espagnols), 17.356 dans l'Aude (espagnols), 15.618 dans le Var (italiens), 13.366 dans les Pyrénées Orientales (espagnols), 7395 dans les Bouches-du-Rhône (surtout italiens), 7300 en Haute-Garonne (4892 italiens, 2087 espagnols), 4224 dans le Gard (italiens plus nombreux), 3036 dans le Vaucluse, 1841 en Corse (italiens). A noter le rôle important des bûcherons italiens bergamasques" toscans et parmesans. Pierre GEORGES a pu parler "d'adaptation parfaite à la vie rurale des pays du bas-Rhône" (Le Bas-Rhône, 1935).

(27) Cf. G. CHOLVY, Géographie religieuse de l'Hérault contemporain, F.U.F., 1968" p.343.

(28) Nombreuses références dans la thèse de 3e cycle de René BIANCO, Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône 1880-1914, Aix, 2 vol, 452 + 80 p. Entre

1892 et 1894, sur 147 militants recensés, on compte 38 Italiens, 1 Espagnol. En 1912, les Espagnols sont organisés et publient *Brisas Libertarias*. En 1894 la police recense un nombre assez considérable d'anarchistes par département : Alpes-Maritimes 111, Bouches-du-Rhône 312, Var 33, Drôme 149, Vaucluse 71, Hérault 30, Aude 84. Sur les immigrés carlistes, un témoignage littéraire dans Ferdinand FABRE "Ma vocation : vers 1840-42 le berger Alonzo Vargas, un Espagnol de l'armée de Cabrera, égrène un rosaire en surveillant son troupeau. En 1833 à Rodez tous les réfugiés participent à la procession de la Fête Dieu. (F. de BARRAU, *Galerie des préfets de l'Aveyron*, t 2. Cf. également E. RICHARD-JALABERT, *Les réfugiés carlistes à Marseille sous la Monarchie de Juillet* in *Provence historique*, t 24, 1974, p.161-174).

(29) Jean ANGLADE, *La vie quotidienne des immigrés op.cit.*, fait dire à Luis Miranda, républicain espagnol entré en France en 1939 : "tout le monde n'était pas communiste ou anarchiste, contrairement à l'opinion des gendarmes, je me souviens d'un groupe qui priait à haute voix, demandant la protection du ciel sur l'Espagne" (p.72). L'enquête de Guy Hermet donne pour l'assistance aux cérémonies religieuses des immigrés politiques : jamais 91 %, rarement 9 %. Le contraste est absolu avec le comportement des immigrations économiques et personnelles.

(30) *Migrations et pastorales*, éd.Fleurus" 1963, p.94.

(31) *Congrès d'Aurillac*, 18-20 octobre 1908.

(32) "L'essence du catholicisme méridional, c'est de prendre l'homme par la pompe, le ravissement des yeux" *Notes sur la Province*, Paris, 1863-65).
Réaction d'un bourgeois né et formé dans une autre aire culturelle.

(33) *Statistique agricole de la France*, annexe à l'enquête de 1929, 1937.

(34) *Les étrangers en France*, op.cit. p.337.

(35) *Hérault - 1962. Co-variation des messes selon la microrégion*

	Français	Etrangers
Diocèse (moyenne)	19 %	6,8 %
Sub-Cévennique (Ganges)	35	20
Lodévois-Larzac rural	37	18
Garrigues	34	12
Montpellier (ville)	20,7	11
Saumail-Espinouze	30	8
Lodève (ville)	21	7,8
Vallées Jaur-Orb	21	7,5
Vallée de l'Hérault	26	6,6
Minervois	20	6
Béziers (ville)	16,5	5,5
Sète (ville)	15,5	5,5
Biterrois	21	5
Plaine littorale	18	4
Agathois	14,5	3

Hérault - 1962. Co-variation des messes selon l'activité socio-professionnelle

		Français	Etrangers
Hommes	Propriétaires-exploitants	21,2	2,6
	Cadres	17,2	4,4
	Employés	11,7	3,4
	Artisans-commerçants	14,3	2,6
	Salariés agricoles	8,2	1,1
	Ouvriers	3,6	1,3
	Femmes	Commerçantes	22,3
	Personnel de service	22,3	17
	Salariées agricoles	23,8	13,6

(36) Vailhauquès, 1965. Le curé énumère les raisons de la moindre pratique des foyers immigrés espagnols : 1) le travail du dimanche ; 2) l'éloignement du lieu de culte (il y a sept à huit "campagnes" isolées) ; 3) le fait de n'avoir pas d'enfants scolarisés : facteur qui paraît essentiel, l'intégration se faisant par les enfants ; 4) l'absence de préoccupations religieuses liée aux soucis matériels.

(37) M. SERRE, op.cit. supra note 23. Cette question du catéchisme est de loin celle qui préoccupe le plus les prêtres : 68 allusions dans les rapports de visites pastorales (sur 115) dans l'Hérault, contre 3 pour le baptême, 5 pour le mariage, 12 pour le denier du culte.

(38) Dans les Pyrénées Orientales en 1964 l'enquête a permis d'aller au-delà de la pratique régulière (quasi nulle pour les adultes espagnols ; 0,5 % pour les hommes ; 4,3 pour les femmes). Elle a groupé les pratiquants réguliers et occasionnels (grandes fêtes) ainsi que les "sympathisants", ce qui donne 36 % pour les hommes, 44 % pour les femmes. Seraient "indifférents" 60 et 51 %, les autres "a-religieux" (Diocèse de Perpignan, Enquête de sociologie religieuse, janvier 1966, 3 fascicules photocopiés).

(39) Des Italiens, les Santi Belli, aussi peu recommandables que les ermites dans le Monts d'Orb entre 1840 et 1850. "Croyez-moi, M. le Curé, dit Simonet, ces ermites et ces Santi Belli, c'est du mauvais monde. Ne vous y fiez pas trop" (F. FABRE, Mon oncle Célestin, p.71), C'est auprès de l'un d'eux que le futur père Marie-Antoine -le missionnaire capucin de Toulouse le plus célèbre dans le Midi languedocien dans la seconde moitié du XIXe siècle-acquiert une statuette de saint-Antoine de Padoue, dont il contribua ensuite à populariser le culte. Bagni-di-Lucca est le pays d'origine des "figurinai", fabricants et colporteurs de "statuettes faites au logis durant l'hiver" (A.M. FAIDUTTI-RUDOLPH, op.cit., p.62).

(40) M. ESCARGUEL, Sète 1950, Paris, INSEE, 1952 à propos des pêcheurs.

(41) Cf. le registre de la paroisse de l'Ile à Martigues : érection, après souscription, de deux statues des saints en décembre 1898 ; les Italiens de Sète ont une grande dévotion envers eux (1923) etc.

(42) Au pied de sa statue dans l'église de Biver, au cœur des houillères de Gardanne, se trouve une prière rédigée en italien.

(43) Montpellier, 1954, Archives diocésaines.

(44) Avec les restes de cire des cierges qui ont brûlé dans la crypte, les femmes confectionnent une pommade très prisée pour les blessures. Sur les rites d'entrée, le mariage gitan, le culte rendu aux morts, cf. Danièle GUY, op.cit. supra note 5.

(45) En 1958 est créé un journal pour les Gitans, Le chemin qui mène à la vie Cf. D. GUY, op.cit. et H.Ch. CHERY, L'offensive des sectes, Paris, 3e édition, 1959, 520 p.

(46) Ceci malgré des tentatives très précoces d'évangélisation. En 1854, le Consistoire de Marseille recrute un évangéliste italoophone qui devra s'adresser aux travailleurs italiens. En 1866, l'Union des Eglises Evangéliques a un diacre, espagnol d'origine, chargé des Espagnols. Cf. A. ENCREVE, L'évangélisation protestante dans la région marseillaise au milieu du XIXe siècle en Cinq siècles de protestantisme à Marseille et en Provence. Marseille, Nice ont eu de grosses colonies de Vaudois à la fin du XIXe siècle ; c'est parmi eux que les familles protestantes recrutaient une partie de leurs domestiques.

(47) S. BONNET, Prières secrètes des Français d'aujourd'hui, Paris, 1976, p.213.

(48) Prière qui peut être familiale et se faire à genoux (familles portugaises, Montpellier, 1979).

(49) A propos des mineurs étrangers de Cransac (Aveyron) en 1926 : "Au fond, sous un vernis très superficiel d'athéisme, les mineurs croyaient profondément en Dieu. Jamais, me disait l'un d'eux, militant communiste notoire, je ne suis descendu dans la fosse sans invoquer la Bonne Mère" (H. BOUSQUET, Ce siècle qui m'a vu naître, Rodez, 1975).

(50) Entre 1887 et 1966, nous avons compte dans l'Hérault, 24 prêtres du clergé diocésains ou religieux nés en Espagne ou de parents espagnols. Quinze de ces vocations se situent dans les 20 dernières années. L'indice pour 10.000 habitants ne dépasse cependant pas 2,8 quand la moyenne diocésaine est de 4,7- Pas de chiffres pour les vocations féminines au demeurant beaucoup plus nombreuses.

(51) A Béziers, en 1933, la première section compte deux immigrés sur cinq membres. Jociste, de Béziers et fils d'immigré, Antoine Novalès est arrêté à l'usine Foga et déporté à Dachau en 1944. En 1936 à Decazeville le président de la section J.O.C. est espagnol. Lors du Congrès régional du mouvement 3 Toulouse en 1942, c'est un ancien ouvrier, l'abbé Martinez, qui célèbre la messe.

Paco Huydrobo, fils d'immigré, est mineur de fond à Camplong (Bassin de Graissessac) durant 6 ans. Il milite au P.CF. Lorsqu'il découvre la J.O.C. en 1942 (la section a démarré avec un Italien et un Espagnol). Il deviendra prêtre ouvrier.

(52) Guy HERMET, op.cit. supra note 8.

(53) Bernard GRANOTIER, Les travailleurs immigrés en France, Paris, 1970, 280p.

(54) La France se regarde, Paris, 1930, p.134.

(55) Les étrangers en France, op.cit. p.315.

(56) Lucien SATRUT, Les étrangers dans l'Hérault au XIXe siècle, Mémoire de maîtrise, Montpellier, 1969.

(57) A propos des émigrés italiens vers 1914, Maxime SERRE, op.cit. supra note 23.

(58) En Corse au début du siècle : "les conflits sont beaucoup moins fréquents entre les ouvriers corses et les ouvriers italiens qu'ils ne le sont sur le continent" en raison de l'extrême pénurie de main d'oeuvre (La Réforme sociale, 1er déc.1903). Mais, si l'assimilation est rapide, l'épithète "Lucchese" reste péjoratif (cf. J. RENUCCI, Corse traditionnelle et Corse nouvelle, la géographie d'une île thèse Lyon II, Lille, 1975, 454 p.

(59) L'accueil de ces migrants devient en effet une affaire de partis. Ce qui fut vrai pour les "Rouges" d'Espagne, l'a été aussi pour les Carlistes au XIXe siècle. En 1840 on en compte 30.000 en France, 2000 dans l'Hérault, plusieurs milliers dans les Pyrénées Orientales. Le préfet orléaniste de l'Hérault blâme en 1845 "la charité aveugle" ou "peut être malveillante" que pratiquent des 18 comités de dames et "la sympathie qu'une certaine classe de la société leur témoigne". En décembre 1845 un sermon suivi d'une quête aurait rapporté plus de 3000 F. Il s'agit évidemment des légitimistes. Pour ce fonctionnaire "il est indispensable de prendre des mesures contre ces fainéants étrangers attirés par les secours qu'on leur distribue". Il leur attribue la multiplication des crimes dans l'arrondissement de Montpellier "infesté de bandits espagnols" (A.D. Hérault, 44 M 8).

(60) Cf. Alain. GIRARD et J. STOETGEL, Français et immigrés, Paris, 2 vol 1953 et 1954. Enquête de novembre 1547 dans 13 départements du sud-ouest (jusqu'à l'Hérault) : 57 % des interrogés ne sont pas favorables à l'installation en France d'un certain nombre d'étrangers", 33 % oui. En 1951, une enquête sur les mariages mixtes donne 47 % d'opinions défavorables contre 15 % de favorables. Ces résultats témoignent bien de l'évolution très lente des mentalités en la matière.

(61) Il y a des mouvements contre les mineurs italiens à Graissessac, la Grand' Combe, la Mure. Lors de l'enquête cantonale dans le monde du travail (1848) à Sète, un délégué marin s'élève contre le recrutement de marins étrangers, catalans ou génois en trop grand nombre. Mais "l'étranger" c'est aussi, à cette époque, le "gavach".

(62) Sur l'évolution du mouvement ouvrier dans la région de Marseille, cf. Pierre MILZA, L'intégration des Italiens dans le mouvement ouvrier français à la fin du XIX siècle : le cas de la région marseillaise in Relations internationales, 1977-12, p.351-379. "Ces étrangers réduisent un grand nombre d'ouvriers français au chômage. Ils provoquent dans les grands centres de production une concurrence des salaires et des bras qui aboutit à des grèves désastreuses pour les Français", (Semaine religieuse de Montpellier, 25 mai 1889). Dans "les grands centres de production" (cf, rapport du Commissaire de police de Sérignan (Hérault) en sept. 1886) beaucoup de propriétaires préfèrent pour les vendanges occuper des Italiens à causa 02 leur obéissance passive et du prix de leur journée qui est toujours un peu plus faible" (A.D. Hérault, 39 M 283). Il convient de noter que dans les mines l'agitation, contre la main d'oeuvre étrangère semble endémique. Ainsi à Graissessac en 1867 -, violent incident entre mineurs autochtones et espagnols ; en 1873, affiches menaçant les mineurs piémontais.

(63) Pour Marseille, P. Milza considère comme un facteur déterminant, l'arrivée au printemps 1898 de réfugiés politiques de l'extrême gauche italienne. Ils multiplient les efforts

pour convertir leurs compatriotes ouvriers aux idées internationalistes, les invitant à entrer en masse dans les syndicats français.

En juillet 1898, dans l'Étincelle journal socialiste agathois, un membre du P.O.F. demandait aux ouvriers français d'être solidaires Augé-Laribé décèle l'influence probable des anarchistes espagnols" dans le mouvement de syndicalisation des ouvriers agricoles du Languedoc. Il convient cependant de noter, comme le marque Ph. Gratton, que les syndicats ont parfois lutté contre la concurrence étrangers : ainsi lors des grèves de 1904 dans le Minervois. De plus en plus toutefois, jusqu'en 1914 et au lendemain de la guerre, les travailleurs étrangers furent associés aux grèves : ainsi en mars 1921 S Cuxac d'Aude (800 grévistes dont 300 Espagnols) ; en avril de la même année à Lunel (4000 grévistes) (Ph. Gratteu, Les luttes de classes, Paris, 1971, 482 p.)

Mais on ne saurait généraliser. Un rapport de police de Marseille en 1911 signale que "les Espagnols sont plus que les Français et les Italiens réfractaires à l'adhésion aux syndicats" (E. TEMIME, op.cit. supra note 6).

(64) Des références précises dans l'article de P. KILZA, op.cit. supra. En 1899, les socialistes italiens de Marseille fondent le journal Emigrato pour atteindre les immigrés du sud-est. Cf. R. BIANCO, Le mouvement anarchiste... op.cit.

Faut-il tenir pour négligeable l'action de militants anticléricaux n'ayant d'influence que sur une minorité ? En 1886 à Sète les missionnaires Oblats font état "des grands ravages" qu'exercent "même parmi les femmes" les "sociétés secrètes" "dans cette ville cosmopolite où l'élément italien fourmille". En 1888 est publié dans cette même ville le journal El Pabellon Espanol, periódico, republicano anticlérical y fracmasonico.

(65) Avant 1913, les Espagnols établis à Béziers avaient de grandes difficultés à se marier. La mairie refusait l'extrait de baptême, pièce pourtant officielle en Espagne et exigeait un extrait de naissance souvent impossible à obtenir étant donné l'institution récente de l'Etat-civil. Elle refusait de même les pièces attestant que le consentement avait été donné devant le curé, pourtant notaire de l'Etat-civil en Espagne. Les retards et les frais (100 F parfois) décourageant le mariage, beaucoup d'immigrés vivaient donc en concubinage. La question ne fut réglée qu'en 1916 sur intervention de l'abbé Tomas, aumônier de la colonie depuis 1913, qui régularisa 127 unions en quelques mois (rapport manuscrit du 7 juillet 1916, Archives diocésaines, Montpellier.)

Proportion des enfants étrangers scolarisés par les écoles privées en 1925 : Alpes-Maritimes 20 % ; Var 2,2 ; Bouches-du-Rhône 9,9 ; Gard 22,9 (rôle des écoles créées par les Compagnies minières) ; Hérault 11 % ; Aude 4,5 ; Pyrénées Orientales 1,1 ; Aveyron 26,6.

(66) En 1926 il existe une centaine de centurions de communistes italiens en France : 38 dans les Alpes-Maritimes, 24 dans les Bouches-du-Rhône (G. MAUCO, op.cit.). En 1946 à Graissessac une mission pour les Espagnols, bien commencée par une réunion dans un cinéma doit être interrompue devant les menaces. A l'église, le prédicateur ne retrouve plus que quatre ou cinq femmes.

A Camplong la même année, les seuls enfants non baptisés sont les fils d'un Italien "communiste acharné, très anticlérical". D'une façon générale, c'est par les mères que baptême et catéchisme se font. La plupart des familles tiennent à la communion solennelle.

(67) Ces expressions sont authentiques.

(68) Les étrangers à Paris, op.cit. p.337. En 1931, dans la Loire on compte un aumônier pour 3500 Polonais, un pour 12.500 Italiens. Cf. J.Ch. BONNET, op.cit. supra note 24.

(69) La première référence dont nous disposons consiste en une lettre de Mgr Lavigerie, alors archevêque d'Alger, à la reine d'Espagne le 10 février 1868. Il expose les besoins religieux des Espagnols d'Algérie qui n'ont aucun prêtre de leur nation et sont d'autre part menacés par la propagande protestante. Lavigerie demande l'envoi de prêtres, la fondation d'écoles, d'hospices et d'hôpitaux et la construction d'églises (A.N. F 196177, dossier de Mgr de Las Cases, évêque de Constantine).

(70) Ainsi dès 1858 à Sète le curé doyen de Saint-Louis, Henri Gaffino" qui parlait "l'italien comme le français" s'occupa de réunir la colonie italienne. Il provoqua dans ce sens l'achat de l'ancienne chapelle des Pénitents (1864).

Cf. Souvenir d'une belle vie sacerdotale, l'abbé Gaffino, Montpellier, 1899, p.35.

(71) Ainsi en 1924, Giulio Zaneti, un Vénitien, raconte 'comment à Montpellier, il s'était aggloméré à un groupe de Piémontais, tous originaires du même village, qui s'en allait vers le Gers, curé en tête, en chantant des cantiques et des airs de leur pays" (J. ANGLADE, La vie quotidienne...op.cit. supra note 21, p.50).

(72) C'est sous patronage qu'est publié à Béziers à partir de 1926 le mensuel El Amigo Espanol. Il ne dépassa pas le n°7. Elle publie entre 1917 et 1928, Nuestra emigracion puis El hogar patrio. En 1910, l'évêque Crémone Bonomelli avait fondé l'Opera d'assistenza agli Italiani emigrati in Europa e nel Levante. En 1926, l'Opéra a un organe dans le Var, l'Italiano nel Var, redite par un prêtre attaché à" la paroisse Saint-Joseph de Toulon, l'abbé Brondolo. En fait rares étaient les aumôniers italiens (cf. A. DUPRONT, Les immigrés et le catholicisme in Annales de la Jeunesse catholique, 25 avril 1926.

(73) De retour en Espagne, il rédigea un mémoire au roi sur la situation des immigrés. Il souhaitait la création de "casas" de mission, et l'envoi de missionnaires et déplorait les dangers religieux sociaux et patriotiques de l'immigration.

(74) Ainsi à Albi celles de l'abbé Suc, "le curé espagnol", dans les années 1930. Des foyers sont créés pour les Espagnols à Bordeaux et Marseille.

(75) Dans les diocèses des missions sont données : 26 à Montpellier de 1933 à 1935.

(76) Le 1er août 1952, premier acte général de l'Eglise catholique en faveur des migrants. Il la confia à un prêtre né en Espagne mais élevé dans la région. Un foyer fut ouvert à Béziers en 1949, un bulletin, Nuestro Hogar, créé en 1954, dont Guy Hermet affirme que, tire à 4500 exemplaires et réparti dans 7 départements (1966), il est le seul à être diffusé de façon notable (Guy HERMET, op.cit. p.97). Cf. également Blas GIMENEZ, L'aumônerie des Espagnols du diocèse de Montpellier in France-Migrations, 31 janvier 1964, p.20-25. Un groupe artistique "Pablo Cagals" fut fondé en 1950.

(77) Mgr Duperray meurt en 1957. Dans son délire il eut une pensée pour les immigrés et, selon un témoignage digne de foi, se serait écrié : "France, pourquoi les as-tu fait tant souffrir !"

(78) Cf. supra note 50. Il s'agit d'Antoine Novalès.

(79) De nombreux chrétiens sont engagés dans les centres d'alphabétisation.

(80) Un exemple : en Biterrois en 1907-11 dans la moitié des paroisses, la pratique pascale des hommes et jeunes gens est inférieure à 2 %.

(81) L'influence de la région d'origine a été révélée de façon précise par les enquêtes de pratique dominicale, non seulement pour les "étrangers" mais aussi pour les Français ayant quitté leur terroir. Ainsi en 1962 dans l'Hérault pour 21,2 X de messes pour les natifs du département, on obtient des taux notablement inférieurs pour les originaires des diocèses "indifférents à traditions chrétiennes" -Marseille Aix 14.4. Carcassonne 13.2, Pamiers 13.1. Perpignan 12,8- et sensiblement supérieurs pour les originaires des "chrétientés" du Massif Central -Rodez 24,3, le Puy 24,3, Mende 23,5. On perçoit là l'écho affaibli des attitudes collectives originelles.

(82) Enquête en Biterrois.

**LA SOCIETE FRANÇAISE
D'EMIGRATION DES FEMMES
AUX COLONIES (1897 - 1898)**

par Yvonne KNIBIEHLER

Le 12 janvier 1897, une conférence attire un nombreux public au siège de l'Union Coloniale, 50, rue de Provence. L'orateur est le publiciste Joseph Chailley-Bert, "coloniste" actif (1), qui vient annoncer et expliquer la création d'une Société française d'émigration des femmes aux colonies. La séance est présidée, circonstance inattendue, par le comte d'Haussonville, personnalité du parti royaliste, peu favorable à la politique coloniale mais connu pour avoir facilité l'émigration des Alsaciens Lorrains en Algérie et aussi pour animer diverses oeuvres de bienfaisance au profit des femmes et des enfants (2). La réunion de ces deux hommes symbolise une brève rencontre entre "l'idée coloniale" et la condition féminine : rencontre importante quoique brève car elle les éclaire l'une et l'autre à un moment important.

L'allocution d'ouverture prononcée par d'Haussonville et la conférence de Chailley-Bert (3) font connaître les intentions et les objectifs des fondateurs de la Société ; ultérieurement, la presse, notamment la Quinzaine coloniale et la Revue des Deux Mondes indiquent les résultats de l'expérience.

L'idée paraît d'une simplicité lumineuse. D'un côté, dit Chailley-Bert, le mot "politique coloniale" est en train de changer de sens : pendant vingt ans il n'a signifié que conquêtes, désormais il signifie organisation politique et administrative, exploitation économique ; il faut donc à présent envoyer aux colonies des colons et des fonctionnaires ; ceux-ci sont le plus souvent célibataires mais, dit d'Haussonville, "point de mariage, point de famille et point de colonies d'avenir". Justement, d'un autre côté, un "stock" (4) important de jeunes filles françaises restent, elles aussi "sans avenir". D'Haussonville est surtout sensible au sort pitoyable des "non classées" celles que la politique scolaire a pourvues de diplômes et de prétentions, mais qui ne peuvent trouver d'emploi ; Chailley-Bert insiste davantage sur le fait qu'elles ne trouveront pas de mari faute de dot (à cause du déclin des revenus agricoles et des taux d'intérêt). La Société d'émigration des femmes aux colonies veut résoudre ensemble, et l'un par l'autre, le problème colonial et le problème féminin : d'où "l'immense intérêt social" des solutions qu'elle propose.

Mais lorsqu'il s'agit de préciser ces solutions dans le détail, la confusion s'installe, la pensée des fondateurs apparaît pleine d'incertitude et de contradiction.

(1) Chailley-Bert est le gendre de Paul Bert, gouverneur de l'Annam et du Tonkin en 1386.

(2) Entre autres une Société de protection des Alsaciens Lorrains, et une Oeuvre des mères ; il publiera en 1900 Salaires et Misères de femmes

(3) Elles sont publiées aussitôt (1897) chez Armand Colin. J. CHAILLEY-BERT, L'émigration des femmes aux colonies. Collection Questions du temps présent, 63 pages.

(4) Le mot est de Chailley-Bert, qui s'excuse de cette "expression commerciale". On le sait l'Union Coloniale est surtout soucieuse de développement économique ; le langage de ses membres s'en ressent.

PREMIERE INCERTITUDE. JUSQU'OUÛ IMITER LES ANGLAIS ?

Dès le départ on se réfère explicitement à l'exemple anglais, mais en même temps, on le répudie. La United British Women's émigration association envoie des prospectus dans toute l'Angleterre pour attirer des jeunes rurales, elle les rassemble à Londres dans des hôtels exclusivement réservés à leur usage, les dirige sur un port, les embarque au nombre de 100 ou 150, accompagnées d'une ou plusieurs femmes d'âge et de responsabilité ; à la colonie, elle fait escorter chacune d'elles jusqu'à l'endroit où un emploi l'attend et reste en contact pendant encore un an ou plus. "Au bout d'un certain temps presque toutes se marient, et la Société a atteint le double objet qu'elle se proposait : procurer aux jeunes femmes de la métropole une situation et aux colons des épouses". Si on suppose en outre qu'ils sont heureux et qu'ils ont beaucoup d'enfants" l'entreprise ressemble à un conte de fées, et c'est sans doute ce qui fait rêver Chailley-Bert. Pourtant, il juge "ridicule de rassembler sur un point détermine 100, 150, 200 femmes pour les former en bataillon sacré" (1) et surtout il déclare que les colonies françaises n'ont pas besoin d'un grand nombre de femmes ("quelques dizaines au plus" pour les premières années) ; il ne croit donc pas nécessaire d'envoyer des circulaires. Et néanmoins il veut mettre sur pied comme les Anglais une infrastructure solide et sûre, donc probablement coûteuse, sans se demander si elle sera rentable, pour déplacer seulement quelques personnes chaque année. Il est vrai qu'il lance son imagination à travers les siècles : il faut "tenir compte de choses qui se passeront dans un siècle ou deux"... ; il prévoit une émigration masculine sans cesse accélérée (l'Afrique du Nord peut nourrir 10 millions de personnes, dit-il), et il veut être en mesure de mettre le "contingent d'émigration féminine (...) à la hauteur de tous les besoins".

SECONDE INCERTITUDE. FAUT-IL CREER UN BUREAU DE PLACEMENT ?

Officiellement la Société, suivant toujours le modèle britannique, fonctionnera comme bureau de placement. "Nous nous proposons de procurer dans les colonies une situation à celles qui, sans faute de leur part, n'ont pu s'en faire une dans la métropole". Mais les Anglais transportent leurs jeunes campagnardes en Afrique du Sud et en Australie, c'est-à-dire dans des pays tempérés où les exploitations rurales se multiplient rapidement, et où l'on a besoin de fermières. Alors qu'aucune colonie française n'offre les mêmes perspectives, et Chailley-Bert le sait bien puisqu'il affirme "Nous aurons cinquante fois plus de demandes que de situations à accorder". Il évoque quelques places de gouvernantes, d'institutrices, de sages-femmes, de modistes, de couturières ; mais surtout il espère que le gouvernement va confier à des femmes, au moins dans les villes, des emplois de télégraphistes, employées de postes etc. Bref les places sont encore à créer, et elles restent, bien entendu, subalternes...

Est-ce une simple coïncidence ? En 1900 va paraître un petit livre intitulé La femme aux colonies (2). L'auteur, Grâce Corneau, ne fait aucune mention de la Société d'émigration des femmes.

(1) Notons qu'il ne songe pas à la traite des blanches : le trafic international des prostituées ne sera révélé aux Français qu'en 1902 et avant cette date personne n'y pense. Cf. Alain CORBIN, Les filles de noce. Aubier Montaigne, 1978.

(2) Grâce CORNEAU, La femme aux colonies. Librairie Nilsson, Per Lam successeur, Paris, 1900, 109 pages.

Elle encourage elle aussi l'émigration féminine, mais dans des conditions bien différentes : elle explique comment se procurer une concession (prix, délais, salaires de la main d'œuvre, cultures rémunératrices) et comment devenir femme colon ; ce n'est pas plus difficile pour une femme que pour un homme, affirme-t-elle ! Et d'encourager les Françaises à se changer ainsi en "marquises de Carabas"... Encore le conte de fées !

TROISIEME INCERTITUDE. COMMENT CREER UNE AGENCE MATRIMONIALE ?

"A parler franc, continue Chailley-Bert, ce qu'il s'agit d'organiser, c'est une sorte d'agence matrimoniale ; seulement cette agence doit revêtir certains déguisements qui feront des jeunes personnes qui recourront à elles des complices inconscientes de notre but". La nécessité des "déguisements" fait problème. En effet, les deux conférenciers s'affirment convaincus que "le mariage est, bien plus encore que l'école, le télégraphe ou le téléphone, la véritable carrière de la femme" (1). Et pourtant, nouvelle contradiction, ils ne veulent pas de filles "en quête de maris" : "nous ne souffrirons pas qu'elles partent avec ce seul projet en tête". Pourquoi ? La seule réponse claire est celle-ci : c'est "une bien mauvaise condition pour trouver un mari que d'afficher la prétention d'en chercher un avant tout et tout de suite". En fait ce qu'on veut c'est sélectionner des filles épousables mais sans leur parler de mariage pour laisser plus de liberté aux colons.

Sélectionner n'est pas trop fort (2). "Ce ne seront pas les candidates qui manqueront, affirme Chailley-Bert : il y en aura abondance et surabondance". La Société pourra faire sur chacune d'elles une enquête très poussée à l'aide d'un questionnaire aux questions "bien calculées", pour connaître "sur ses talents, ses aptitudes, son caractère, sa moralité, sa santé, des renseignements complets" ; on exigera en outre des certificats du médecin, des éducateurs, des employeurs éventuels. Mais ce n'est pas assez : il faut aussi une photographie pour s'assurer que la postulante a un physique agréable. En effet, si en France le mariage n'est encore qu'une affaire, il n'en est plus ainsi aux colonies ; ce n'est pas que le colon "répugnerait à épouser quelque riche héritière ; mais comme il sait qu'à peu d'exceptions près les riches héritières ne seront pas pour lui (3), il retourne ses prétentions d'un autre côté ; il veut, n'ayant à choisir qu'entre des filles de condition humble ou modeste, en choisir au moins une qui soit d'un physique agréable. Ne vous récriez pas. C'est là une exigence bien naturelle ; ce qui n'est pas naturel, c'est que cette exigence ne nous paraisse plus naturelle". En somme, les colonies ressuscitent le mariage d'inclination.

Observons au passage que les garanties sont toutes du même côté : on trie les futures épouses sur le volet et on ne leur promet rien. Ce qui donne aux colons le maximum d'avantages. Mais qui trie les futurs maris ?

(1) Allocution de d'Haussonville.

(2) On sait que l'Union Coloniale aide des Français à partir aux colonies, mais elle exige qu'ils aient une petite fortune, une bonne réputation, de l'énergie. Elle ne veut pas favoriser l'émigration de "fruits secs".

(3) 'On ne les prend qu'au dessous du pair" dit encore Chailley-Bert, décidé ment porté aux métaphores économiques.

Au fond Chailley-Bert poursuit un rêve bien masculin : celui du colon célibataire et laborieux, en passe de réussir, à qui on amène un choix de filles jeunes, belles et sages ne demandant rien, mais disposées à tout donner. Toujours le conte de fées... La réalité est tout autre, et il le sait bien : le nombre des hommes célibataires est si élevé aux colonies que les jeunes filles, à peine débarquées, auront 300 paires d'yeux braqués sur elles. "Tandis qu'en France elles sont, de par les mœurs et la vie, réduites à attendre et à subir le choix des hommes, là-bas, la proportion des nombres étant renversée, c'est elles qui ont en main le droit de choisir". C'est dire que les grands déplacements de l'ère coloniale accroissent les chances de l'émancipation féminine, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine sentimental.

Mais le rêve de l'orateur se poursuit : il s'émerveille des heureux effets qu'on peut attendre de ces mariages. "Dans les colonies ce sera une vie décente et digne ; ce sera la fixité et le calme remplaçant la mobilité et l'agitation" ; du coup la prospérité des établissements se développera, la fécondité naturelle de la race réparaitra (et d'évoquer non seulement l'exemple des Franco-canadiens, mais aussi celui des colons d'Algérie (1) ; "notre langue française se répandra dans le monde", "les colonies seront de véritables écoles d'héroïsme", et toutes nos discordes s'y apaiseront. Là encore la réalité contrarie l'imaginaire, et l'orateur l'ignore moins que quiconque ; il nous montre les colons "gens impatientes du résultat, plantant leur tente, travaillant fiévreusement pour gagner de quoi retourner vivre en France», peu désireux en fait de se marier et de faire souche outre mer...

Au fond la meilleure stratégie consiste à marier les futurs colons ou les futurs fonctionnaires (2) en France, avant leur départ, ou pendant un congé. C'est finalement vers cette idée que s'oriente peu à peu le conférencier. La Société d'émigration des femmes jouerait alors son vrai rôle, sans hypocrisie : elle tiendrait un dossier recensant des jeunes filles qui consentent à s'expatrier, et elle l'ouvrirait au choix des jeunes hommes désireux de convoler avant leur départ. Pourtant, au début de sa conférence, Chailley-Bert avait plaisanté à propos des mariages précipités qu'on tolérait sous l'Ancien Régime au moment d'embarquer. Sans souci de se contredire encore, le voilà qui dénonce la formalité actuelle des fiançailles. "Quelles garanties apporte-t-elle donc ? Permet-elle aux fiancés de faire connaissance ? En rien. A partir du moment où ils ont dit qu'ils entendaient s'étudier, ils commencent à avoir mutuellement les yeux fermés ; ou plutôt, ils jouent au jeu bien connu du boulet et de la cuirasse "Je te percerai, tu ne me perceras pas ; je te connaîtrai, tu ne me connaîtras pas". En fait ils ne se connaissent pas... A dire vrai, j'estime que nos procédés à nous, nos enquêtes faites par nous, indifférents, et corroborées par celles de l'intéressé, offrent plus de garanties". Et ce marieur têtu en vient à souhaiter que "dans nos écoles de tous degrés, par exemple les écoles de la Légion d'honneur", on prépare les jeunes filles à devenir femmes de colons... 11 ne songe cependant pas à ouvrir une section spéciale à l'Ecole Coloniale !

Bref, le discours de Chailley-Bert présente un projet mal étudié, plein d'incohérence, ou l'imagination cherche à transfigurer des réalités peu reluisantes. Mais l'imagination accomplit parfois des miracles. Voyons si ce fut le cas pour la Société d'émigration des femmes.

(1) "et qui sait Dans un siècle ou deux peut-être faudra-t-il y créer des Sociétés qui auront un but contraire à celui que nous poursuivons aujourd'hui et qui ramèneront dans la métropole la population surabondante des colonies"...Troublante prophétie

(2) Chailley-Bert s'indigne que certains fonctionnaires coloniaux soient trop mal payés pour pouvoir faire venir leur femme.

On trouve des nouvelles de la Société d'émigration des femmes (1) dans la Quinzaine Coloniale (issue, en janvier 1897, du modeste Bulletin de l'Union coloniale, et dirigée par Chailley-Bert) ainsi que dans la Revue des Deux Mondes (2). Le n° 1 de la Quinzaine Coloniale annonce la création de la Société en se référant essentiellement à l'exemple anglais ; les numéros suivants citent les membres d'honneur, bienfaiteurs, associés, simples adhérents. En juillet 1897, le ministre des Colonies, André Lebon, s'inscrit et accorde une subvention. En novembre 1897 c'est le Président de la République Félix Faure qui devient membre d'honneur, ainsi que son épouse et sa fille Lucie : il fait don de 500 F. Au jour de son premier anniversaire, la Société compte 128 membres, dont seulement trois membres d'honneur (qui viennent d'être cités) ; parmi les 22 membres bienfaiteurs, on compte des établissements industriels (Dollfuss-Mieg de Mulhouse et Angel de Paris) ainsi que la Ligue colonial(r) de la jeunesse - parmi les 42 membres associés, on compte aussi des établissements industriels (Schneider du Creusot ; Maetra du Petit Quevilly...), des personnalités parisiennes (Mme Paul Bert, le prince d'Arenberg..?), des Chambres de Commerce (chose curieuse : celle de Marseille n'est citée qu'en juin 98, alors que Marseille est le lieu d'embarquement de toutes les émigrantes). Un réseau d'adhérents et de correspondants se constitue peu à peu dans les colonies ; Urne Doumer préside la Société en Indochine, Mme Jules Cambon fonde un comité à Alger.

Le 10 janvier 1898 (n° 26 de la Quinzaine Coloniale) Mme Pegard, secrétaire générale de la Société fait le bilan de la première année d'exercice. Elle a reçu 400 à 500 demandes de jeunes femmes, elle n'a pu en satisfaire qu'une quinzaine et des négociations sont en cours pour une trentaine d'autres. Ce qui manque le plus c'est l'argent. On avait espéré un concours plus empressé des grandes maisons commerciales et industrielles, ainsi que des colonies elles-mêmes : "Pourquoi n'avouons-nous pas que nous avons eu une déception, grande". Il a fallu recourir à des oeuvres de bienfaisance, au risque de faire apparaître la Société comme une institution de charité, alors qu'il s'agit d'une institution patriotique". Il a fallu aussi recourir à l'aide de Miss Leffroy, secrétaire de la British Women's Emigration Association" et à celle de Mrs Cos, vice présidente de la Women's prospective Immigration Society... L'avenir reste sombre.

POURQUOI FAUT-IL TANT D'ARGENT ? QUI SONT LES FEMMES DESIREUSES D'EMIGRER ?

En janvier 1897, toute la presse parisienne avait fait un écho retentissant à la conférence de Chailley-Bert. La plupart des journaux étaient favorables ; certains s'égayaient du projet, en multipliant les allusions grivoises ; quelques-uns exprimaient une franche hostilité que d'Haussonville résume ainsi : "Pas une femme respectable ne témoignera le désir d'émigrer.

(1) Les Archives de l'Union Coloniale sont en cours de classement aux Archives d'Outre-Mer, rue Oudinot à Paris ; on ne sait pas encore si elles contiennent un dossier concernant la Société d'émigration des femmes.

(2) Comte d'HAUSSONVILLE, les non classées et l'émigration des femmes aux colonies in Revue des Deux Mondes, 15 juin 1898, p.779 à 810. Cet article donne d'utiles statistiques sur les "non classées", jeunes femmes instruites qui sollicitent en vain des postes dans l'Instruction publique, les PTT, les banques, les sociétés industrielles.

Celles qui s'adresseront à la Société ne seront que des aventurières, des demoiselles avec tare dont on ne voudra plus dans les agences matrimoniales. Ce serait un triste cadeau à faire aux colonies"... Réaction conforme à l'idéologie du XIXe siècle qui valorise la "femme d'intérieur" et juge avec méfiance, voire avec mépris, toutes celles qui sortent de chez elles.

Cette prophétie pessimiste se trouve démentie par les lettres de candidature dont font état Mme Pegard puis d'Haussonville. Ce dernier recense 68 institutrices, gouvernantes et demoiselles de compagnie ; 67 employées ; 25 sages-femmes ; 1 doctoresse ; 1 dentiste ; 78 couturières ; 20 modistes ; 16 cuisinières ; 18 femmes de chambre ; 19 bonnes à tout faire ; 30 femmes sans profession; etc. Il remarque l'"écriture fine et distinguée" de la plupart des postulantes ainsi que "leur mélancolie, leur découragement, parfois leur désespoir". Il souligne leur intelligence, leur courage, leur résolution et aussi leur droiture, leur dignité : une quinzaine de jeunes filles avouent simplement leur désir de se marier et l'impossibilité de trouver un mari en France faute de dot; elles se disent gaies, robustes, pas poltronnes du tout" (d'Haussonville). Toutes d'ailleurs ne sont pas des vaincues de la vie : quelques-unes sont très jeunes (l'une a seize ans) ; ce sont des romanesques, des Imaginatives, à qui la vie en France semble prosaïque et qui voudraient voir de nouveaux horizons. Le mirage colonial joue donc aussi sur le sexe dit faible, qui se révèle ici plus décidé, plus audacieux que certains n'aiment à le décrire.

Mais on ne peut satisfaire ces demandes sans argent, car la plupart de ces personnes, dépourvues de toutes ressources, sont hors d'état de payer leur voyage et même de se constituer un trousseau décent ; quelques-unes ont des dettes. Autre difficulté, les offres d'emploi restent peu nombreuses : 39 seulement en juin 1898. Les colonies, dit d'Haussonville, "n'avaient pas confiance dans ce nouvel article d'exportation... la qualité leur en paraissait douteuse". En outre les offres et les demandes ne coïncident guère (les colonies semblent avoir surtout besoin de cuisinières et de femmes de chambre ; une usine tunisienne demande des ouvrières)... Enfin, il est parfois nécessaire d'enseigner un métier aux postulantes avant leur départ.

Mme Pegard cite quelques exemples : Mme B." veuve d'un industriel et mère d'un enfant de 10 ans, apprend la couture et sollicite les amis de son mari pour pouvoir partir. Mlle de S., de vieille famille noble ruinée par l'un des krachs, fait des stages dans les maisons de couture de la rue de la Paix pour devenir "première" à 500 F par mois dans une grande ville coloniale. Mlle de N., nièce de la précédente, veut seulement aller rejoindre ses parents ; c'est une société anglaise qui lui avance l'argent. Mlle L., dentellière aux yeux fatigués, part comme gouvernante ; il faut payer son loyer, lui avancer 6 mois de gages. Mme R., sage-femme veut qu'on trouve une place pour son mari. Un jardinier sollicite une aide pour emmener sa femme. 4 jeunes filles vont rejoindre leurs fiancés ; l'une d'elles, pauvre orpheline qui "n'avait jamais connu un jour de bonheur dans sa vie", a emporté jusqu'à son voile de mariée et sa couronne de fleurs d'oranger dans un petit carton... C'est l'unique fois, semble-t-il, où la Société a joué ouvertement le rôle d'agence matrimoniale ; le prétendant, ancien gendarme très bien noté, devenu surveillant de prison, n'avait pu obtenir un congé pour venir en France chercher femme et s'était adressé à la Société.

Toutes celles qui sont parties ont transité par Marseille ou une correspondante les a accueillies et accompagnées ; elles écrivent, après le voyage, des lettres pleines de satisfaction et de reconnaissance (du moins, Mme Pegard ne publie que celles-là...).

La Société d'émigration des femmes n'a donc pas réussi. Elle apparaît un peu comme une bulle, vite éclatée, dans le bouillonnement intense de "l'idée coloniale" (1) en cette fin du XIXe siècle. Mais elle permet quelques remarques (valables pour le seul moment considéré, et qu'on ne saurait extrapoler) à propos de l'histoire des migrations, à propos de l'histoire de la colonisation, à propos de l'histoire des femmes.

Les migrations de femmes ont été peu étudiées. Celle dont il vient d'être question n'a guère d'importance démographique, ni économique. C'est que la pression démographique est inexistante à cette date en France, où on s'inquiète plutôt de la "dépopulation" : l'émigration des femmes est donc dépourvue de justification "biologique". A-t-elle des justifications économiques ? Le chômage féminin est un phénomène mal connu bien que les philanthropes et les féministes fassent beaucoup de bruit autour ; mais de toutes façons, dans les mentalités de ce temps, le chômage féminin n'est pas un problème économique : sa solution est le mariage, non l'émigration ou la création d'emplois. Donc l'opinion française n'est pas prête à accepter un déplacement massif et organisé des femmes : elle réagit en dénonçant ce déplacement comme ridicule, ou immoral, et elle refuse de le financer. Autre remarque : la migration masculine ne semble pas attirer une migration féminine postérieure équivalente ; ce ne sont pas les hommes qui attirent les femmes, ce sont les familles déjà constituées ; on est ici au seuil des problèmes complexes du mélange des "races", du métissage, de la dimension sexuelle dans les faits migratoires et coloniaux. (2)

Ce qui conduit à l'histoire de la colonisation. La tentative de la Société d'émigration des femmes révèle d'abord le prestige, à cette date du modèle britannique, qu'on prétend adapter et qu'on imite en fait, sans l'analyser. Le discours de Chailley-Bert souligne aussi fortement la puissance de l'imaginaire, même dans les milieux réalistes de l'Union Coloniale ; les colonies ne sont plus seulement une source de richesse, ou un substitut de la revanche, elles deviennent un substitut des contes de fées, un lieu d'utopie où la race française se régénère dans une vertu et une fécondité retrouvées. Et la colonie sera moralisée par la seule arrivée de la femme française, anti dote au défoulement évoqué ci-dessus. Quand il s'agit de femmes, l'irrationnel n'est jamais loin dans le discours masculin.

Pour l'histoire des femmes, la Société apporte quelques lueurs sur l'évolution des mentalités. Certes la Société cherche à disposer d'elles, à leur insu, pour des fins qui les dépassent. Mais en même temps, elle préfère leur proposer des situations indépendantes plutôt que des maris ou des secours ; elle n'hésite pas à transporter d'honnêtes filles au-delà des mers, et elle trouve de nombreuses postulantes : signes que l'émancipation économique des femmes n'est plus refusée. En outre la Société escompte que les mariages d'inclination supplanteront les mariages d'argent, et elle accepte que les femmes aient "le droit de choisir" : signes que l'émancipation affective et sexuelle progresse. Pourtant, l'opinion, dans sa masse, oppose encore une forte résistance passive à cette émancipation.

Peu importe au fond que la Société ait échoué dans ses objectifs : c'est sa signification symbolique qui compte. On espère en avoir montré l'importance relative.

(1) Voir Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France (1871-1962)*, La table ronde, 1972, Première partie, chapitre IV.

(2) Une étude des chansons qui, durant l'entre deux guerres ont évoqué les colonies (Ma tonkinoise, La fille du Bédouin) révèle l'importance du facteur sexuel dans l'attrait des colonies. Les frustrations subies en métropole (Cf. Alain CORBIN, *op.cit.*) font de la colonie une vaste zone de défoulement. A la limite, dans la sensibilité d'un Européen, la colonie est perçue comme femelle, facile à posséder.

**JUIFS ET ANTISEMITISME
A ORAN 1895-1905**

par Geneviève DERMENJIAN

La France procéda à l'intégration politique progressive des israélites algériens dès les premiers moments de la colonisation. Mais cette intégration ne fut définitivement réglée que par le décret de naturalisation en masse des "israélites indigènes" du 24 octobre 1870, connu sous le nom de décret Crémieux.

Les israélites d'Oran étaient généralement méprisés mais tolérés par leurs concitoyens européens avant 1870. Ils furent au contraire soumis à de violentes critiques dès leur intervention dans les élections. On leur reprochait de voter en bloc pour les candidats désignés par leur président du Consistoire. On leur reprocha aussi, bientôt, leur manque de francisation. Il se produisit dès la fin des années 1880 un durcissement des positions antijuives des Français d'origine et un rejet de la population juive. La crise antisémite qui s'ouvrit en 1895 connut de nombreux rebondissements et ne s'acheva que dix ans plus tard, lorsque les derniers antijuifs perdirent la mairie.

Les israélites, qui s'étaient peu à peu rapprochés des populations européennes, conservaient malgré tout à la fin du XIXe siècle des racines maghrébines importantes comme en témoignait leur mode de vie encore traditionnel. Les Français d'origine leur en faisaient grief et justifiaient ainsi leur antisémitisme. Les juifs y firent face comme ils le purent, lâchant du lest quand il le fallait, mais veillant à sauvegarder leurs droits.

I. LES ISRAELITES D'ORAN A LA FIN DU XIXe SIECLE

Les juifs dans la ville

La communauté israélite d'Oran regroupait près de la moitié des israélites naturalisés du département. Elle comprenait 10.636 personnes en 1901 (1) la population totale de la ville étant alors de 93.330 habitants. Mais ces chiffres officiels ne concernent qu'une partie de la communauté juive oranaise car de nombreux juifs marocains non naturalisés échappaient à ce type de recensement. Le nombre total des israélites de la ville dépassait largement le chiffre officiel, d'un tiers ou d'un quart selon les estimations d'époque (2).

L'implantation des israélites dans la ville était ancienne. Un texte émanant du Consistoire nous en décrit ainsi l'origine : "La communauté israélite d'Oran dont l'existence remonte à plusieurs siècles fut détruite en 1543 et ses membres dispersés à la suite des persécutions dont ils furent l'objet de la part des Espagnols" qui occupaient alors la ville."Mais en l'an 1792, lorsque le bey Mohamed Ben Osman eut pris possession de la ville d'Oran totalement évacuée par les Espagnols, il songea à la repeupler et y appela les israélites de Mascara auxquels il vendit à très bon marché... un vaste emplacement où ils édifièrent leurs demeures (3)". Ce quartier, situé sur les pentes qui relient les bas et les hauts quartiers de la ville était encore à la fin XIXe siècle le lieu de résidence de la plupart des israélites.

Les juifs installés à Oran à la fin du XIXe siècle se divisaient en deux groupes principaux. La plus grosse part de la communauté était composée de juifs "branais" ou autochtones, installés en ville par apports successifs avant et après la conquête française. Venaient ensuite les juifs "marocains", généralement implantés depuis la guerre franco-marocaine de 1859-1860 et qui étaient mal acceptés de la communauté la plus ancienne. Ils étaient, selon les juifs d'Europe de cette époque, davantage tournés vers le "progrès" et "l'émancipation du Consistoire" que les juifs "oranais" (4). La communauté Israélite comprenait encore quelques juifs métropolitains installés en Algérie pour raisons professionnelles. Ces juifs nourrissaient pour les Israélites d'Oran le même mépris que les autres Français d'origine. Ils étaient en retour rejetés de leurs coreligionnaires qui refusaient toutes leurs tentatives autoritaires destinées à les tirer de la "barbarie". L'antisémitisme mit en sourdine ces divers antagonismes sans les faire disparaître cependant.

La société Israélite oranaise était très déséquilibrée. On trouvait au sommet de l'échelle sociale une petite minorité de familles très riches qui devaient l'essentiel de leur fortune à la plus-value de terrains achetés un prix dérisoire à des Algériens qui quittèrent le pays au lendemain de la conquête française. La valeur de ces terrains incultes se trouva démultipliée lorsque la ville fit la conquête des hauts quartiers et que des immeubles furent construits sur ces terrains steppiques. C'est ainsi qu'on construisit une partie du lycée sur un terrain appartenant à une demoiselle Kanoui à qui il fut racheté 3.468 F 88 en mars 1897 (5)" D'autres familles, peu nombreuses il est vrai, devaient leur richesse à la propriété de terres cultivables situées aux environs d'Oran. C'était le cas de Messaoud Karoubi, administrateur de la Banque d'Algérie, qui possédait environ 1 000 hectares (6). Si l'on excepte ces quelques familles riches, la société israélite se composait principalement de pauvres. Il n'y avait guère de classes moyennes et l'essentiel de la population consistait en un prolétariat misérable allant du petit boutiquier à l'indigent vivant de la charité publique. Le Consistoire entretenait lui-même environ 500 familles. Les conditions d'existence des Israélites dans le quartier juif sont d'ailleurs un assez bon témoignage de leur niveau de vie. Ils y disposaient en moyenne de 2,5 mètres carrés par habitant, les ménages les plus démunis n'occupant qu'une petite pièce, éclairée seulement par la porte (7).

Les Israélites d'Oran s'employaient dans des secteurs d'activité plus variés que les juifs de France. Si la plupart s'adonnaient encore aux métiers traditionnels (bijouterie, colportage, tailleurs indigènes, marchands de beignets...), ils étaient également présents dans la fonction publique (agents de police, fonctionnaires municipaux), le bâtiment (maçons, charpentiers, peintres), les transports (camionneurs, postillons) (8).

La "francisation" des Israélites

Les classes supérieures de la société juive s'étaient rapidement rapprochées de la civilisation européenne. Elles avaient appris les mœurs et le langage politique français. Leurs enfants, élevés dans les écoles françaises et passés par la caserne, étaient généralement mieux assimilés que les naturalisés d'origine européenne (qui venaient pour la plupart d'Espagne). Ces israélites algériens se sentaient pleinement Français en même temps que pleinement juifs et proches encore des Maghrébins dont ils connaissaient toujours et la langue et les mœurs. Cette position médiane permettait aux juifs algériens de la classe dirigeante d'avoir en politique une position plus nuancée que celle des Français d'origine. Ceux qui siégeaient en Conseil municipal étaient indifférents aux traditionnelles querelles entre cléricaux et anticléricaux. Ils défendaient constamment les droits religieux des indigènes, bafoués le plus souvent par les Français d'origine. Ils étaient par contre très conscients de la fragilité de la présence française en Algérie du fait de la domination numérique des Maghrébins. C'est pourquoi leur président du Consistoire ne voyait en politique d'autre solution possible que de "marcher d'accord avec le (parti) des modérés soutenu par l'administration" (9).

Dans les dernières années du XIXe siècle, tous les juifs étaient sincèrement attachés à la France, "la patrie bien-aimée". Ils ne répugnaient pas trop non plus au rapprochement avec le mode de vie des Français d'origine, c'est-à-dire à l'abandon de certaines de leurs coutumes. L'acceptation de la loi française s'était faite sans grandes difficultés et les Israélites la suivaient généralement sans réserve, bien qu'elle fût parfois transgressée. La pratique du mariage "more judaico" (10) avait nettement régressé. Du moins ne se substituait-elle presque plus au mariage légal. De même, le service militaire était-il entré dans les mœurs après quelques remous violents au moment de son adoption en 1876. Mais les Israélites n'estimaient pas que le service militaire était un facteur d'intégration dans la société française et ils essayaient individuellement d'y échapper (11).

Les chefs religieux et les notables Israélites encourageaient, chacun à leur façon, leurs coreligionnaires à se moderniser, à se "civiliser" comme ils disaient eux-mêmes (12). L'école jouait un grand rôle dans ce processus d'assimilation, mais les progrès en furent lents dans les couches pauvres de la société israélite oranaise. Tous les enfants passaient par l'école Israélite mais la fréquentation régulière de l'école française ne se généralisa qu'après la première guerre mondiale (13). Les familles pauvres se contentaient d'envoyer un enfant à l'école et plaçaient les autres en apprentissage. Seule la classe aisée profita pleinement de la scolarisation régulière à la fin du XIXe siècle. Les filles, qui étaient écartées de l'ancien système éducatif, firent une belle percée dans l'école française- En 1895, plus d'un cinquième des jeunes filles reçues au certificat d'études primaires étaient de jeunes israélites d'Oran (14). De même, 64 élèves du collège de jeunes filles sur 188 étaient israélites (15).

L'analphabétisme était très répandu chez les adultes. Les femmes ouvrières ou domestiques âgées de plus de 20 ans étaient illettrées ainsi que le tiers au moins des ouvriers (16). Mais, si les chefs religieux s'adressaient à leurs ouailles en judéo arabe pour mieux se faire comprendre de tous, la francisation orale avait avancé à grands pas et tout le monde à cette époque comprenait le français et le parlait plus ou moins bien.

Les juifs d'Oran de la fin du XIXe siècle étaient donc dans un état hybride : déjà francisés pour une certaine part mais proches encore de leurs racines maghrébines. C'est ainsi que les mentalités avaient évolué moins vite que le reste. Les particularités se maintenaient aisément dans ce milieu replié sur lui-même qu'était le quartier Israélite, La religion, toujours très pratiquée, demeurait frustrée et mêlée de nombreuses pratiques de sorcellerie. Les rabbins, qui étaient pauvres et souvent illettrés, contribuaient au maintien de cet état de fait. Les juifs demeuraient également très attachés à leur hiérarchie sociale traditionnelle. Les "grandes familles" riches et anciennes restaient très honorées et écoutées. Elles avaient chacune leur réseau de familles alliées et leurs adversaires. Le président du Consistoire était encore pour la majorité des israélites celui qui était, habilité à leur dicter leur conduite, comme le chef de la Nation Juive d'autrefois. L'état hybride des israélites se révélait enfin dans leur mise et leur langage où se côtoyaient à plaisir l'ancien et le moderne. On habillait les enfants à la française quand les grands parents conservaient l'habit traditionnel et que les parents mêlaient les deux. La langue associait dans un sabir naïf et coloré le français, l'espagnol et l'arabe, le tout prononcé avec un accent qui faisait le ricanement ou la colère des "bons Français".

Les querelles de la communauté israélite

La communauté Israélite était littéralement déchirée par les querelles intestines dans les années qui précédèrent l'explosion de la crise antisémite. Deux partis se disputaient le pouvoir : les consistoriaux, autour du président du Consistoire, Simon Kanoui, et les anticonsistoriaux, autour du grand rabbin et de quelques familles de notables. Ces deux partis s'opposaient non seulement pour la conquête du pouvoir à l'intérieur de la communauté mais aussi quant à la manière de diriger cette communauté.

Le président du Consistoire était en poste depuis 1870. Son désir profond était de diriger sa communauté seul et sans entraves et il se débarrassa pour cela de tous ses adversaires. Il s'appuyait sur la plus grande partie des israélites qui avaient toute confiance en lui. Il eut en effet l'habileté de comprendre que ses coreligionnaires ne pouvaient passer trop rapidement les étapes de la francisation et il ne les brusqua jamais. Comme, par ailleurs, il les défendait en tout, ces derniers lui conservèrent leur soutien aveugle et leur affection. Il eut comme adversaires les quelques familles de notables qui aspiraient au contraire à un changement rapide, à une francisation totale de la communauté (17). Ces familles soutinrent l'action des grands rabbins pour qui Kanoui représentait généralement le verrou à faire sauter entre le peuple juif et la "civilisation" dont ils voulaient précipiter la venue. Les juifs "oranais"

et "marocains" adversaires de Kanoui étaient généralement appelés les "jeunes israélites" par opposition aux "vieux turbans", amis du président du Consistoire. Ils furent, avec le grand rabbin Netter, nommé en 1892, les ennemis les plus redoutables de Simon Kanoui. Mais ils n'en vinrent pas à bout et Kanoui eut finalement gain de cause contre tous. Le plus fort de la querelle eut lieu entre 1892 et 1895 lorsque les anticonsistoriaux ouvrirent une boucherie dissidente qui ne payait pas la taxe d'abattage au Consistoire. Il s'agissait ainsi de le ruiner puisque la presque totalité de ses fonds provenaient de cette taxe. Les épisodes embrouillés et violents de cette querelle perturbèrent toute la vie de la communauté pendant trois ans. Mais, comme l'antisémitisme faisait alors ses premières armes, les ennemis se réconcilièrent devant le danger et la solution fut renvoyée à plus tard.

Les querelles de la communauté juive contribuèrent à leur façon à la montée de l'antisémitisme car les juifs se disputaient ouvertement et portaient le débat jusque dans les journaux que toute la ville lisait. Et celle-ci s'indignait du bruit que faisait cette minorité de naturalisés déjà si mal acceptée en temps ordinaire.

II. LA CRISE ANTIJUIVE (1895-1905)

L'hostilité des Français et des étrangers (18) d'Oran envers les israélites était bien antérieure à 1895 mais elle ne prit un tour menaçant qu'à cette époque lorsqu'une polémique de journalistes montra combien la ville était favorable à une campagne antijuive. Des politiciens profitèrent de cet engouement et s'emparèrent, entre 1896 et 1898, du Conseil municipal, du siège de député de la première circonscription du département ainsi que de sièges au Conseil général et aux Délégations financières. Les israélites étaient soumis dans le même temps à de nombreuses mesures racistes et les antijuifs faisaient régner un climat de violence qui culmina dans les émeutes de mai 1897. La ville retrouva rapidement son calme après cet épisode et ne fut plus désormais troublée qu'en de rares occasions. Mais la persécution antijuive continua de s'exercer dans la vie quotidienne et officielle d'Oran. La fièvre du plus grand nombre des Oranais se calma cependant entre 1898 et 1900 et l'antisémitisme redevint une simple plateforme électorale. Bien que n'ayant obtenu aucun résultat d'importance contre les Israélites, les antisémites se maintinrent à la mairie jusqu'à 1905. La députation avait été perdue dès 1902.

Les causes du rejet des Israélites

La question des élections est à l'origine de tout le mouvement antisémite de la fin du XIXe siècle. C'est parce que les israélites sont intervenus dans les élections, après leur naturalisation, avec un nombre de voix suffisant pour en modifier le cours, qu'ils déplurent aux Français d'origine dont ils troublaient les plans. On eut ainsi, des les municipales de 1871, le premier exemple d'antijudaïsme électoral qui devint rapidement une tradition et se compliqua "d'anti-kanouisme". Les israélites votaient en effet presque tous comme l'indiquait le président du Consistoire. Or, celui-ci réserva toujours, moyennant finances, son appui au parti modéré proche du gouvernement. Le laïcisme et le républicanisme des Français d'origine étaient durement touchés par ces pratiques affichées avec naturel. Kanoui dressa ainsi contre lui l'ensemble des Français d'origine et plus particulièrement, bien entendu, le parti qu'il ne soutenait pas. Car la déception des radicaux vaincus était d'autant plus vive que celui qui détenait le pouvoir politique avait également la main sur un grand nombre de fonctions rémunératrices dont on acceptait difficilement de se laisser frustrer (19).

Les israélites s'attirèrent donc, des l'époque de la naturalisation, les foudres des Français d'origine en raison de leur attitude électorale. L'anti-kanouisme devint ainsi la plus vieille et la plus durable des rancoeurs antijuives. Il ouvrit directement la voie à

l'antisémitisme de la fin du siècle car la colère des Français d'origine ne fit qu'augmenter avec le" temps. Elle se doubla d'un mépris grandissant à l'égard des israélites déclarés inassimilables. Il existait donc un important contentieux entre les populations juives et non juives de la ville, contentieux qui se mua dès la fin des années 1880 en rejet de la communauté Israélite.

L'anti-kanouisme servit en politique de tremplin électoral jusqu'à 1895. Il s'agissait pour les partis vaincus de s'attirer les bonnes grâces de l'électorat français et celles des "jeunes israélites" qui s'opposaient à Kanoui. En vain, d'ailleurs, puisque les candidats de Kanoui gagnaient toujours. C'est alors que l'entrée dans la citoyenneté française des étrangers naturalisés par la loi de 1889 (20) modifia les données du problème en élargissant la base des électeurs non juifs. Or, ces nouveaux électeurs étaient favorables à l'antisémitisme. Il devint désormais possible de gagner les élections en employant l'antisémitisme comme levier alors que, jusque là, les candidats antisémites avaient été évincés ou s'étaient censurés d'eux-mêmes pour ne pas dresser les électeurs israélites contre eux. L'explosion de l'antisémitisme devenait désormais logique puisque le sentiment antijuif des habitants de la ville rejoignait l'intérêt des hommes politiques.

La querelle de journalistes qui opposa en 1895 le rédacteur du Petit Africain, un belge naturalisé français nommé Paul Bidaine, à un israélite "marocain", Mardochee Chalom, fit clairement apparaître que les Oranais approuvaient la campagne raciste qui s'engageait et souhaitaient même son durcissement. Ce qui fut fait lors du second tour des élections municipales de 1896 quand le choix de thèmes purement antisémites permit à la "liste française" de remporter tous les sièges restants. Le recours à l'antisémitisme militant devint bientôt nécessaire aux antijuifs pour se maintenir au pouvoir. Lorsque les candidats antisémites ne recouraient pas à la propagande antijuive ils étaient en effet battus par les républicains car leurs électeurs se désintéressaient alors de la consultation. Au contraire, lorsque les antijuifs avaient recours à leur campagne raciste, ils remportaient aisément la victoire, leurs électeurs votant alors en masse. L'exemple le plus significatif à cet égard est celui des élections de mai 1904. Les antijuifs qui étaient au pouvoir depuis dix ans étaient convaincus de l'emporter et n'avaient pas fait de campagne antijuive. Mais ils perdirent 17 sièges au premier tour et fomentèrent alors quinze jours de troubles afin de remporter les sièges restants. Ils réussirent, faisant ainsi la preuve qu'ils étaient condamnés, pour survivre, à la violence. L'antisémitisme politique, ayant pour but la conquête et la conservation du pouvoir, fut donc un moteur essentiel de la crise antijuive oranaise.

Un certain nombre de caractères propres aux populations oranaises jouèrent également dans le déclenchement et le maintien de la crise antijuive. Les Français d'origine cherchaient à cette époque à défendre leur identité. Isolés loin de la métropole, face à une multitude d'autochtones hostiles, ils ressentaient le besoin de conserver leurs caractères propres et de les imposer aux autres populations européennes ou naturalisées. Or, ils avaient à faire face à un déferlement d'étrangers à leur "race", à leur langue, à leurs coutumes sociales et politiques. En tant que minoritaires à Oran, ils craignaient de perdre leurs privilèges politiques de "vainqueurs", mais également d'être dénaturés par les non Français de souche. Le rejet du juif (et aussi de l'Espagnol S cet égard) est aussi un rejet de tout ce qui n'est pas "français" en lui (habillement, langage...).

La population d'origine espagnole, qui était prépondérante à Oran, avait apporté d'Espagne son traditionnel antisémitisme racial et religieux. Elle donnait une coloration particulièrement chaleureuse et enthousiaste à l'antisémitisme ambiant. Les antijuifs eurent avec la population espagnole et espagnole naturalisée une masse de manœuvres toujours prête à manifester contre les juifs. Les chefs antisémites surent profiter de la sensibilité des

électeurs d'origine espagnole à la propagande antijuive et dirigèrent leur propagande vers des thèmes chers aux naturalisés.

L'affaire Dreyfus intervint peu de temps avant le déclenchement de la crise antijuive. Elle prit place dans le cortège des griefs antijuifs à un moment où Oran n'attendait plus qu'une occasion pour verser dans l'antisémitisme actif. Celle-ci étant intervenue peu après sous la forme de la querelle de journalistes déjà signalée, la crise éclata, l'affaire Dreyfus n'en étant pas la cause directe mais servant d'appoint à un antisémitisme prêt à fonctionner. L'"Affaire" joua par contre un rôle important dans le maintien d'un violent sentiment antisémite au cours des années 1896 à 1900.

La crise antijuive a pu être interprétée à Alger comme un essai d'émancipation politique de la colonie (21). Il n'en est pas de même à Oran où les habitants n'étaient pas séparatistes. La ville était à l'écart des grands courants de pensée et le conformisme des Oranais était trop grand pour adopter, ou même envisager, une séparation d'avec la France. Les Français d'origine, mêmes noyés dans la masse étrangère, avaient trop de poids pour se laisser imposer des idées politiques qui ne leur convenaient pas. Qui aurait d'ailleurs pu les leur imposer ? Les naturalisés qui jouèrent un grand rôle à Alger n'étaient pas à Oran séparatistes. Ils militèrent même au contraire pour le maintien de la loi de 1889. Afin d'éviter, dirent-ils, que les naturalisés ne se groupent en factions dangereuses pour l'avenir de la colonie. Il y eut bien, chez les antijuifs oranais d'origine étrangère ou non "quelques voix discordantes et favorables à l'émancipation mais qui ne sont pas représentatives du sentiment général des habitants.

Il faut quand même malgré tout reconnaître que l'autonomie accordée par Paris à l'Algérie coïncida avec un net apaisement de la crise antijuive. Les Oranais auraient-ils donc employé le chantage antisémite dans le seul but de faire pression et d'obtenir l'autonomie ? Cela ne semble pas être le cas. On peut par contre signaler que les deux questions trouvèrent une solution à peu près en même temps. C'est en août 1898 que les décrets Laferrière accordèrent l'autonomie souhaitée. C'est aussi en 1898 que les antisémites comprirent que le gouvernement ne toucherait pas au décret Crémieux et, s'ils continuèrent à demander son abrogation, ils le firent sans conviction et sans espoir d'aboutir. Un certain nombre d'Oranais, satisfaits des réformes obtenues, se détachèrent de l'antisémitisme qui n'aboutissait à aucun résultat.

Les caractères du rejet

Il est nécessaire d'admettre l'extrême diffusion de l'antisémitisme populaire. Les différentes classes d'âge aussi bien que l'ensemble des couches professionnelles et ethniques de la ville participaient à ce "sentiment puissant", à cet "état d'âme" qu'était l'antisémitisme. On peut même affirmer que la population oranaise était mobilisée contre les juifs bien avant l'organisation du mouvement par des meneurs politiques. Les premières manifestations antijuives ont été spontanées, non encadrées par un état-major qui ne s'était pas encore réuni. Ce sont les Oranais qui ont, aux dires mêmes des antijuifs du Conseil municipal (22), poussé les hommes politiques à se placer sur le terrain de l'antisémitisme en mai 1896, les forçant en quelque sorte à durcir leur programme. La leçon ne fut pas perdue et les antijuifs firent désormais appel à la haine du juif à chaque fois qu'ils en ressentirent le besoin. Avec succès, d'ailleurs, puisque les Oranais, et plus particulièrement ceux de tradition espagnole, démontrèrent jusqu'à 1904 qu'ils étaient prêts à descendre dans la rue sur un simple mot d'ordre des antijuifs pour en découdre avec les israélites.

Les populations maghrébines de la ville restèrent dans une certaine mesure en dehors de l'antisémitisme. Les réactions ponctuelles d'hostilité aux israélites étaient fréquentes chez les Algériens et les Marocains de la ville mais il n'y eut jamais de mouvement antijuif organisé parmi elles, tes quelques Algériens qui fréquentèrent les antisémites européens le firent à titre individuelle et pour en retirer des bénéfices politiques. L'exemple le plus typique à cet égard est celui d'un Algérien d'Oran nommé Fékar qui était toujours présent aux côtés des antijuifs portant le drapeau des associations antijuives ou recrutant des volontaires pour les émeutes de mai 1897. Son dévouement à la cause antijuive fut récompensé et il entra au Conseil municipal en 1900 comme représentant des indigènes. Les Maghrébins d'Oran participèrent aux émeutes et aux manifestations antisémites principalement parce qu'ils étaient recrutés et payés par les européens antijuifs. Les rapports de police sont tout à fait nets à cet égard (23). Outre le salaire, l'appât du pillage joua également un rôle dans la participation des Maghrébins aux émeutes de 1897. La sécheresse qui sévissait dans le département depuis plusieurs années les avait réduits à une extrême misère et la tentation fut trop forte. Du moins leur intervention donna-t-elle à réfléchir aux Européens qui furent épouvantés par l'enthousiasme avec lequel les Algériens forçaient et pillaient les maisons juives. Craignant pour leurs biens, ils renoncèrent désormais à faire appel à d'importantes masses musulmanes lors des manifestations ultérieures. Les notables algériens refusèrent de leur côté de se laisser entraîner dans la participation à une politique antijuive. Ils s'abstinrent lorsque le Conseil municipal proposa le retrait du décret Crémieux et s'interposèrent entre leurs coreligionnaires et les antisémites au moment des manifestations, empêchant quand ils le pouvaient la participation des Musulmans à ces manifestations

L'antisémitisme le plus répandu en ville était un antisémitisme modéré, "raisonné et raisonnable" qui consistait à vouloir "remettre les juifs à leur place", à les forcer à se "fondre dans la niasse française", mais qui n'entendait pas mener une guerre de race. Cet antisémitisme était considéré comme insuffisant par une minorité d'ultras qui voulaient rompre complètement avec le juif en l'isolant économiquement, socialement et pour finir en l'expulsant, les poches vides. Contrairement aux antijuifs du premier groupe, l'antisémite ultra rejetaient tous les juifs en bloc, en tant que race non perfectible, inassimilable.

La lutte antijuive prit plusieurs formes : celle de la lutte politique, de la lutte économique, et de la violence physique".

Les antijuifs avaient l'intention de faire retirer aux israélites leurs droits politiques. Cette lutte connut à Oran deux épisodes principaux. Au cours de la révision des listes électorales de 1896, on retira la nationalité française à plus de 1000 juifs qui n'avaient pu faire preuve de leur indigénat. Ces juifs furent toutefois réinscrits, à la grande fureur des Français d'origine, grâce à Kanoui qui fournit peu après les doubles des certificats d'indigénat fournis en 1871. Le second aspect de cette lutte politique fut le combat incessant que menèrent les antijuifs pour le retrait du décret Crémieux qui fut refusé par Paris, comme fut refusée la perte des seuls droits politiques. L'abrogation du décret Crémieux fut malgré ce refus réclamée par les antijuifs jusqu'au dernier jour, principalement parce que c'était un excellent argument électoral.

Les violences et les bagarres de rue furent beaucoup plus restreintes à Oran qu'à Alger. Il n'y eut que quelques manifestations antijuives de masse en mai 1897, en juillet 1901 et en mai 1904. Contrairement à ce qui s'était passé avant l'éclatement de la crise antijuive, les manifestations et les bagarres furent le plus souvent provoquées et encadrées par des antijuifs militants, dont certains conseillers municipaux. A l'exception, naturellement, des nombreuses altercations individuelles ou spontanées qui opposèrent entre 1895 et 1900 les Israélites aux Européens de la ville.

La lutte économique occupa une grande place dès les premiers jours de la crise. Elle était le principal élément du cordon sanitaire qui devait préserver les Oranais de l'influence juive pervertissante. Il était demandé aux habitants de n'avoir aucun lien économique avec les juifs. On ne devait ni les employer, ni leur vendre ou leur acheter quelque chose. Les journaux antijuifs donnèrent l'exemple en renvoyant leur personnel israélite et en boycottant les kiosques tenus par de jeunes Israélites. Le Conseil municipal se complut en une série de mesures vexatoires qui frappaient principalement les plus démunis : fermeture du marché israélite, refus de bourses d'études, de secours, de soins etc. De nombreux ouvriers perdirent leur emploi" fermèrent boutique et, pour certains, quittèrent la ville. Si l'évincement des israélites de leur emploi fut sans conteste une réussite, il ne s'en alla pas de même pour la guerre commerciale. Les commerçants Français et Espagnols profitèrent en effet de l'afflux des clients antijuifs pour augmenter leurs prix et la clientèle, qui avait été nombreuse après les émeutes de mai 1897 à abandonner le commerce juif, revint assez rapidement à ses fournisseurs habituels

Les multiples vexations auxquelles les israélites furent soumis ne sont pas comptabilisables. Elles furent cependant nombreuses pendant toute cette période et contribuèrent beaucoup à l'isolement moral des juifs. Ici aussi le Conseil municipal montrait le chemin, par exemple en présentant de façon outrageante les coutumes mortuaires des israélites ou en refusant d'inviter leurs représentants aux cérémonies officielles.

La lutte antijuif fut très violente jusqu'à la fin de l'année 1898. Elle diminua ensuite d'acuité mais il fallut attendre 1900 pour que la situation redevienne tout à fait normale pour les israélites

III. LES ISRAELITES FACE A LA CRISE ANTISEMITE

Les israélites ne furent pas totalement désemparés devant la vague d'antisémitisme qui les frappa. Ils organisèrent au contraire la résistance dans tous les domaines où cet antisémitisme s'appliquait et firent en sorte de ne perdre aucun de leurs droits politiques ou moraux.

La riposte aux violences physiques et verbales

Les juifs cherchèrent en premier à lutter contre le journaliste Paul Bidaine qui avait été à l'origine du durcissement antijuif de la ville par sa violente polémique contre Mardochée Chalom. Ils furent d'autant plus choqués par cette attitude que Bidaine avait longtemps cohabité avec eux et qu'il était leur obligé. En effet, le journaliste antijuif avait d'abord été secrétaire du Consistoire Israélite (il n'était pas lui-même juif mais catholique). Puis les juifs lui avaient prêté de l'argent pour monter un débit de tabac et lui avaient ensuite évité la faillite en lui accordant la liquidation judiciaire lorsque ses affaires avaient périclité. Enfin Mardochée Chalom le fit entrer au Petit Africain dont il était lui-même l'administrateur. Le passage de Bidaine à l'antisémitisme fut donc ressenti comme une trahison et un abus de confiance et les juifs décidèrent de lui nuire. A commencer par Mardochée qui subit de plein fouet la colère du journaliste"

Bidaine avait pris l'initiative des hostilités, sans dire LA raison exacte de sa rupture avec Chalom qui avait quitté le Petit Africain fâché avec tout le monde. Mardochée décida de répondre aux attaques dont il était l'objet dans un journal qu'il créa pour la circonstance avec son frère : l'Impartial Oranais. Ce journal rendit coup pour coup au Petit Africain mais eut le tort d'élargir le champ de ses attaques. Il s'en prit aux plus hautes personnalités oranaises, dont le préfet- La ville déjà favorable à Bidaine par mépris des juifs, fut ulcérée par cette attitude et applaudit lorsque le journal fut condamné pour diffamation. Il disparut et fut remplacé par le

Colon Oranais qui poursuivit la même politique d'hostilité au Petit Africain et à ses amis, mais de façon plus habile ce qui lui permit de survivre. Les assauts répétés de Mardochée et de Vidal Chalom contre le Petit Africain et Paul Bidaine ne permirent pas d'obtenir un résultat définitif contre ce dernier. Les Israélites décidèrent alors de le faire mettre en faillite. Vidal orchestra cette action en tant que fondé de pouvoir du principal créancier. Il eut la satisfaction d'aboutir après quelques mois, en dépit de l'immense "solidarité antijuive" qui avait rapporté 20 000 francs à Paul Bidaine (24).

La campagne de l'impartial Oranais divisa les israélites. Certains voyaient dans son action une réponse justifiée aux injures du Petit Africain et une défense de la communauté israélite injustement attaquée. Mais d'autres israélites lui reprochaient d'être tombé dans le piège de la querelle avec Bidaine d'où toute la crise était partie. Les antisémites le rendaient également partiellement responsable de la crise par son attitude "arrogante" avant et après la querelle avec Bidaine et aussi en raison de sa violente polémique dans l'Impartial Oranais. La ville lui conserva une haine farouche. Perdant les émeutes de mai 1897, la foule se rendit devant la maison Chalom.

On montra le poing, on donna des coups contre la porte et lorsqu'un coup de feu parti de la maison assiégée blessa un jeune homme, il fallut protéger Mardochée contre la colère des manifestants (25). Il laissa passer, après cet épisode, les années chaude^ de l'antisémitisme sans intervenir dans la vie politique d'Oran. Puis, comme son souhait le plus cher était de retrouver son poste de conseiller municipal indigène qu'il avait perdu en mai 1896, il se rapprocha des milieux antisémites. Il se présenta même en 1904 sur la liste proposée par la mairie antijuive et ne désavoua aucune des violences commises par celle-ci entre les deux tours.

Cette attitude tout à fait particulière d'un israélite soucieux de jouer un rôle politique envers et contre tout a surtout valeur d'exemple. Elle explique aussi pourquoi Mardochée Chalom n'était pas aimé par la communauté juive qui lui reprochait en outre de se déclarer libre-penseur et de laisser sa femme, qui était catholique, baptiser leurs enfants. Son frère Vidal n'appréciait pas non plus son évolution politique et ne le fit plus écrire dans le Colon Oranais. Mardochée se trouva donc ainsi isolé au sein de la communauté israélite et ne représentait plus politiquement que lui-même.

Les juifs d'Oran devaient fréquemment faire face aux injures, aux bagarres provoquées par les antijuifs et, plus rarement, aux manifestations de masse. Loin d'abandonner alors le terrain, ils répondaient aux provocations des antijuifs et leur cherchaient eux-mêmes querelle quand ils étaient en nombre suffisant. Les soldats, qui étaient fréquemment antisémites, étaient harcelés lorsqu'ils descendaient dans le quartier israélite pour se rendre dans les maisons de tolérance ; les chefs antijuifs étaient poursuivis par les injures, les menaces, voire les coups de feu des israélites quand ils étaient isolés. A moins qu'on ne leur demande de rendre compte de leurs idées l'épée à la main. Vidal Chalom croisa ainsi plusieurs fois le fer contre des antisémites. Mais, lorsque la ville traversait une période de réunions ou de manifestations antijuives, les israélites évitaient dans leur ensemble de répondre aux provocations de leurs adversaires. La peur expliquait naturellement une bonne part de leur attitude mais il faut faire intervenir en outre une certaine sagesse. A l'appel de leurs chefs religieux, les juifs rentraient chez eux pour éviter d'enflammer la situation. Mais si, malgré cela, les émeutes avaient quand même lieu, les Israélites y participaient en répondant aux injures, en lançant des pierres et des projectiles variés sur leurs assaillants.

L'énervement des israélites s'accrut avec le temps. Ils furent de moins en moins disposés à subir des violences sans y répondre. En mars 1901 ils se mobilisèrent le jour de la venue à Oran de Max Régis et provoquèrent une bousculade au cours de laquelle l'ancien chef

de l'antisémitisme algérois fut blessé. En mai 1904, exaspérés à l'idée de devoir à nouveau subir une municipalité antijuive, ils firent à plusieurs reprises le coup de poing et menacèrent, le maire lui-même. "Nous usons toute notre influence à calmer les juifs qui, sans cesse provoqués, ne veulent plus se laisser tuer sans se défendre", écrivit alors le préfet au gouverneur général (26).

Les israélites et l'antisémisme économique

Les israélites n'organisèrent pas de représailles généralisées contre les antisémites mais, individuellement, certains d'entre eux refusèrent de conserver des relations commerciales avec des Européens connus pour leurs idées antijuives. C'est ainsi que "le conseiller municipal antijuif, Paul Irr, représentant de l'"absinthe anti-juive Berger", s'étonna en 1896 de perdre ses clients juifs

Quelques actions collectives furent organisées par les juifs pour soutenir leurs coreligionnaires connaissant des difficultés financières. Deux sociétés de secours mutuels agirent ainsi avec une certaine efficacité. La Jeunesse était une association créée avant la crise antijuive. Elle plaçait une cinquantaine de jeunes gens pauvres, les habillait, les faisait instruire et versait un secours hebdomadaire aux familles. La Maternelle, créée en janvier 1898, secourait les femmes enceintes et les jeunes enfants, fournissait des vêtements, des secours en nature, des soins. Elle informait aussi les jeunes femmes sur les notions d'hygiène. Cette association comprenait 228 adhérentes à la fin de l'année 1898 (27)" Les Israélites recueillirent à plusieurs reprises des fonds destinés à procurer un défenseur aux juifs emprisonnés après les émeutes ou à soulager la misère de quelques pauvres marchands de fruits et légumes victimes des amendes répétées dressées par les agents de police antijuifs. Mais, assez rapidement, ces mouvements de solidarité se tarirent et l'essentiel de l'aide fut fournie par le Consistoire qui entretenait environ 600 familles au plus fort de la crise antijuive.

Ces actions de solidarité ne pouvaient subvenir à tous les besoins. C'est pourquoi de nombreux petits commerçants momentanément délaissés par leurs clients firent faillite tandis qu'un très grand nombre d'ouvriers juifs ayant perdu leur emploi connaissaient la plus grande misère. Certains partirent en Europe en profitant des passages gratuits que l'administration mettait à la disposition du Consistoire. Kanoui remarque en 1900 que "le nombre des juifs inscrits (sur les listes électorales) qui était de 1600 se trouve réduit à 1200 par suite des derniers troubles qui en ont contraint une partie à quitter le pays natal pour aller s'établir en France et en Belgique" (28). La crise eut encore une autre conséquence sur la vie professionnelle des Israélites. Contrairement à ce qui se passait en France à cette époque la proportion des juifs employés dans le secteur tertiaire diminua (29). Ce qui est à mettre au compte non seulement de la concurrence des populations européennes mais à celui de la crise antisémite qui évinça un certain nombre de juifs.

Les israélites et l'antisémitisme politique

Les antisémites travaillèrent à déconsidérer entièrement les israélites dans l'esprit de leurs contemporains afin de porter à son maximum le phénomène de rejet qui existait déjà dans la population européenne de la ville. Ce résultat obtenu, il devenait facile pour eux d'exiger l'exclusion des juifs de la citoyenneté française et de prôner leur isolement total, voire leur expulsion de la colonie, les poches vides. Les israélites réagirent de plusieurs façons à ces menaces : certains s'appliquèrent à démontrer la fausseté de la doctrine antijuive, tout en reconnaissant parfois quelques-uns des torts reprochés à la communauté israélite. Tous refusèrent par ailleurs de renoncer aux droits politiques acquis ou à l'exercice de leurs droits religieux. Tous enfin affirmèrent hautement leur patriotisme.

Un nombre restreint d'israélites se chargea de réfuter l'image déformée d'eux-mêmes que les antijuifs tendaient à imposer à l'opinion publique. D'autres recherchaient les causes de la crise antijuive et les solutions qu'on pouvait proposer pour en finir avec elle. Ces Israélites se recrutaient parmi les juifs "assimilés" et généralement antikanouistes, comme Vidal Chalom et Mardochee Bénichou, un fils de "grande famille" hostile S Kanoui. Vidal Chalom s'efforça de prouver dans les colonnes de son journal qu'un juif pouvait se montrer aussi "bon Français" qu'un métropolitain. Il se montra pour cela sous un jour semblable à celui des Français d'origine et disserta comme s'il en était un lui-même. Il fut patriote ardent avec la juste note antimétropolitaine, autonomiste et, naturellement, anti-kanouiste. Il n'hésitait pas à critiquer les juifs pour leur attachement à Kanoui et aux vieilles coutumes locales. Vidal ne perdit pas cependant tout esprit critique en essayant de démontrer que les Israélites méritaient la confiance des Européens. Son journal conservait son libre arbitre sur de nombreux problèmes comme la situation des indigènes, leur misère et les exactions qu'ils subissaient du fait des Européens.

Mardochee Bénichou était l'un des rares juifs que les Européens appréciaient. Il expliquait la montée et l'explosion de l'antisémitisme par des différences culturelles non surmontées entre les populations de la ville. Il reconnaissait aussi que la naturalisation en masse des Israélites avait été largement prématurée, les bénéficiaires n'ayant aucune habitude de la vie politique européenne et étant alors soumis entièrement à leur président du Consistoire (30). Comme il était soucieux avant tout de trouver un compromis, Mardochee Bénichou proposa au début de la crise antijuive que les Israélites cessent de voter jusqu'à leur émancipation complète du Consistoire (31). Cette proposition qui plaisait à la plupart des Français d'origine ne retint pas l'attention des israélites pour qui l'exercice des droits politiques était imprescriptible. Pour la même raison, ils refusèrent de jamais discuter de la validité ou de la suspension du décret Crémieux.

Une des conséquences de l'antisémitisme sur le comportement des juifs fut de les regrouper électoralement autour de la liste qui ne les rejetait pas, alors qu'en temps ordinaire un certain nombre d'électeurs juifs votaient pour les candidats que Kanoui ne soutenait pas. C'est ainsi qu'en mai 1896 les israélites votèrent tous contre la liste antijuive qui s'était formée au moment du second tour des municipales, alors qu'au premier tour leurs voix s'étaient réparties entre les deux listes en présence. Une conséquence plus inattendue de l'antisémitisme fut le changement d'attitude des Israélites envers l'armée. Le nombre des engagés volontaires passa de 14 % des conscrits juifs à 3 % entre 1889 et 1905 tandis que les d'insoumission ou de désertion, inexistantes en 1889, atteignaient 10 % en 1905 (32). L'antisémitisme généralisé des milieux militaires avait provoqué le rejet par les juifs d'une institution qui les méprisait.

Il revint aux notables" et plus particulièrement au président du Consistoire et au grand rabbin, d'assurer la défense des droits de tous les israélites. Ils s'en acquittèrent avec efficacité et intervinrent systématiquement lorsque les antijuifs outrepassaient leurs droits. La prudence de Kanoui a parfois permis une défaite rapide des droits politiques de ses coreligionnaires. Par exemple, en 1896, lorsqu'il exhuma de ses coffres les certificats d'indigénat des israélites radiés des listes électorales. En d'autres occasions Kanoui et Netter firent appel aux autorités supérieures, gouverneur général et ministères compris, pour se faire rendre justice. C'est ainsi qu'ils se rendirent à Paris après les troubles de mai 1897, afin de demander au ministère de l'Intérieur et des Cultes le rétablissement de l'ordre, la punition des coupables, la suppression de tous les groupements antijuifs. Un an plus tard, en juillet 1898, ils envoyèrent des protestations au préfet, au gouverneur général, aux ministres parce que le feu d'artifice du 14 juillet avait comporté Les mots : "A bas les Juifs !". Quelques semaines plus tard, le maire dut annoncer au Conseil municipal qu'il fallait renoncer à ce genre de pratiques. Kanoui et Netter

s'opposèrent au gouverneur général lui-même à propos des décrets du 23 août 1898 dont un article obligeait les juifs à verser les fonds destinés aux pauvres au bureau de bienfaisance de la mairie. Netter fut dépêché à Alger en novembre 1898 pour formuler au gouverneur l'opposition fondamentale des juifs à l'application de cet article (33) Le président du Consistoire et le grand rabbin entamèrent aussi la lutte contre la division en deux du Consistoire décidée par le même train de décrets. Le Consistoire se pourvut en Conseil d'Etat puis en cassation contre cet arrêté qu'il considérait comme contraire à l'histoire du judaïsme. Il perdit ses procès mais le décret ne fut jamais appliqué.

Les Israélites ont donc défendu deux attitudes face à l'antisémitisme. Ils ont d'une part cédé le plus de terrain possible quand il s'agissait de ramener le calme dans les rues ou d'éviter l'extension des troubles. Mais ils se sont refusés parallèlement à toute perte de dignité sur le plan des principes ou du droit.

Le sentiment antijuif des Oranais survécut à la crise antisémite proprement dite. Les Israélites continuèrent à être méprisés, voire détestés, dans les années qui précédèrent la guerre de 1914. Ils étaient toujours soumis à un ostracisme subtil ou avoué qui disparut momentanément avec la première guerre mondiale. Mais l'antisémitisme reparut dès les années vingt et resta à l'ordre du jour jusqu'à la guerre de 1939 et même plus tard, puisque la propagande de Vichy s'y exerça jusqu'à 1943 avec l'appui au moins tacite d'une certaine partie de la population. En bref, l'antisémitisme doit être considéré comme une constante de la mentalité oranaise depuis le dernier tiers du XIXe siècle.

NOTES

- (1) Les israélites du département étaient au nombre de 22.751.
- (2) METZGER, Essai sur la répartition et le mouvement de la population israélite indigène dans le département d'Oran in Bull. de la Soc. de Geo. et d'Arch. de la province d'Oran, 1906.
- (3) Archives du Consistoire central, I 41. Dossier du pourvoi en cassation.
- (4) N. LEVEN, cinquante ans d'histoire (1860-1910), Paris, Félix Alcan, 1911, 2 tomes.
- (5) Délibérations du Conseil municipal d'Oran, 3 avril 1896 et 26 mars 1897.
- (6) Claude MARTIN, Les Israélites algériens de 1830 à 1902, thèse de Lettres, Paris, 1936, 390 pages, page 169.
- (7) Louis DURIEU, Le prolétariat juif algérien in Revue socialiste, 1899, p.288.
- (8) L. DURIEU, op.cit. et D. BENSIMON-DONATH, Socio-démographie des juifs de France et d'Afrique du Nord, Paris, 1978, 376 pages.
- (9) Enquête parlementaire de 1900. Chambre des Députés. 7e législature, 1900. Déposition Kanoui, page 219.
- (10) Les fiancés prenaient chacun une extrémité" d'un mouchoir noué par le rabbin. Ils écoutaient quelques formules et tout était dit. On pouvait aussi divorcer "more judaïco" devant le seul rabbin. Echo d'Oran, 6 novembre 1895.
- (11) D. BENSIMON-DONATH, op.cit. page 340.
- (12) Le sceau du président du Consistoire et celui du grand rabbin portaient tous les deux le mot de "civilisation".
- (13) D. BENSIMON-DONATH, op.cit.
- (14) Petit Fanal Oranais, 30 juin 1895.
- (15) Délibérations du Conseil municipal. 24 avril 1897.
- (16) L. DURIEU, op.cit.
- (17) C'était le cas de la famille Bénichou, dont le chef Haïm avait un fort ascendant moral sur ses coreligionnaires.
- (18) On désignait ainsi les étrangers d'origine européenne seulement.
- (19) Le procureur général d'Alger Dubuc affirmait que l'acharnement des antisémites à vouloir enlever aux Israélites leur droit de suffrage s'expliquait justement par l'intérêt pécuniaire qui s'attachait à la conquête du pouvoir. A.N., F 80 1688.
- (20) Les étrangers nés en France étaient naturalisés automatiquement à leur majorité, sauf refus de leur part.
- (21) C.R. AGERON, Les Algériens musulmans et la France. Thèse de Lettres. Paris, 1968, tome I, page 594 sq.
- (22) Commission parlementaire de 1900. Déposition Ménudier.
 - (23) A.N., F 80 1684. Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) : 7 G 9, Oran 5647-48
 - (24) Petit Africain, 1896-1897.

- (25) Archives d'Outre-Mer : 7 G 9.
- (26) Idem, Oran 5647-48.
- (27) L. DURIEU, op.cit." pages 412-413.
- (28) Commission de 1900, page 221.
- (29) D. BENSIMON-DONATH, op.cit. page 200.
- (30) Echo d'Oran, 21 juin 1895.
- (31) Idem.
- (32) D. BENSIMON-DONATH, op.cit., page 331.
- (33) Archives du Consistoire Central, Icc 41.

**ITALIENS DES VILLES -
ITALIENS DES CHAMPS**

**L'ACCUEIL DES IMMIGRES ITALIENS
DANS LES ALPES-MARITIMES ET
DANS LE SUD-OUEST
(1919 - 1939)**

par Ralph SCHOR

L'analyse du problème de l'immigration dans le cadre régional permet de saisir la complexité des réactions de la population française. Certes, il ne semble pas qu'on puisse expliquer la grande diversité des opinions d'une manière étroitement régionaliste : les contrées dans lesquelles les étrangers étaient vus avec sympathie n'abritaient pas des Français riches d'une grandeur d'âme particulière ou héritiers d'une tradition d'accueil propre à leur petite patrie. A l'intérieur de provinces dotées d'une incontestable unité géographique, historique et culturelle, les sentiments à l'égard des immigrés pouvaient varier du tout au tout. Ainsi, trois députés élus dans les Alpes-Maritimes en 1932 demandèrent que la main d'œuvre étrangère fût limitée en France, mais aucun autre élu de la façade méditerranéenne ne proposa de mesure analogue. De même, si les Italiens étaient considérés avec méfiance dans les Alpes-Maritimes, ils étaient généralement reçus avec faveur dans le sud-ouest. Or les habitants de ces deux régions méridionales étaient, au point de vue ethnique et culturel, proches des Transalpins.

Il faut donc rechercher les principes généraux qui amenaient les Français à adopter des attitudes aussi variées dans l'espace. On constatera que l'environnement socio-économique et politique conditionnait en grande partie le comportement des nationaux.

I. Les Italiens dans les Alpes-Maritimes : une présence mal supportée

La présence d'une importante population italienne constitue, depuis le XIXe siècle, un des faits démographiques, économiques et politiques majeurs dans le département des Alpes-Maritimes. De 1919 à 1939 les effectifs de la colonie transalpine oscillèrent entre 75 000 et 100 000 individus. De la sorte, les Italiens représentaient près du quart de la population et trois quarts de la communauté étrangère totale. Leur enracinement dans la région était profond, comme l'attestait la présence d'un pourcentage élevé de femmes et d'immigrés mariés. Ils occupaient une grande place dans l'économie. A Nice, 60 % d'entre eux appartenaient à la population écrite. Les Transalpins représentaient une part importante de la main d'œuvre dans le bâtiment, l'artisanat, le commerce, l'hôtellerie, la domesticité. La majorité d'entre eux étaient des ouvriers ou des employés qui vivaient modestement, habitaient les quartiers populeux, occupaient les emplois les plus durs et les moins bien rémunérés. Fait important, dans les Alpes-Maritimes, la colonie italienne apparaissait essentiellement urbaine : en 1927, seuls 8 % de ses membres travaillaient la terre. Si l'on ne considérait que Nice, cette ville hébergeait 40 000 Italiens qui formaient, en 1921, 23 % de la population totale.

Les Français critiquaient la présence de cette masse d'allogènes sur le marché du travail, principalement dans les villes. Les ouvriers se plaignaient de ce que le patronat préférât les Italiens, robustes, peu exigeants et généralement dociles. En période de chômage, ainsi en 1919, en 1921 et tout au long des années trente, la tension montait singulièrement : les commerçants et artisans français se disaient accablés par la concurrence des Transalpins ; les salariés, également mécontents, exigeaient contrôle, réglementation et limitation des entrées d'étrangers sur le territoire national.

Les facteurs politiques, particulièrement importants dans les Alpes-Maritimes, concourraient à passionner le débat. Pourtant, en ce domaine, la majorité des Italiens observait une attitude prudente, évitait de manifester ouvertement ses convictions et ne s'engageait pas dans une action marquée. En 1929, la police niçoise estimait que seulement une centaine d'entre eux étaient inscrits au parti communiste (1) ; l'évaluation du nombre des membres du

fascio variait, selon les sources, de 400 à 3 000 (2). Cette faible politisation n'empêcha pas que les Italiens se trouvèrent mêlés à des incidents nombreux et à des polémiques incessantes. Le petit noyau d'immigrés qui militaient, dans un camp ou dans l'autre, n'hésitait pas, en effet, à manifester dans les rues, à recourir aux méthodes violentes, voire à organiser des attentats. De plus, les groupements français qui, selon leurs convictions, considéraient telle fraction des Italiens résidant dans le département comme des frères persécutés par le fascisme, des provocateurs ou des agitateurs rouges, attisaient ou même provoquaient les affrontements. De la sorte, la période de l'entre-deux guerres fut émaillée de rixes souvent sanglantes entre fascistes et antifascistes, ainsi que de campagnes de presse virulentes.

L'extrême droite, bien représentée dans les Alpes-Maritimes, ne cachait pas sa xénophobie. Elle fustigeait l'excessive mansuétude des pouvoirs publics pour les immigrés et insinuait que l'incapacité de la police cachait peut-être une collusion de celle-ci avec les "fuorusciti" les plus dangereux (3). Le Parti Populaire Français, particulièrement combattu, dénonça inlassablement la complicité des communistes français et italiens. Les amis de Doriot accusaient Virgile Barel, député communiste élu en 1936, de préparer "l'instauration du régime bolchevique à Nice", de recruter et de naturaliser, à cette fin, des hommes de main italiens, "extrémistes dangereux" (4), "sadiques du crime, pillards nés" (5). D'autre part, l'extrême droite demandait le départ des immigrés afin d'offrir des places aux chômeurs français.

Plus nuancées apparaissaient les positions des modérés, mais eux aussi soulignaient avec force le danger qu'incarnaient les "fuor usciti". Quand des affrontements se produisaient entre Italiens d'opinion opposée, la presse libérale finissait toujours par critiquer plus vivement les manifestants de gauche et leurs complices français. Au contraire, elle se taisait ou restait très réservée lorsque les événements la gênaient, ainsi en 1926, après qu'eût été démasqué Ricciotti Garibaldi, longtemps pris pour un antifasciste et, en fait, agent provocateur à la solde de Mussolini. En effet, l'hostilité, totale ou sélective, que la droite éprouvait pour les étrangers, ne l'empêchait pas de militer pour la cause de l'amitié franco-italienne. Les conservateurs de toutes nuances prêchaient avec ardeur pour le rapprochement des deux pays, ils admiraient profondément le Duce et s'indignaient toujours quand son nom était conspué au cours des manifestations antifascistes.

Les organisations de gauche ne discernaient pas de péril économique imputable aux Italiens et disaient ne pas appréhender leur concurrence sur le marché du travail. Au contraire, l'exploitation des travailleurs immigrés, la misère dans laquelle ils vivaient, le devoir de solidarité qui s'imposait à leur égard furent constamment soulignés par les responsables communistes et socialistes (6). Il s'en fallut de beaucoup pour que ces consignes fussent écoutées et suivies par les simples adhérents. La G.G.T.U. reconnut que, dans ses propres rangs, les ouvriers menacés par le chômage se montraient xénophobes et ne toléraient pas qu'un étranger travaillât à leur place. En matière politique, la gauche redoutait que la proximité de la frontière et l'influence des conservateurs dans le département ne favorisassent les intrigues des agents appointés par le gouvernement de Rome. Des comités antifascistes se créèrent dans les principales villes. De nombreuses manifestations furent organisées pour prouver la vigueur des sentiments anti-mussoliniens. La gauche montrait que les consulats abusaient de leur privilège d'exterritorialité et abritaient comploteurs, provocateurs" associations suspectes, comme les fasci.

Un dernier facteur, propre au comté de Nice, assombrissait le climat politique. Les autorités italiennes considéraient la région comme une terre irrédente et les Français

craignaient que le pays voisin ne cherchât à s'étendre jusqu'à la rive gauche du Var. Les pouvoirs publics, comme la population, prirent ces menaces très au sérieux et, à de nombreuses reprises, notamment en 1924, 1926, 1927, 1933, 1938, l'émotion se fit très forte. L'importance de la colonie italienne établie dans les Alpes-Maritimes, l'intention prêtée au Duce d'entrer en guerre contre la France ou de réclamer un nouveau plébiscite remettant en cause le vote de 1860, la parution de journaux irrédentistes tels que le très violent *Pensiero Latino*, l'activité voyante des *Italianissimi* (7), tout cela faisait peser sur la région un climat lourd et passionné.

Ainsi, la présence de nombreux Italiens fut, dans les Alpes-Maritimes, perçue comme un péril par la majorité de la population. Trois des six députés élus dans le département en 1932 demandèrent que la main-d'œuvre étrangère fût limitée. Beaucoup d'immigrés évoquent la sourde hostilité, la méfiance et le mépris qu'ils sentaient autour d'eux. L'épithète "Piémontais" était considérée à Nice comme une grave injure. Ceux qui défendaient les Italiens n'entraînaient pas, pour autant, un élan de sympathie en faveur de leurs protégés. En effet, ces plaidoyers, selon la source d'où ils émanaient, excluaient toujours une catégorie d'immigrés, fascistes ou antifascistes, de sorte que l'apologie semblait découler d'a priori idéologiques et ne faisait pas disparaître les divisions existantes. De plus, la défense des travailleurs transalpins par la gauche était mal reçue, car les progressistes disposaient d'une influence limitée dans un département modéré comme les Alpes-Maritimes et agaçaient les chômeurs portés à la xénophobie. Les messages d'amitié franco-italienne délivrés par la droite n'atteignaient pas non plus leur objectif, car les conservateurs choquaient l'opinion par la complaisance durable qu'ils témoignèrent à un régime ambitionnant ouvertement d'annexer la région.

Pour les habitants des Alpes-Maritimes, les immigrants italiens représentaient une concurrence économique et, à quelque famille de pensée qu'on appartînt, un danger politique

II. Les Italiens dans le sud-ouest : un accueil généralement favorable

Le sud-ouest rural connaissait un spectaculaire dépeuplement depuis le XIXe siècle. De 1846 à 1921, les quatre départements du Gers, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot avaient perdu 426 000 habitants. Il n'était pas rare que le chiffre annuel des naissances fût inférieur à celui des décès. La main-d'œuvre devenait peu abondante et chère. Les paysans qui avaient survécu à l'hécatombe de la Grande Guerre préféraient souvent prendre un métier dans les villes. Les propriétés perdaient de leur valeur ; de nombreuses métairies tombaient en ruines ; les friches gagnaient : dans le Gers, elles couvraient 50 000 hectares en 1921. Toutes les études qui furent alors consacrées au sud-ouest évoquaient des images d'agonie et de mort (8).

Diverses tentatives de repeuplement entreprises, dès le retour de la paix, avec des Bretons, des Suisses, des Belges, des Arméniens, des Russes échouèrent, car les nouveaux venus ne s'habituaient pas au climat et aux conditions de vie offerts par la région. En revanche, la greffe italienne réussit parfaitement. Dès 1922, certains agriculteurs transalpins vinrent individuellement s'installer dans la région de Castelsarrasin, tandis que diverses organisations professionnelles agricoles entreprenaient un recrutement dans la péninsule même. Le nombre des arrivées ne cessa de croître, principalement entre 1924 et 1926 ; ensuite, le mouvement se tassa, sous l'effet d'une récession économique propre à la France en 1927, puis de la grande dépression des années trente et des efforts du gouvernement de

Mussolini qui restreignit fortement le départ de ses compatriotes à la charnière des années vingt et trente. L'effectif des Italiens installés dans les départements agricoles situés de part et d'autre de la Garonne fut estimé par les spécialistes aux environs de 50 000 personnes, soit 5 % de la population totale (9). Ces immigrants s'employaient comme fermiers et, surtout, comme métayers ; certains achetèrent des domaines, car le prix de la terre se révélait nettement inférieur à celui de l'Italie. Les transalpins exploitaient ainsi de 1,5 à 3 % de la surface cultivable.

Spectaculaires apparurent les résultats de cette implantation ; tous les observateurs notèrent que "ce pays"...respire aujourd'hui la santé" (10). Le prix de la terre remontait (11) ; les marchands de biens réalisaient des profits considérables ; les métairies étaient réparées ; les champs se trouvaient remis en culture ; dans les agglomérations, des enseignes rédigées en italien étaient accrochées ; les commerçants vendaient de nombreux produits importés de la péninsule ; chaque journal ouvrait une "cronica italiana". Ces modifications rapides et particulièrement visibles ne risquaient-elles pas d'entraîner une réaction hostile de la part des autochtones ?

Il est certain que ce brusque afflux éveilla des inquiétudes. Des hommes et des journaux appartenant à la droite, au parti radical et à la C.G.T. exprimèrent diverses préoccupations. Parmi ces prises de position, celle que le grand public et les autorités remarquèrent le plus était une enquête publiée en première page du Journal, par Edouard Helsey, entre le 4 et le 21 juin 1925 (12). Les réserves portaient d'abord sur l'appropriation du sol national par des étrangers. Helsey assurait que cette puissante invasion avait permis aux Italiens d'acquérir 35 à 40 % des terres dans le Gers, 15 à 20% ailleurs. On redoutait aussi que ce vaste mouvement ne fût organisé et financé depuis Rome, que le Duce ne voulût entasser ses compatriotes dans "ne région circonscrite, les contrôler par des consuls et des prêtres dévoués au fascisme, et ne cherchât plus tard à utiliser une telle force à des fins politiques. Ne voyait-on pas se former dans le sud-ouest une minorité irrédentiste ou une masse qui se soulèverait contre la France en cas de guerre franco-italienne ?

Cependant l'importance de ces craintes est fortement limitée par deux constatations. En premier lieu, elles furent presque toutes exprimées en 1925 et 1926, période au cours de laquelle l'opinion française, dans sa totalité, considéra avec un intérêt soutenu et une inquiétude de plus en plus vive le mouvement de l'immigration. La prise de conscience de l'afflux des étrangers depuis 1918, deux poussées de chômage, en 1924 et à la fin de 1926, l'abondance des assassinats, règlements de comptes, complots impliquant des allogènes, la publication de nombreuses enquêtes sur la délinquance et la morbidité des nouveaux venus, la tension diplomatique avec l'Italie expliquaient l'attention inquiète des Français à cette époque. Les Parisiens, affolés par le glissement du franc, en vinrent même, durant l'été de 1926, à molester des étrangers qu'ils rendaient responsables des difficultés financières. Ainsi, les sentiments exprimés à l'égard de la présence étrangère dans le sud-ouest n'offraient aucune singularité et reflétaient seulement l'émotion éprouvée par une majorité de Français.

En second lieu, il était très significatif que cette animosité ne rencontrât qu'un faible écho dans le sud-ouest même. Seules deux personnalités connues, Gaston Carrère, sénateur radical du Lot-et-Garonne, et Arabroise Rendu, ancien député conservateur de la Haute-Garonne, se joignirent au camp de ceux qui critiquaient les étrangers (13). L'Express du Midi, journal de droite qui rapportait les propos de Rendu, publiait d'autres articles plus nuancés ou franchement favorables aux immigrants (14). De même, la Dépêche de Toulouse compensait la publication d'un article où apparaissait quelque inquiétude par la parution d'enquêtes montrant

une nette sympathie pour les nouveaux venus ; à l'intention de ces derniers, le grand journal radical tenait en plus une rubrique quotidienne, "la vie italienne" (15). Plus tard, en 1932, seuls cinq des députés élus dans les quatorze départements aquitains et pyrénéens réclamèrent la limitation de la main d'œuvre étrangère ; on ne compta jamais plus d'une de ces demandes par département, alors que dans les Alpes-Maritimes, trois députés formulaient une telle exigence. En vérité, les craintes relatives au sud-ouest furent principalement nourries par des personnalités et des journaux parisiens : Le Journal, le Figaro, l'Echo de Paris, la France Active, le Peuple (16). Le sud-ouest servait surtout d'exemple et d'argument à des hommes campés dans la capitale et souvent peu au fait des réalités provinciales.

Il apparaît bien que les témoignages de satisfaction l'emportèrent largement. Au demeurant, certains observateurs qui soulignaient les périls politiques de l'immigration, reconnaissaient volontiers les bienfaits économiques résultant de la présence italienne. Les assertions manifestement fantaisistes d'Edouard Helsey suscitèrent une levée de boucliers dans le sud-ouest : enquête "absurde, injuste et dangereuse" (17), "grossière erreur" (13), "journaliste visionnaire" (19). Hauts fonctionnaires et spécialistes de l'agriculture, après avoir rétabli le flux migratoire dans ses justes proportions, contraient que, BOUS peine de mourir, le sud-ouest ne pouvait se passer de main-d'œuvre étrangère ; au pire, celle-ci était tenue pour un "mal nécessaire" (20) : "Mieux vaut que 40 000 Frioulans et Lombards se mélangent à ce qui reste de Gascons..." plutôt qu'une Gascogne devenue un désert" (21). La renaissance économique de la région fut très souvent évoquée et célébrée par les visiteurs de toutes tendances (22).

L'arrivée des Italiens fut appréciée dans la plupart des milieux. Au début, certes, les ouvriers agricoles français redoutèrent que les étrangers n'exerçassent, à leur détriment, une concurrence eu rabais. Mais il semble qu'en général les nouveaux venus ne s'employèrent pas à des tarifs inférieurs à ceux des Français et même, étant des travailleurs fort estimés, obtinrent parfois des salaires supérieurs (23). Dans l'envahie, la population du sud-ouest réserva un très cordial accueil aux transalpins. Les commerçants se réjouissaient de compter des clients supplémentaires. Le plus petit propriétaire était satisfait de voir remonter le prix de la terre. Les employeurs se disaient ravis de découvrir une main-d'œuvre abondante, active, docile dont les vertus furent unanimement louées : "un des éléments primordial" ; de la renaissance économique de notre région" (24) ; "un concours inestimable" (25) ; "secours inespéré" (26). Les instituteurs recevaient avec sympathie leurs nouveaux élèves et estimaient leurs parents : "Levés de bonne heure, couchés tard, sobres, ils donnent l'exemple du labeur soutenu et méthodique" (27). Il n'était pas jusqu'au clergé catholique qui ne se félicitât de l'arrivée d'une communauté réputée pratiquante et n'espérât y voir naître des vocations sacerdotales. Ainsi, les Italiens vivaient "au milieu de la sympathie générale" (28) ; leurs voisins leur témoignaient "beaucoup de cordialité, de bonhomie, de bon accueil" (29) et leur dispensaient des conseils ; plus d'un autochtone avouait entretenir des rapports "fraternels" avec les immigrés (30). Selon divers témoignages" le mépris et les plaisanteries faciles dont les Italiens étaient l'objet en d'autres régions n'avaient pas cours dans le sud-ouest (31). De plus, la réserve politique observée par les transalpins ne pouvait que leur valoir la sympathie des milieux modérés et radicaux. Durant les années trente, de nombreux maires prirent la défense de leurs administrés étrangers dont les pouvoirs publics souhaitaient le départ, en raison de la dépression économique. Lorsqu'en 1938, le journaliste Jacques Saint-Germain chercha dans le sud-ouest des exemples pour illustrer ses vues xénophobes, il ne recueillit, à propos des Italiens, que des témoignages de satisfaction (32).

Si l'assimilation des transalpins était jugée encore imparfaite, leur installation dans le sud-ouest apparaissait cependant, le plus souvent, comme une réussite.

Pourquoi les habitants des Alpes-Maritimes et ceux du Midi aquitain adoptaient-ils des comportements opposés ?

III. Citadins et ruraux français : l'influence du milieu

D'un certain point de vue, les Alpes-Maritimes et les départements du sud-ouest présentaient des traits communs dont on aurait pu attendre qu'ils suscitassent des convergences dans les réactions des autochtones. Les deux contrées appartiennent au domaine méridional ; une parenté ethnique, culturelle, linguistique rapprochent leurs habitants des Italiens. L'installation de ceux-ci semblait devoir en être facilitée.

Pour expliquer la différence des réactions, grande apparaît la tentation d'invoquer la disparité des densités d'étrangers au sein de la population française. En 1931, alors que les allogènes représentaient 28,4 % des habitants des Alpes-Maritimes, ils ne dépassaient jamais la proportion de 9 % dans le sud-ouest: 8,9 % dans le Lot-et-Garonne, 8,2 % dans le Gers, 6,4 % dans le Tarn-et-Garonne, 6,2 % dans les Hautes-Pyrénées, 1,6 % dans le Lot. Ainsi, le département le plus hostile aux immigrés se serait trouvé sursaturé, il aurait atteint un hypothétique seuil de tolérance au-delà duquel les nouveaux venus ne pouvaient plus être acceptés. En revanche, le sud-ouest, hébergeant des étrangers dont la densité restait plus modérée" aurait aisément admis ses hôtes.

En vérité, une telle explication appelle de sérieuses nuances. Il était certes fréquent, surtout en période de difficultés économiques, que certains individus résidant dans un quartier ou pratiquant une profession en majorité peuplée d'Italiens exprimassent leur mauvaise humeur. Mais, globalement, et dans des circonstances ordinaires, la présence d'importantes communautés étrangères, loin de constituer un obstacle, facilitait plutôt l'harmonie des relations. Les psychologues ont montré que le racisme et la xénophobie sont largement inspirés par la peur de l'inconnu. Toutes les observations que l'on peut effectuer dans la France de l'entre-deux-guerres montrent qu'à certaines exceptions près cette règle se vérifia. Les départements dans lesquels les étrangers étaient peu nombreux, notamment ceux de l'ouest, témoignèrent généralement de l'hostilité à ces hommes qu'ils côtoyaient rarement. Inversement, les régions pourvues d'importants effectifs d'immigrés, particulièrement les départements frontières, manifestèrent souvent de la bienveillance à leurs hôtes. Or les Alpes-Maritimes, département frontalier, affichait des sentiments hostiles et le sud-ouest accueillait avec faveur des immigrés presque inconnus. Si ces deux régions semblaient transgresser le principe général, c'était qu'elles étaient soumises à d'autres conditions, essentielles dans leur cas.

Les Italiens des Alpes-Maritimes vivaient en majorité dans les villes, leurs compatriotes du sud-ouest en majorité dans les campagnes ; et les Français citadins adoptaient, à l'égard des immigrés, un comportement opposé à celui des ruraux. Dans la France dite agricole, située au sud-ouest d'une ligne Caen-Marseille, on n'enregistra, en 1932, que 18 demandes de limitation de la main-d'œuvre étrangère, réparties dans 15 départements ; la France industrielle, au nord-est de la même ligne, comptait 61 demandes, dans 30 départements (33). Il est significatif de constater que, dans les Alpes-Maritimes, les préventions exprimées à l'encontre des Italiens et les incidents qui opposaient ces derniers aux Français furent toujours enregistrés dans les villes de la côte, jamais dans l'arrière-pays. Arthur Koestler qui séjourna en 1939 dans cette région de montagnes vouées à la culture et 3

l'élevage remarqua que, là, les Italiens étaient bien assimilés et que leur présence ne soulevait pas de difficultés (34).

Au premier rang des raisons pour lesquelles le milieu rural se montrait plus accueillant que le milieu industriel et urbain se trouvait le type d'habitat offert par les campagnes. Tandis que, dans les grandes villes, se formaient de vastes quartiers étrangers repliés sur eux-mêmes, véritables ghettos presque fermés aux Français, enclaves où s'accumulaient les immigrés, milieux favorables à la conservation des coutumes nationales, les zones rurales ne permettaient pas la création de ces îlots impénétrables et voyants. Dans les villages et dans les fermes isolées, la population étrangère se diluait et ne pouvait constituer des groupes importants et homogènes. Là, loin de l'entassement et de l'anonymat des villes, les relations entre Français et immigrés se révélaient faciles ; les premiers apprenaient plus rapidement à étranger les allogènes ; ceux-ci, mêlés intimement aux nationaux, en adoptaient peu à peu les usages. Certes, la campagne n'évitait pas toutes les frictions ; le premier contact pouvait susciter des tensions" Mais la vie dans les zones rurales, en favorisant les relations humaines, accélérât la connaissance réciproque des individus mis en présence et contribuait ainsi à dissiper les malentendus nés de l'ignorance ou de la peur.

Les villes et les campagnes s'opposaient aussi au niveau économique. Les paysans français, leurs représentants au Parlement, la plupart des économistes se plaignirent toujours du manque de main d'œuvre agricole ; ils étaient persuadés, et l'opinion avec eux, que les étrangers constituaient un appoint indispensable, faute duquel les travaux de la terre ne pourraient plus être assurés. De la sorte, les cultivateurs allogènes ne furent presque jamais considérés comme des concurrents lésant les travailleurs nationaux ; même en pleine crise de chômage, leur présence restait vivement souhaitée. En revanche, les immigrés employés massivement dans les entreprises des cités, présents en grand nombre dans une foule d'activités commerciales et industrielles, apparaissaient comme des gêneurs aux yeux des ouvriers et des membres des classes moyennes. Dès que le chômage augmentait, les habitants des villes se laissaient aller à des réactions xénophobes

Enfin, certaines conditions politiques amenaient ruraux et citadins à des comportements différents. A la campagne, la politisation et la syndicalisation des étrangers restaient limitées ; le militantisme se heurtait à l'éparpillement des individus et aux options, généralement modérées, des paysans. A l'opposé, la ville offrait un cadre beaucoup plus favorable à l'action politique. Les partis et syndicats français, surtout ceux de gauche, mieux implantés en milieu urbain, accueillaient volontiers leurs camarades étrangers, leur confiaient des tâches de propagande et d'agitation, les rassemblaient dans des sections spéciales. Dans les grandes agglomérations se trouvaient aussi les ambassades, les consulats, les sièges d'organisations fascistes ou révolutionnaires qui s'appliquaient à encadrer et à surveiller les immigrés. Les villes fournissaient en plus aux étrangers de multiples occasions pour manifester : visites de personnalités, cérémonies de droite ou de gauche toujours susceptibles de choquer une catégorie d'immigrés, difficultés économiques qui, plus vite qu'à la campagne, entraînaient le chômage, les grèves, l'agitation. Dans les centres urbains paraissaient les principaux journaux qui soulevaient ou accompagnaient les passions du grand public, inspiéraient ou reflétaient les sentiments de la population française à l'égard des étrangers.

Les citadins, généralement mieux informés, plus proches de la direction des partis et des syndicats" plus expérimentés et plus mûrs en matière politique, réagissaient plus vite et ressentaient de manière plus aiguë le militantisme étranger, même si celui-ci était seulement le fait d'une minorité. Les manœuvres des gouvernements étrangers, les revendications

territoriales dans les Alpes-Maritimes, la volonté des autorités italiennes de contrôler les immigrés, l'agitation entretenue par les communistes indisposaient particulièrement les habitants des villes qui ne mesuraient peut-être pas toujours avec exactitude l'importance de ces activités politiques, mais en étaient les spectateurs privilégiés et se montraient assez avertis pour en envisager les possibles conséquences.

Ainsi, la diversité des réactions régionales résultait de facteurs simples en eux-mêmes, mais dont l'interaction pouvait édifier une pyramide complexe de sentiments. L'expérience que chaque individu retirait de son contact avec les étrangers jouait un rôle ; les facteurs collectifs imprimaient une marque encore plus nettement visible : chaque catégorie sociale, selon les intérêts qu'elle entendait défendre, chaque région, selon les données économiques et politiques qui lui étaient propres, se singularisait par une attitude originale. De la sorte, le comportement divergent de deux régions aussi voisines, en apparence, que les Alpes-Maritimes et le sud-ouest devenaient intelligibles. Là, les raisons psychologiques, la connaissance plus ou moins grande de l'étranger, occupaient une place secondaire. En revanche, les conditions politiques et socio-économiques revêtaient une importance décisive. Les campagnes désamorçaient les difficultés; les villes exerçaient un effet grossissant et, en quelque sorte, dramatisaient les problèmes.

NOTES

- (1) Archives Nationales, F 7 13 250
- (2) Cf. Archives Nationales, F 7 13 462 et F 7 13 463 ; Pierre BENARD, L'Oeuvre, 8 juillet 1930
- (3) Cf. L'Action Patriotique de Nice, 31 janvier 1926, 27 octobre 1937
- (4) Pierre LURIET, La Voix du Peuple Français, 6 septembre 1936
- (5) Pierre LURIET, La Voix du Peuple Français, 20 septembre 1936
- (6) Cf. la collection des périodiques locaux de la gauche : l'Eglantine et l'Alerte socialistes, le Cri des Travailleurs communistes.
- (7) Ainsi étaient baptisés à Nice les immigrés ralliés aux thèses de Mussolini
- (8) Cf. parmi une très abondante production : Emile JAMES, L'immigration italienne dans le Sud-Ouest, Revue des Etudes coopératives, n° 25, 1927. André HAURIUO, L'immigration italienne dans le Sud-Ouest, L'Année Politique, avril 1928, G. MARCEL-REMOND, L'immigration italienne dans le Sud-Ouest de la France, Droz, Paris, 1928. Henri PEYRET, L'immigration de la main-d'œuvre agricole en Gascogne Imprimerie de l'Université, Bordeaux, 1928.
- (9) Si l'on compte la totalité des étrangers, le pourcentage des immigrés avoisinait les 10 % dans de nombreux départements.
- (10) André HAURIUO, op.cit. page 206
- (11) De 400 à 500 %, selon André PAPAULT, Le rôle de l'immigration agricole dans l'économie française, Giard, Paris, 1933
- (12) "Ces articles émanant d'un grand journaliste produisirent une profonde impression" (Henri PEYRET, op.cit. page 106)
- (13) Cf. Journal Officiel, Débats du Sénat, 7 avril 1925. Ambroise RENDU, l'Express du Midi, 27 avril 1923 et 15 avril 1926
- (14) Cf. dans l'Express du Midi, Camille FORGOES, 2 mai 1923 ; RUSTICUS" 8 mai 1926
- (15) Cf. dans la Dépêche de Toulouse, L. CAMPOLONGHI, 3 et 10 janvier 1926 ; PIERRE et PAUL, 5 mars 1927 ; S. WLOCEVSKI, huit articles du 29 juillet au 4 août 1933
- (16) Cf. à titre d'exemples : Le Figaro, 1er mai 1925 ; l'Echo de Paris, 18 avril 1927 ; dans la France active, Dr. LANCIEN, 1er mars 1926 et G. BOURGIN, 1er février 1926 ; dans le Peuple, LAPIERRE et CAPORALI, 7 février 1928, MARTY-ROLLAN, 2 mars 1926 et GUILLAUMIN, 24 septembre 1926
- (17) L'immigration italienne dans la région, L'Information Régionale (Toulouse), 27 juin

1925 ; même opinion exprimée dans ce périodique par les agriculteurs et viticulteurs méridionaux, 18 juillet 1925 ; idem in Bulletin mensuel de l'Union centrale agricole, juin 1925

(18) S. WLOCEVSKI, la Dépêche de Toulouse, 4 août 1933

(19) T.L. Dénatalité et immigration, Toulouse, 1939, page 110

(20) F. LEFELLETIER, l'émigration italienne en France, La Réforme Sociale, tome LXXXVI, mai 1926, page 236

(21) G. MARCEL-REMOND, op.cit. page 185

(22) Cf. à titre d'exemples : L'immigration italienne dans le Sud-Ouest, Documents du Travail, octobre 1923. Marcel PAON, L'immigration agricole dans le Sud-Ouest, le Foyer Français, 1929. !.. NAUDEAU, l'Illustration, 16 mars 1929. Dr. R. MARTIAL, Traité de l'immigration et de la greffe interraciale, Larose, Paris et Mons, 1930, page 247. H. BONNET, la terre de France et l'immigration, la Réforme Sociale, juin 1932. Pierre FSEDERIX, le Petit Parisien, 17 juillet 1937. VIGNE, 2e Populaire, 18 novembre 1931. L. HUEET, 2e Peuple, 16 août 1937. L. CAMPOLONGHI, Fraternité, mars 1938.

(23) C'était la une situation tout à fait exceptionnelle

(24) Hubert LACARDELLE, Pour les Italiens, l'Information Régionale, 8 février 1926.

(25) J. ESPARBES, le Sud-Ouest économique, 18 novembre 1926

(26) S. CHAVANON, nos frères latins, Bulletin mensuel de l'union centrale agricole, décembre 1923 ; même opinion : RHODES, l'Agriculteur du Gers, 15 mai 1926.

(27) L. BLANC, L'immigration italienne dans notre Sud-Ouest, Journal des Instituteurs, 7 novembre 1925

(28) C. FORGUES, l'Express du Midi, 2 mai 1923

(29) T.L. op.cit.

(30) Cf. 2 Information Régionale, 18 juillet 1925 et 13 février 1926

(31) Cf. Jacques FITAN, L'immigration italienne dans le Gers durant l'entre-deux-guerres. Mémoire de Maîtrise, Toulouse, 1972

(32) Cf. Jacques SAINT-GERMAIN, la Liberté, 15 novembre 1938 et La grande invasion, Flammarion, Paris, 1939, avec, entre autres, le témoignage de Joseph de Pesquidoux.

(33) Cf. la liste de ces départements in Jean-Charles BONNET, Les pouvoirs publics et l'immigration dans l'entre-deux-guerres, Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Lyon, 1976

(34) Arthur KOESTLER, La lie de la terre, Calmann-Lévy, réédition Livre de Poche, Paris, 1971

**L'ANTIFASCISME, FACTEUR
D'INTEGRATION DES ITALIENS
EN FRANCE DANS
L'ENTRE-DEUX-GUERRES**

par Pierre GUILLEN

Dans les années vingt, la France est de loin le principal pays d'accueil pour l'émigration italienne. C'est par plusieurs centaines de milliers que les Italiens viennent se fixer en France. Selon les recensements français, la colonie italienne, 419 234 personnes en 1911, 450 940 en 1921, monte à 760 116 en 1926, 808 000 en 1931 (1). Les sources italiennes donnent des chiffres supérieurs : 962 593 dès 1927 (2). L'évaluation de la colonie, qui prend en compte les retours, ne donne d'ailleurs qu'une idée imparfaite de l'importance des entrées. Selon l'Annuaire statistique italien, les départs pour la France se montent à environ 675 000 rien que pour les années 1923-1927 (3). Et il ne s'agit là que des départs officiellement enregistrés. Le nombre des Italiens établis en France au début des années trente doit donc avoir sensiblement dépassé le million, affirmation que l'on retrouve dans divers écrits de l'époque (4). Sans doute, à partir de 1927, le nombre des entrées chute brutalement car le gouvernement fasciste a pris toute une série de mesures pour freiner l'émigration, et, après 1930, la France est frappée à son tour par la crise économique mondiale. Le recensement de 1936 donne un chiffre, 720 900, inférieur à celui de 1931, 808 000 ; mais il faut tenir compte de ce qu'entre ces deux dates, 196 062 Italiens ont été naturalisés, si bien que même dans les années trente, les entrées l'ont emporté sur les départs. Si l'on veut mesurer l'ampleur du "phénomène italien", il ne faut pas se limiter à la population de nationalité italienne, mais ajouter les naturalisés : le nombre des Français d'origine italienne est passé de 140 000 en 1920 à 265 000 en 1930 et 480 000 en 1940, celui des Français d'origine franco-italienne, pour les mêmes dates, de 280 000 à 450 000 et 580 000 (5). Italiens et Franco-italiens représentant donc, dans la France des années trente, un groupe de plus de deux millions de personnes. L'importance de ce phénomène ne tient pas seulement à sa massivité mais aussi à sa diffusion géographique. Autrefois, il ne touchait guère que la région parisienne et le sud-est (6). Désormais, il affecte également, de façon considérable, le nord-est, le Nord-Pas-de-Calais, le sud-ouest, la Seine Inférieure, et se dilue dans un grand nombre d'autres départements où le nombre des Italiens dépasse le millier. Devant cette situation le gouvernement italien a dû porter à quatorze le nombre des districts consulaires en France (7).

L'intégration de ce groupe dans la société française pose des problèmes plus difficiles que par le passé, car l'importance et l'extension de l'implantation des Italiens provoquent, de la part de la population française, des réactions de rejet. D'un autre côté, le gouvernement fasciste s'efforce d'embrigader la colonie italienne en France et d'en préserver l'italianité. Notons que ces deux facteurs qui s'opposent à l'intégration n'affectent pas seulement les nouveaux immigrés ; ils s'exercent également sur ceux qui sont établis en France depuis longtemps et tendent à remettre en cause l'immigration.

Du côté de la population française, les réactions négatives ont d'abord des motivations d'ordre économique. Une minorité sans doute, 3 la ville les employeurs, à la campagne les propriétaires terriens et les gros fermiers, voit d'un bon œil l'immigration italienne parce qu'elle pèse sur les salaires, modère les revendications des salariés français, permet d'aggraver les contrats de métayage. Mais l'ensemble des salariés s'inquiète de la concurrence qui lui est faite sur le marché du travail, les petits commerçants et les artisans rendent leurs concurrents italiens responsables de leurs difficultés" les petits paysans accusent les Italiens de faire hausser les fermages et les métayages, et, par leurs achats, d'élever le prix des terres, ce qui empêche d'acquérir le lopin convoité (8). Naturellement, dans les années trente, la crise économique avive ces réactions ; l'on établit un lien entre l'ampleur du chômage et le nombre des Italiens sur le marché du travail, l'on réclame une législation réservant aux nationaux le "travail national" : d'où les lois de 1932 (9).

Mais cette législation résulte aussi de motivations d'ordre nationaliste. L'action entreprise par les autorités italiennes pour contrôler et embrigader leurs nationaux installés en France fait prendre conscience de l'importance de l'implantation italienne dans le pays, considérée bientôt comme une menace pour la cohésion nationale ; campagnes de presse, floraison de brochures agitent le spectre d'une "colonisation par l'intérieur". A mesure que les relations se tendent avec le gouvernement de Rome, c'est la sécurité même du pays qu'on juge en diriger.

Le gouvernement fasciste fait tout en effet pour préserver l'italianité des émigrés, empêcher leur absorption dans la société du pays d'accueil. Il place sous le contrôle des consulats la plupart des associations italiennes de bienfaisance, de secours mutuel, récréatives, culturelles, sportives (on en dénombre 237 en France en 1927), ainsi que les oeuvres religieuses, scolaires, charitables de l'osera Bonomelli (10). Surtout, il cherche à encadrer les émigrés en multipliant les sections de l'Association nationale des anciens combattants italiens -on en compte 210 en France en 1933 (13)-, en créant des fasci dans un certain nombre de villes françaises -24 en 1927 (12)-, en instituant, dans chaque ressort consulaire, un Patronato emigranti italiani placé sous l'égide du consulat et financé par le Commissariat à l'Emigration (13). Dans les régions rurales, notamment dans les campagnes du sud-ouest, les cultivateurs italiens sont regroupés dans des Consorzi agrari, sociétés coopératives de crédit agricole dépendant de barques italiennes (14).

Mais cette action ne s'inscrit : pas seulement dans la tradition des gouvernements de Rome de préserver l'italianité des émigrants L'objectif est aussi, sinon plus, politique : la France n'est pas seulement le principal réceptacle de l'émigration italienne ; elle est aussi la terre d'asile de prédilection des réfugiés politiques. L'enjeu est considérable : qui va contrôler la nombreuse colonie italienne établie en France, les organisations des fuorusciti ou les agents du gouvernement de Rome ?

Dès lors l'antifasciste va jouer comme une force d'intégration, car les efforts pour préserver l'italianité en regroupant la colonie italienne dans les organisations de l'Italie officielle sont battus en brèche par la contre-propagande des fuorusciti qui détournent leurs compatriotes des sirènes fascistes et les invitent à s'insérer dans la société française à participer aux luttes politiques et sociales en France aux côtés des forces populaires.

Leur emprise croissante sur la colonie italienne est facilitée par l'antifascisme latent ou affirmé de beaucoup de nouveaux immigrés. Sans doute, l'enquête menée au lendemain de la seconde guerre mondiale sous la direction d'A. Girard et de J. Stoetzel semble contredire cette affirmation : la plupart des Italiens interrogés déclarent avoir émigré pour des raisons économiques ; seulement 12 % dans la région parisienne, 9 % dans le Lot-et-Garonne donnent une raison politique à leur départ (15). Mais faut-il se fonder sur des réponses données près de trente ans après les événements et empreintes de méfiance à l'égard de la question posée" contre le reconnaissent les enquêteurs ? En fait, l'émigration fut à la fois économique et politique. Car le flot qui arrive en France dans les années vingt est formé avant tout de travailleurs provenant des régions les plus frappées par la réaction fasciste et patronale, l'Italie du nord et du centre, surtout les petits centres où la vie a été rendue impossible aux paysans et aux ouvriers qui avaient largement participé au bienno rosso, privés de travail, soumis à toutes sortes de vexations et de violences. Comme ils le déclaraient à l'époque : "Chez nous on ne peut plus vivre. Nous allons en France pour y trouver travail et liberté." (16)

Ce caractère économique politique de l'émigration facilite l'intégration, car la plupart ne peuvent ni ne veulent retourner en Italie, d'où leur volonté de s'insérer dans la société française, surtout à partir du moment où le régime fasciste n'apparaît plus comme un phénomène éphémère mais prend de la durée. "Plutôt que de retourner dans cet enfer (l'Italie), on s'adaptera à tout " (17). Parmi eux, beaucoup de cadres et de militants qui ont participé aux luttes de l'après-guerre et qui emportent avec eux le souvenir de la défaite subie et le désir de revanche. Une revanche qu'ils comptent préparer en France, avec le concours du peuple français. Ils ont choisi cette terre d'exil parce que pour eux, la France est le pays de 1789, de la Commune, sur lequel ils fondent de grands espoirs, car il est pour eux le grand recours contre le fascisme : si la gauche arrive au pouvoir, la France prendra la tête en Europe d'une croisade contre le fascisme. D'où leur action commune avec les forces politiques françaises de gauche et avec les organisations syndicales, soit par adhésion directe, soit par alliance permanente et étroite de leurs propres organisations lorsque celles-ci se reconstituent avec l'arrivée en France de nombreux chefs des partis démocratiques, fuyant à partir de 1926 les lois d'exception et la répression qui suit l'attentat de Zamboni. D'où leur propagande auprès de la colonie italienne dans son ensemble pour l'embrigader, l'inciter à rejoindre le terrain des luttes sociales et politiques en France et à mener, avec leurs camarades français, le même combat antifasciste.

L'intégration dans le mouvement ouvrier français a été rendue plus aisée par le renforcement du caractère prolétarien de la colonie italienne. Pour beaucoup de nouveaux immigrés, le passage en France s'est accompagné d'un changement socioprofessionnel ; paysans, artisans, commerçants, employés sont souvent devenus ouvriers. Selon le recensement de 1936, dans l'agglomération parisienne 8 Italiens sur 10 sont des salariés, la plupart ouvriers (18). Une évaluation, datant de 1930, dénombre 307 314 Italiens ouvriers d'industrie et 41 000 travailleurs agricoles (19).

De leur côté, les partis politiques et groupes divers de la gauche française ont répondu positivement à cette volonté d'insertion, en accueillant les fuorusciti dans leurs organisations et en secondant leurs efforts pour y attirer le plus grand nombre possible d'Italiens. Ils ont organisé, de concert avec les chefs de l'émigration politique italienne, une foule de rencontres, réunions, conférences, débats, meetings, manifestations où Français et Italiens se sont retrouvés côte à côte, ont appris à se connaître, à se comprendre, à constater qu'ils avaient des préoccupations et des aspirations communes. Cela a grandement facilité l'intégration, et des deux côtés : du côté des Italiens en levant peu à peu les blocages psychologiques ; du côté des Français en dissipant progressivement les préventions, les préjugés, les tendances racistes et xénophobes contre les Italiens.

Par quels canaux s'est opérée cette copénétration ? Du côté des communistes, le PCF a créé, dans son sein, des groupes de langue italienne et édité leur journal, *Riscossa*; dès la première conférence des groupes de langue italienne du PCF, des résolutions ont été adoptées invitant les travailleurs italiens à se battre avec les travailleurs français contre le capitalisme local et contre le fascisme international. Vers 1930, ces groupes de langue italienne comptent 1600 inscrits, plus 300 jeunes des groupes de jeunes communistes italiens. Il faut y ajouter les Italiens inscrits à des organisations sous obédience du PCF : 10 000 à la CQT-U, 5000 aux syndicats révolutionnaires, 3000 aux Comités prolétariens antifascistes, un nombre indéterminé au Secours rouge international. À côté du journal des communistes italiens, *Riscossa*, est édité un journal s'adressant aux sympathisants, *La Vie prolétarienne* (20).

Socialistes et radicaux français n'ont pas accueilli en leur sein, comme les communistes, leurs homologues italiens, mais aide à la reconstitution de leurs organisations et entretenu un" collaboration étroite avec l'organisme qui les regroupe depuis le congrès constitutif de Nérac d'avril 1927, la Concentration d'Action antifasciste (PSIL, PSI, Parti républicain, CGL, Ligue italienne des Droits de l'Homme). Les archives de la police française donnent de nombreux renseignements sur la collaboration de la SFIO avec les fuorusciti :

- présence de délégations importantes de la SFIO aux congrès du PSI, notamment au congrès de Marseille de janvier 1928, au congrès de l'unité de juillet 1930 à Paris, où L. Blum, P. Faure, T. Longuet prennent la parole devant des centaines de congressistes italiens (21) ;

- organisation, par la SFIO, de réunions où sont prononcées par des chefs socialistes et républicains italiens des conférences "bilingues" s'adressant à un public à la fois français et italien. Ces conférences sont ensuite en quelques sortes institutionnalisées avec la création, au siège de la SFIO, de l'Union journalistique italienne Giovanni Asandola, qui organise, à partir de la fin de 1928, des cycles réguliers de conférence à travers la France (22) ;

- nombreuses manifestations d'amitié franco-italienne organisées conjointement par les sections locales de la SFIO et du PSI pour commémorer divers anniversaires (23). Ce qui vaut pour la SFIO vaut également pour la CGL, qui entre tient des rapports étroits avec la CGT, reconstituée" ; à titre d'exemple, les deux confédérations organisent S Paris, le 24 octobre 1931, une grande fête pour le 25e anniversaire de la CGL, sous la présidence conjointe de Bruno Buozzi et de Léon Jouhaux.

De leur coté, les radicaux-socialistes, notamment dans le sud-ouest, multiplient les marques de sympathie pour les réfugiés politiques italiens et les manifestations où l'on voit côte à côte fuorusciti et notables locaux radicaux, maires, conseillers généraux, députés, sénateurs, CR qui n'est pas sans importance pour infléchir l'attitude de la population à l'égard des Italiens, fixés depuis peu dans la région en grand nombre, a tel point que les préfets du sud-ouest refusent de prendre contre certains chefs de l'émigration politique italienne les mesures répressives préconisées par le Ministère de l'Intérieur, de peur de déclencher de violents recousu chez leurs administrés (24).

Très important également apparaît le rôle des Ligues française et italienne des Droits des l'homme. La Ligua italienne, dirigée en France par A. De Ambris et Campolonghi, mène une double action : d'une part, encadrer le plus grand nombre possible d'Italiens fixés en France, en créant un réseau de sections locales -on en compte 92 en 1931- groupées dans des fédérations régionales -Nord, Alpes, Meurthe-et-Moselle, Centre, Provence, Riviero, Pyrénées, Aquitaine- (25) ; d'autre part, développer une campagne étroite avec la Ligue française. Ainsi, en septembre 1929, une grande fête est organisée à Muret par les deux Ligues : affiches et tracts, rédigés en français et en italien, ont invité la population de la région à s'y rendre ; du côté français V. Basch, Reccudcl, Auriol, Bedouce, Rauzy, Billières, du côté italien Campolonghi, Lussu, De Ambris, Trentin, Bergamo, Rondani, Schiavettu prennent le parole. Une semaine plus tard, la Ligue française des Droits de l'Homme tient à Condom son assemblée générale ; une place de choix y est réservée aux chefs de l'émigration politique italienne et aux problèmes poses par l'Italie fasciste ; "la vraie Italie", s'écrie V. Basch, "ce sont les émigrés politiques". Le mois suivant, diverses manifestations sont organisées par les deux Ligues dans plusieurs villes du sud-ouest. En décembre, l'effort se porte sur les

départements du sud-est : à Nice, Beausoleil, Chambéry, Aix-les-Bains, les sections des deux Ligues organisent des meetings franco-italiens contre le fascisme et pour la paix (26).

En outre, De Ambris et Campolongo écrivent fréquemment dans les Cahiers des Droits de l'Homme, pour montrer que toutes les difficultés et tous les différends entre la France et l'Italie sont dus au régime fasciste ; une fois celui-ci tombé, tout se réglera facilement dans l'amitié et la compréhension (27).

Nous abordons là un autre aspect de l'action menée en France par l'antifascisme italien, et qui contribue fortement à l'intégration de la colonie italienne en combattant chez les Français les préjugés anti-italiens : les articles écrits par les fuorusciti dans de nombreux journaux français. Le cadre limité de cette étude ne permet pas d'entrer dans les détails. Rappelons seulement les articles de Cicotti dans le Petit niçois, de membres locaux de la Ligue italienne des Droits de l'Homme dans la France du Sud-Est (Nice), la rubrique "Chronique" du proscrit italien tenue par Schiavetti dans le Petit Provençal (Marseille), la collaboration de fuorusciti au Midi socialiste (Toulouse), et, à Paris, à des journaux comme l'Oeuvre, le Populaire, l'Humanité, Tous ces articles insistent sur la distinction à faire entre deux Italie : l'Italie officielle, fasciste, dont on dénonce la malversation, qu'il faut combattre et abattre ; l'Italie démocratique, à laquelle se rattachent l'immense majorité des Italiens résidant en France, lesquels partagent les mêmes idéaux que le peuple français qu'ils sont prêts à aider contre la menace fasciste.

Mais ce qui contribue plus que tout à l'insertion des Italiens, ce sont les nombreuses manifestations antifascistes organisées conjointement par les groupements de fuorusciti et par ceux de la gauche française : après avoir vibré aux mêmes discours, défilé côte à côte derrière les mêmes banderoles, scandé les mêmes slogans, comment conserver les uns à l'égard des autres réticences et préventions ?

Cela commence en 1924 avec les manifestations dans un certain nombre de villes, avec la participation de plusieurs milliers d'Italiens, à la suite du meurtre de Matteotti ; cet événement fait en effet forte impression sur l'opinion française, attire son attention sur la situation en Italie, l'amène à regarder avec sympathie les réfugiés italiens et les manifestations diverses contre le fascisme. Peu après, se constitue à Paris un Comité antifasciste qui organise une cérémonie à la Bastille (on dépose des fleurs au pied de la colonne qui porte le génie de la liberté), à l'occasion du 2^e anniversaire de la Marche sur Rome, pour commémorer les victimes du fascisme, cérémonie qui a un grand écho dans la population parisienne (28).

A partir de 1926 est déclenchée en France une grande campagne antifasciste. Le congrès de l'Internationale socialiste à Marseille, en août 1925, et celui de l'Internationale communiste, à Lyon en janvier 1926, auxquels participent de nombreux émigrés italiens, ont en effet décidé de convier toutes les forces démocratiques à constituer un front unique contre le fascisme, décrit comme le principal danger menaçant les libertés et la paix. Au cours de 1926, se créent un peu partout en France des Comités prolétariens antifascistes, sous obédience communiste, animés par le PCF, la CGTU, l'ARAC,

et des comités plus larges, qui s'appellent selon les villes Comités d'entente antifascistes, Comités d'action antifasciste, Lignes antifascistes, où figurent en plus des organisations sous obédience communiste, la SFIO, la CGT, les Bourses du Travail, les radicaux-socialistes, les républicains-socialistes, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Union des Étudiants républicains, la Libre Pensée, les loges maçonniques. A ces comités participent de nombreux Italiens, soit individuellement, soit par adhésion de leurs propres organisations. La France se couvre d'affiches et de tracts, souvent rédigés en français et en italien, Français et Italiens sont convoqués aux centaines de meetings que les Comités organisent dans presque toutes les villes de quelque importance, du printemps à la fin de l'année 1926. Orateurs français et italiens y dénoncent le fascisme mussolinien, la menace qu'il constitue pour les classes moyennes et pour la classe ouvrière, protestent contre la formation de fasci en France, appellent à la lutte pour empêcher que la France ne subisse le sort de l'Italie, insistent sur l'affinité naturelle entre la France et l'Italie ; les conflits qui surgissent entre elles sont créés artificiellement par le fascisme. Parfois le meeting se termine par un défilé (29).

En plus de ces manifestations de caractère général, les comités antifascistes organisent des fêtes populaires plus particulièrement destinées à faire se rencontrer Français et Italiens immigrés dans la région (30). Des réunions ont lieu pour mettre en garde Français et Italiens contre les tentatives des agents du gouvernement fasciste qui cherchent en France à dresser les travailleurs des deux pays les uns contre les autres (31). Les comités appellent également à la défense du droit d'asile, à la suite d'une circulaire ministérielle du 5 octobre 1926 qui a prescrit poursuites et expulsions contre les fuorusciti qui se livreraient à des activités de caractère politique. Affiches et tracts annoncent des manifestations pour protester contre la répression dont sont victimes les Italiens résidents en France : "Pour le respect du droit d'asile et la fin du régime des expulsions. Pour la liberté d'association, de réunion, pour la liberté de presse au profit des immigrés". Un grand meeting se tient à Paris à la Maison des Syndicats, le 22 décembre 1926 ; à son y dénonce à la fois les mesures prises en France contre les Italiens et la répression en Italie. "Au secours du peuple italien martyrisé", tel est l'appel lancé aux participants à l'aide de plus de 2000 affiches et plusieurs dizaines de millions de tracts (32).

La répression dans la Péninsule est, dans les années suivantes, le thème principal des manifestations franco-italiennes contre le fascisme. Chaque année l'anniversaire de la mort de Matteotti est commémoré dans des réunions organisées à la fois par les fuorusciti et par des notabilités locales de gauche, députés, maires, conseillers généraux socialistes et radicaux-socialistes. En 1928, avec les poursuites et procès intentés aux dirigeants du PCI, le PCF suscite la création de Comités de Défense des Victimes du Fascisme, qui organisent des manifestations dans les Bourses du Travail, devant l'ambassade et les consulats d'Italie. L'Humanité consacre de longs articles aux procès de Rome, le PCF édite avec les chefs communistes italiens réfugiés en France une brochure, *Le PCI devant le Tribunal spécial* (33). La répression s'étendant ensuite à d'autres formations politiques, la Ligue française et la Ligue italienne des Droits de l'Homme interviennent à leur tour et patronnent la formation d'un Comité de Secours aux Victimes politiques italiennes, appelant Français et Italiens à protester contre "la terreur fasciste et les crimes du Tribunal spécial fasciste". En mai 1931, à la suite de plusieurs exécutions en Italie, Français et Italiens se retrouvent devant le Mur des Fédérés (34). En 1933, le PSI et la SFIO déclenchent une campagne pour l'amnistie des détenus politiques en Italie, tandis que socialistes et communistes français et italiens constituent un Comité de Défense des Déportés de l'île de Ponza (35). L'année suivante, une grande "fête prolétarienne antifasciste" se tient à Vincennes avec la participation de nombreux dirigeants et militants français et italiens, socialistes et communistes (36).

Avec la crise économique qui atteint la France" d'autres préoccupations apparaissent. Depuis août 1930 le gouvernement italien permet à nouveau l'émigration de chômeurs ; l'arrivée dans une France frappée par le chômage de nombreux Italiens sans contrat de travail risque de provoquer des heurts entre Français et Italiens. Pour les éviter, les groupements antifascistes, notamment les deux Ligues des Droits de l'Homme, entreprennent une campagne d'explication, auprès des nouveaux arrivés comme auprès de la population d'accueil. De même, les Comités prolétariens antifascistes ne cessent de répéter que la situation des Italiens est solidaire de celle des Français devant la conjoncture de crise et de chômage" et que les uns et les autres doivent marcher la main dans la main (37).

L'Espagne également fournit à l'antifascisme franco-italien un terrain d'action commun. LA chute de la dictature de Primo de Rivera et l'avènement de la République espagnole éveillent de grands espoirs chez les fuorusciti, pour qui l'Italie ne va pas tarder à suivre cet exemple. Organisés par un Comité des "Amis de la nouvelle Espagne", qui comprend surtout des socialistes français et italiens, manifestations et meetings en l'honneur de la jeune République espagnole se succèdent tout au long de l'année 1931 (38). Quelques années plus tard, lorsqu' éclate la guerre d'Espagne, l'on retrouve Français et Italiens côte à côte dans la campagne en faveur des républicains espagnols : quêtes" envoi de secours, départ de volontaires, appels de la presse, manifestations pour amener le gouvernement Blum à prendre nettement parti. Beaucoup de fuorusciti sont partis en Espagne combattre par les armes le fascisme italien ; pour eux, la défaite de Franco aidé par Mussolini sera celle de l'Italie fasciste. Plusieurs de leurs leaders, notamment C. Rosselli et P. Nenni, quittent les Brigades et reviennent en France animer, avec les forces de la gauche française, une grande campagne en faveur de l'intervention. Nombreux sont les Italiens au Rassemblement en faveur de la République espagnole au Vélodrome Buffalo à Montrouge le 25 août 1936, au meeting du Vel' d'Hiv' du 19 septembre 1936 où l'on scande "Des avions pour l'Espagne", aux deux meetings de la Mutualité des 8 décembre 1936 et 13 février 1937 organisés par le Comité d'Aide à la Révolution espagnole. Ils participent activement également à la "Semaine au profit de l'Espagne républicaine", du 10 au 18 juillet 1938, lancée par le Comité de Solidarité du Front populaire pour l'Aide au Peuple espagnol.

A partir de l'été 1938, cependant, c'est l'évolution des rapports entre la France et l'Italie qui prend le pas dans les préoccupations des antifascistes. La tension croissante entre les deux gouvernements, les déclarations outrancièrement de Mussolini contre la France, les revendications territoriales affirmées, le risque de guerre, tout cela peut créer en France un puissant courant d'italophobie dont les immigrés risquent de pâtir. Pour l'éviter, les fuorusciti multiplient les prises de position, les déclarations, les réunions, à l'usage de l'opinion française, tandis qu'ils déploient de nouveaux efforts auprès de la colonie italienne en France pour la soustraire à l'influence des agents du gouvernement fasciste et la persuader de la solidarité d'intérêts qui l'unit à la France. Dans un souci d'efficacité, surmontant leurs divisions (la Concentration antifasciste avait éclaté en mai 1934), des représentants de toutes les nuances de l'émigration politique, y compris les communistes, tiennent à Lyon, les 28 et 29 mars 1937, un congrès qui donne naissance à une organisation unique, l'Unione popolare italiana (au sous-titre significatif : "Comité d'amitié franco-italienne"), avec des sections locales groupées en fédérations régionales.

C'est à l'occasion de la crise des Sudètes que l'Unione popolare entreprend sa première campagne d'envergure. Là où la colonie italienne est nombreuse, les fédérations tiennent des assemblées extraordinaires qui votent des motions adressées aux préfets, dénonçant les visées fascistes, mettant les Italiens établis en France à la disposition des autorités françaises, soit

militairement (constitution de brigades Garibaldi comme en 1914), soit pour les services civils, dans le cas où la France serait attaquée par l'Allemagne et l'Italie (40).

A la suite des revendications émises par Mussolini et son régime contre certaines parties du territoire français et certaines colonies, l'Unione popolare et les organisations qu'elle regroupe multiplient affiches, tracts, déclarations publiques, meetings pour se désolidariser de l'Italie fasciste, dénoncer les menaces et injures de Mussolini contre la France, affirmer leur sympathie et leur solidarité avec la France, "noble nation qui est avec la Grande-Bretagne la dernière tranchée de la démocratie devant les arrogantes menaces des pays totalitaires" (41). L'immense majorité des Italiens résidant en France n'a rien à voir avec l'Italie mussolinienne, ils "aiment la France, pays généreux et hospitalier", "pacifiste et démocratique", dont ils sont solidaires et qu'ils sont prêts à défendre, en versant leur sang, contre le fascisme italien (42). L'on multiplie les célébrations de l'amitié franco-italienne : cortèges d'anciens combattants français et italiens aux monuments aux morts, meetings avec diverses associations françaises, en présence des élus locaux, participation active aux fêtes commémoratives du 150^e anniversaire de la Révolution française (43).

Quel a été l'impact de cette action ? Divers indices montrent qu'elle a permis de renforcer, malgré la conjoncture difficile l'insertion de la colonie italienne.

Du côté des Français, les préfets soulignent, au moment des revendications fascistes contre la France, la forte émotion et l'indignation de la population, mais ils relèvent en même temps, non sans étonnement, qu'il n'y a eu aucune démonstration d'hostilité contre les ressortissants italiens. Lorsque l'Italie attaque la France, les autorités locales arrêtent, sur l'ordre du gouvernement, les Italiens de leur ressort ; dans l'Isère ces mesures provoquent de vives réactions de la population française, des démarches auprès du préfet, des prises de position de divers organismes qui soulignent que ces Italiens, établis depuis longtemps dans la région n'ont cessé de manifester leur loyalisme pour leur patrie d'accueil et sont à traiter comme des Français (44).

Du côté des Italiens le gouvernement fasciste, au début de 1939, déploie de grands efforts pour faire revenir en Italie une partie de la colonie établie en France. La Commission Ciano, créée dans ce but, envoie des émissaires dont les promesses sont alléchantes : remboursement des frais de déménagement, indemnités de voyage, primes de premier établissement, assurance d'un emploi en Italie. Le succès est à peu près nul. Ainsi, dans l'arrondissement de Vienne qui compte pourtant beaucoup d'Italiens, une seule famille s'en va (45). Quand la guerre éclate en septembre 1939, l'Unione popolare, la Ligue italienne des Droits de l'Homme, l'Association franco-italienne des anciens combattants appellent leurs compatriotes établis en France à s'engager dans l'armée française ; plusieurs dizaines de milliers répondront à cet appel.

Les combats de la Résistance ne feront qu'accélérer encore une intégration dont l'antifascisme ait été, depuis près de vingt ans, le principal agent.

NOTES

(1) Chiffres reproduits par A.M. FAIDUTTI-RUDOLPH, L'immigration italienne dans le Sud-Est de la France, Gap, 1964, t.1, p.26. L'ouvrage d'ensemble le plus récent sur l'émigration italienne est celui de Z. CIUFFOLETTI, M. DEGLI INNOCENTI!, L'emigrazione nelle storia d'italia 1868-1975, Florence, 1978, 2 volumes.

(2) Publication du ministère des Affaires étrangères italien sur les Italiens résidant à l'étranger à la date du 30 juin 1927. Les pages concernant les Italiens en France sont traduites dans AE Italie tome 185.

(3) 167 182 en 1923, 201 715 en 1924, 145 529 en 1925, 111 252 en 1926, 56 784 en 1927.

(4) Ainsi G. SALVI, L'esodo degli italiani in Francia in Almanacco socialista, 1925, p.191-211, évalue la colonie italienne en France à un million dès la mi-1924.

(5) FAIDUTTI, op.cit.

(6) P. MILZA, l'émigration italienne en France de 1870 à 1914 in L'emigrazione italiana in Francia prima del 1914 (a cura di J.B. DUROSELLE e E. SERRA), Milan, 1978, p.63-86.

(7) Districts consulaires de Paris -il englobe le nord et la quasi-totalité du Bassin parisien- (160 000), Marseille (152 000), Nice (140 000), Lyon (128 000), Toulouse (69 500), Nancy (69 000), Chambéry (65 000), Metz (46 000), Toulon (40 000), Strasbourg (37 000), Reims (24 000), Le Havre (14 600), Bastia (8600), Bordeaux (8400) ; chiffres au 30 juin 1927.

(8) Ce phénomène apparaît surtout dans le sud-ouest. Cf. G. MARCEL-REMOND" L'immigration italienne dans le Sud-Ouest de la France, thèse Droit, Paris, 1928, p.66 sq

(9) Ces lois soumettent toute entrée de travailleurs à une autorisation ministérielle spéciale, accordée sur avis des services publics de placement. En outre, elles fixent, par professions et par régions, le pourcentage maximum d'étrangers admis.

(10) Fondée en 1900 l'Opera Bonomelli s'attachait, par ses oeuvres, à maintenir la pratique religieuse des émigrés, en langue italienne. Sur son activité en France, cf. un article de M. VAUSSARD, dans Le Correspondant, 25 déc. 1925

(11) AN F 7/14748, note de la Sûreté Générale de juillet 1933.

(12) A Agen, Beausoleil, Béziers, Cannes, Chambéry, Dijon, Grenoble, Le Havre, Longvy, Luz-Saint-Sauveur, Lyon, Marseille, Menton, Metz, Modane, Mulhouse, Nancy, Nice, Reims, Sète, Strasbourg, Toulon, Toulouse ; AE Italie 185, document cité.

(13) Ces organismes cherchent à empêcher l'assimilation des émigrés en visitant les familles, en exerçant sur elles un contrôle étroit, en favorisant le maintien de liens avec l'Italie ; G. MARCEL-REMOND, op.cit., p.118-119.

(14) G. MARCEL-REMOND, op.cit., p.99-108

- (15) A. GIRARD, J. STOETZEL, Français et immigrés. L'attitude française, l'adaptation des Italiens et des Polonais, Paris, 1953, INED, cahier n°19.
- (16) G. SALVI, op.cit.
- (17) Ibidem
- (18) A. GIRARD, J. STOETZEL, op.cit.
- (19) G.G. BONI, L'emigrazione italiana in Francia, Stato operaio, IV, 11 déc.1930, p.706-716
- (20) Ibidem
- (21) Archives Préfecture Police Paris (désormais PP), carton 278
- (22) A titre d'exemple, le programme pour 1929 prévoit des conférences de L. Ferrari, A. Labriola, G. Donati, F. Bufari, E. Chiesa, P. Nenni, M. Pistocchi, B.Cianca, C. Trêves, S. irentin, A. De Ambris. AN F 7/13249, note du 21 dec. 1928
- (23) Pour Paris et la région parisienne, nombreux rapports sur ces manifestations dans PP 278.
- (24) AN F 7/13250, divers rapports préfectoraux d'octobre 1929
- (25) AN F 7/13251, note d'avril 1931
- (26) Nombreux rapports, de septembre à décembre 1929 dans AN F 7/13250
- (27) Cf. notamment les numéros de juin et octobre 1930
- (28) Cf. G. SALVI, op.cit.
- (29) Nombreux rapports sur ces comités et ces meetings dans AN F 7/13249
- (30) A titre d'exemple, citons la fête organisée le 18 décembre 1926, à la Maison du Peuple de Montreuil, par le Comité central des comités prolétariens antifascistes, fête à laquelle ont été conviés tous les immigrés italiens de la région parisienne. AN F 7/13249, longue note de décembre 1926.
- (31) AN F 7/13249, rapport du 12 décembre 1926
- (32) AN F 7/13249, notes des 3 nov. et 22 déc. 1926
- (33) AN F 7/13249, passim. Selon la police, 5000 exemplaires de cette brochure auraient été distribués. En octobre 1928, l'exécution d'un communiste en Italie provoque une grande manifestation à Marseille tandis que L'Humanité du 22 octobre titre "contre le meurtre légal".

**UN EXEMPLE DE MIGRATION
DANS L'ENTRE DEUX GUERRES :
L'EXODE CALENZANAIS**

par Marie-Françoise MARANINCHI

Depuis plus d'un siècle la Corse subit un exode rural important, seule possibilité de survie pour "ne population nombreuse et privée de ressources dans un contexte économique très défavorable. Les progrès des voies de communication et l'impossibilité de la production insulaire à satisfaire les besoins de tous ont multiplié les départs vers le "continent" qui semblait pouvoir répondre à tous leurs espoirs. D'autre part la Guerre de 1914-18, qui a mobilisé les bonnes valides, a développé ce goût de l'émigration définitive : ainsi dans toute la Corse, à partir de 1920, grossit la vague d'émigration de la population active.

Calenzana, village de Balagne renommé en tant que "jardin de la Corse" connaît un certain retard par rapport à l'émigration générale du siècle dernier : cependant, à partir de 1920, il n'échappe pas à cette migration importante, mais en apportant une originalité en ce qui concerne la destination, la profession, l'intégration. On observe en effet, une réaction unanime de tous les Calenzanais lorsqu'ils quittent le village et la communauté Calenzanaise se distingue dans le quartier Corse de la ville d'accueil.

Départ des Calenzanais

Les dénombrements et les documents d'état civil traduisent cet exode de l'Entre-Deux-Guerres mais c'est l'enquête orale qui témoigne le mieux de cette époque. Nous avons pu dégager certaines années repères de grands départs (1920-21, 1925, 1930, 1935) ce qui prouve le choix des Calenzanais pour le départ collectif. Les conditions économiques les forcent à quitter le village quel que soit leur âge, en dépit d'un niveau scolaire des plus rudimentaires (la plupart d'entre eux sont illettrés) mais cette décision est prise à plusieurs, comme pour s'encourager. C'est ainsi que l'enquête orale a illustré les départs des hommes actifs par quartier : on a assisté au départ de tous les hommes d'une rue, très souvent. Seuls restent au village les femmes, les enfants et un garçon qui est le "sacrifié", celui qui garde les terres et prend la famille en charge.

Ces départs massifs répondent tout à une seule et même préoccupation : la survie. En effet, la vocation agricole de Calenzana ne parvient plus à nourrir ses habitants, la concurrence des produits importés étant trop forte. Les Calenzanais étant pour la plupart des agriculteurs, bergers, ou journaliers voient leur niveau de vie baisser de façon inquiétante : l'économie de troc n'est plus de mise, on a besoin d'argent pour vivre et il n'est pas possible d'en gagner en restant au village en 1920. Dans cet état de pauvreté, il faut bien préciser les liens économiques qui soudent les Calenzanais entre eux et qui les rattachent à quelques familles de notables, les "Jo" (seigneurs), véritables propriétaires de la quasi totalité des terres. Ces "Jo" sont en effet responsables de la survie du village et, à une époque où ils augmentent les redevances et où ils bloquent le marché vers le continent, il reste peu de solution pour ces Calenzanais dépendants corps et âme.

Ils décident souvent de partir à plusieurs du même clan parce qu'ils sont solidaires et qu'ainsi ils peuvent annoncer leur départ au « Jo » ensemble.

Naturellement, le "Jo" est impliqué dans ce départ puisqu'on ne peut rien faire sans lui. Le "Jo" peut d'ailleurs dans certains cas faciliter le départ en donnant des "adresses", mais le plus souvent il joue un rôle important au niveau de l'achat des terres. En effet, ces futurs migrants ont besoin d'argent pour leur départ c'est pourquoi se déclenche un processus de vente (terres, bétail) et c'est évidemment aux "Jo" qu'on vend (les seuls à avoir de l'argent liquide) ... et à quel prix dérisoire !

L'importance du clan dans la vie des Calenzanais est primordiale, c'est pourquoi apparaît une vie collective aussi intense. La vie du Calenzanais se passe hors de chez lui, après le travail, il vit le plus souvent Place de l'Eglise, sorte de rond-point du village où se trouvent les cafés. En effet, c'est au café que l'on discute de tout et qu'on prend la décision collective du départ. Le café est une cellule du clan (le patron affichant ouvertement son choix politique pour éviter toute équivoque) et, à ce titre, sa fréquentation n'est pas péjorative même s'il s'y joue, dans la salle du fond, des "parties" clandestines jusqu'à l'aube. Le Calenzanais n'est pas particulièrement pratiquant, bien que toute sa vie soit rythmée par des fêtes religieuses. Cependant, la vie collective connaît à ce moment là son paroxysme car on profite d'un jour de fête pour s'inviter" pour organiser des jeux et même une sorte de foire à l'occasion de la Fête de la sainte patronne du village, sainte Restitude, objet de dévotion unanime. La fête religieuse a lieu le matin, dans l'église surtout fréquentée par les femmes tandis que les hommes sont partie prenante à la fête laïque (course d'ânes, jeux d'argent autorisés seulement les jours de fête) qui a lieu devant l'église.

Toutes les occasions sont bonnes pour que les Calenzanais aient envie de se retrouver et de discuter, mais c'est la politique qui met le plus en évidence leur dévouement au clan. Pour le Calenzanais, "la politique est la chose la plus importante, après la famille", c'est pourquoi une période électorale est préparée avec une application sans pareille. L'opposition entre les deux partis qui s'affrontent n'a rien d'idéologique, sa seule originalité réside dans la personnalité des chefs de clan ; l'un François Marini, maire de Calenzana, et l'autre Raoul Fabiani, conseiller général et magistrat à Tunis. Il est évident que le clan prend à ce niveau toute son ampleur car les "Jo", non contents de détenir le pouvoir économique et social, imposent avec autorité la dépendance à leur clan politique. Cette appartenance politique est tellement prise au sérieux que les Calenzanais la reçoivent en quelque sorte avec le patrimoine... et gare à qui ne s'y plie pas ! Le village est vraiment partagé en deux, en période électorale, et l'enjeu est si important que les candidats acceptent de faciliter le départ de leurs "agents", en récompense de bons et loyaux services.

Ainsi donc, on assiste dans l'entre-deux-guerres à des départs massifs de Calenzanais, trop habitués à un passé de traditions collectives pour quitter le village seuls : tous ces migrants ont le même but" la recherche de la sécurité. Ils se sentent plus tranquilles de partir ensemble et vont tous chercher un emploi sécurisant, vers une destination souvent identique.

Une installation définitive.

L'enquête orale a prouvé que les Calenzanais quittent en petit nombre le village pour s'installer en Corse, à Calvi ou Bastia : ils ont trop peur d'être à nouveau menacés par cette absence de sécurité, pour tenter l'expérience !

C'est pourquoi 80 % des Calenzanais qui partent du village "prennent le bateau" pour aller sur le "continent", quitte à partir ensuite vers les colonies. En effet, la présence de R. Fabiani à Tunis a attiré un certain nombre de Calenzanais en Tunisie : ce cas mis à part, les expériences coloniales ont été très rares sauf engagement dans l'armée.

En fait, de manière générale, les Calenzanais ont été très attirés par le phénomène urbain du "continent", fournisseur d'emplois divers pour une population dont le niveau scolaire était très souvent tout à fait élémentaire. La grande ville, comme Marseille, Toulon ou Paris, représente la porte ouverte sur la fonction publique, dont la variété des services peut

convenir à leur qualification. Il est bien évident que le secteur tertiaire va être le plus recherché, dès l'arrivée.

Le choix pour Marseille en priorité se justifie par ce besoin de sécurité de l'émigrant : c'est la Ville la plus près de la Corse". Ici, grande ville est synonyme de fournisseur d'emplois, mais cette proximité "à vol d'oiseau" permet "d'un coup de bateau" d'être le soir au village... Le Calenzanais est trop attaché à son "presse" pour rompre facilement avec tout un passé de solidarité ! Lorsqu'il part sur le continent, il va choisir son port d'attache en fonction des grands axes de communication et à proximité de compatriotes déjà installés. Un Calenzanais nous a même dit : "Avant de connaître Marseille, on connaissait le Panier et on voulait y aller"!...

En effet, la présence de Calenzanais déjà installés intervient de façon considérable dans le choix de la résidence, surtout s'ils ont "réussi" et comptent déjà parmi les "personnalités". En effet, le Calenzanais est parti pour trouver du travail et cette "personnalité" peut faire jouer l'une de ses relations pour aider son compatriote. La "personnalité" dont la position sociale permet en général de donner satisfaction à la requête doit faire profiter ses compatriotes de sa réussite, en répondant à la phrase-clé : "Il vient de m'arriver un cousin, ... je l'ai sur les bras,... s'il y a moyen de le faire entrer quelque part..." La "personnalité" la plus influente a souvent une place dans la politique de la ville d'accueil qui lui permet de rendre ces services : à Marseille, J.F. Leca et J.F. Guerini (conseillers généraux à Marseille) ont rendu fréquemment ce genre de service et, à Paris, Adolphe Landry (ministre des Affaires Sociales et député de Calvi) a parait-il "meuble la Sécurité Sociale de Calenzanais à Paris". Les Calenzanais se trouvaient par là même intégrés à un clan politique, parfois différent de celui du village par le chef, mais toujours selon le même schéma. Il arrive, dans le cas tunisien par exemple, que le chef du clan soit le même que celui du village : la fixation des Calenzanais s'accompagne alors d'un maintien des liens existant au préalable, et de leur transposition! L'étranger.

Dans tous les cas, nous avons enregistré l'intervention d'un cousin déjà installé qui réclamait une faveur pour un compatriote récemment débarqué : cette solidarité qui se maintient sur le continent prend une dimension supérieure au niveau du regroupement professionnel. En effet, le Calenzanais sur le "continent" est toujours ravi de pouvoir "entrer à la Mairie" à Marseille, mais de préférence dans un service où se trouvent des compatriotes ! Le secteur tertiaire a été littéralement pris d'assaut par les Calenzanais, dans les 3 villes principales qu'ils ont choisies.

A Marseille, à la mairie, c'est vers l'octroi que se portent les préférences : pour des émigrés, que d'avantages... ils étaient habillés, avaient le port d'armes et 2 jours de repos pour un jour de travail ! Cependant, beaucoup de Calenzanais ont commencé dans un premier temps par être navigateurs, fonction qui les mettait "à l'abri du besoin" puisque "logés, nourris, blanchis" pendant au moins 6 mois sur les grands voyages !

La ville de Toulon est encore un meilleur exemple de cet engouement pour le service public, puisque 85 % des Calenzanais recensés à Toulon ont choisi d'être "ouvriers de l'Etat" à l'Arsenal ... Le phénomène migratoire à Toulon est particulier car les Calenzanais n'ont pas eu recours au "piston" d'une "personnalité" : en cette époque de reconstruction, l'Arsenal a eu besoin de main d'œuvre et la réussite des Calenzanais, venus très tôt, a incité un grand nombre de compatriotes à les suivre.

A Paris, nous avons remarqué un équilibre entre les Calenzanais entrés à la Sécurité Sociale (par l'intermédiaire de A. Landry) et les Calenzanais employés par une Maison de Jeux tenue par un Balanin de Montemaggiore. Quand on connaît la passion de certains Calenzanais pour le jeu, on comprend qu'ils aient trouvé un emploi ou leur qualification était évidente.

Ce besoin de regroupement au niveau de l'emploi se retrouve de façon très nette en ce qui concerne l'habitat. En effet à Marseille et Toulon on peut parler du vieux quartier en tant que quartier corse, à l'intérieur desquels se trouvent des rues typiquement et uniquement Calenzanaises ! La rue Bastide à Toulon, la rue des Muettes ou des Pistolles à Marseille, n'étaient pas habitées et fréquentées, dans l'entre-deux-guerres" que par des Calenzanais ! Les Calenzanais sont bien partis sur le "continent" pour changer de vie et gagner cette sécurité de l'emploi, mais ils ne tiennent absolument pas à vivre isolés... il ne faut pas oublier qu'ils ne sont pas partis à l'aventure, ils sont partis ensemble.

Nous avons remarqué que les Calenzanais, lorsqu'ils ont trouvé leur emploi définitif, vont tout faire pour satisfaire leurs supérieurs et mériter des gratifications et promotions. En effet, les Calenzanais ont été employés le plus souvent à un niveau assez bas (pour ne pas dire le plus bas) : beaucoup d'entre eux ont gravi des échelons et sont devenus inspecteurs" chefs de chantier" officiers de Marine... Ainsi donc, dans un temps assez bref, ils ont pu "faire leurs preuves" avec le soutien de leurs compatriotes et jouir d'une sécurité suffisante pour être en mesure de faire venir leur famille.

Maintien d'une solidarité

La solidarité représente l'élément le plus caractéristique de l'émigré calenzanais car, S ce niveau, il n'est plus question d'une simple entraide. On observe très bien ce phénomène au sujet du quartier où résident les Calenzanaia. En effet, les Calenzanais sur le "continent" vont recréer une, cellule calenzanaise sur le modèle du village par transposition. En dehors de cet habitat groupé au niveau des mêmes immeubles dans les mêmes rues, leur vie en dehors du quartier ressemble étrangement à celle qu'ils menaient au village. A Marseille ou Toulon, dans le "quartier corse", on entend plus parler corse que le français, après une journée de travail où il a fallu parler français... A Marseille, nous retrouvons la même importance du "café", tenu le plus souvent par "un du village", centre de ralliement des compatriotes. C'est dans les cafés du Panier qu'on échange les nouvelles du village, qu'on vient passer un moment si on n'a rien à faire, tandis que les cafés du Cours Belsunce ou rue Bernard Dubois sont réservés aux Calenzanais les plus fanatiques de jeu... Le jeu est tellement présent dans les habitudes calenzanaises que les "parties" clandestines n'ont rien d'étonnant dans ces cafés tenus par des Caienzanais. Il est d'ailleurs systématique qu'une "partie" soit suivie d'un commentaire, le long du Cours Belsunce (arpentant le Cours sur 20 m puis retournant sur leurs pas).

Dans un domaine apparemment différent, les Calenzanais perpétuent sans peine leur dévotion à sainte Restitute, où qu'ils se trouvent : la plupart des Calenzanais interrogés nous ont même montré la photo, médaille ou étoffe de la Sainte qu'ils portaient sur eux. Bien que sur le continent Calenzanais et Calenzanaises deviennent moins pratiquants, ils ne manqueraient pour rien au monde la messe du jour de la "Fête di a Santa" !

Les Calenzanais à Marseille et à Paris, ayant souvent un emploi grâce à une intervention politique" n'ont pas eu de difficultés à transposer leur véritable passion sur le

continent. Liés par devoir à la "personnalité" en question, beaucoup ont dû se faire inscrire sur les listes électorales de Marseille (sans pour autant se faire rayer à Calenzana) et devenir des agents électoraux puissants et efficaces ! En période électorale, les Calenzanais à Marseille partagent leur temps libre entre la propagande pour le chef de clan du village dans la journée, et les réunions de politique marseillaise, le soir. Le cas marseillais est vraiment original à ce niveau car nous n'avons pas retrouvé un tel partage dans les autres villes d'accueil. A Paris, les Calenzanais installés grâce à l'intervention d'A. Landry, lui étaient fidèles au niveau des législatives (député de Calvi) mais n'ont absolument pas participé à la vie politique parisienne. A Tunis, le chef du clan calenzanais se trouvant sur place, il s'agit d'une transposition pure et simple des liens claniques, mais il n'est pas question de vie politique locale, pas plus qu'à Toulon où les Calenzanais ne doivent pas leur installation à une "personnalité" : ils limitent leur passion pour la politique à Calenzana.

Les Calenzanais aiment tellement se réunir "comme au village" qu'ils ont même créé des Amicales calenzanaises à Marseille et Toulon ! L'Amicale prenait alors en charge la transposition des manifestations du village et organisait à cet effet, des banquets, des soirées dansantes pour "fêter ensemble" ! L'Amicale de Toulon comme celle de Marseille avait une chanson, naturellement écrite en corse, qui consacrait l'attachement au "passe", en évoquant les endroits les plus caractéristiques du village.

Le cœur des Calenzanais est tout de même bien resté au village, c'est pourquoi lorsqu'ils peuvent se le permettre (financièrement), ils partent volontiers au village, en vacances. Dans ce cas, ils sont conscients, en plus du plaisir du retour, d'avoir une mission à remplir manifester leur réussite. C'est pourquoi le Calenzanais retourne au village lorsqu'il peut s'offrir une garde-robe neuve, éventuellement une chevalière en or et, dans le meilleur des cas, une voiture neuve !

Le Calenzanais émigré a donc, dans l'ensemble, trouvé réponse à son problème de sécurité, c'est pourquoi, malgré son attachement au village" on peut parler d'une certaine sensibilité (ou reconnaissance) à l'égard de la ville d'accueil. En effet, le Calenzanais qui a quitté le village pour aller travailler sur "le continent" est assez lucide pour reconnaître où il n'est pas question de retour définitif au village. De ce fait, on observe au bout de quelques années d'installation, une adaptation proche de l'intégration. En effet, la plupart des Calenzanais, du fait de la réussite de leur départ se sont tous bien adaptés à cette vie nouvelle, mais certains, dont la recette sociale a atteint un haut niveau, se sont totalement intégrés à la ville d'accueil. L'intégration de toute façon ne fait jamais oublier le village et le sentiment de solidarité prime toujours au niveau de ces migrants. Cependant, l'intégration devient un problème au stade de la 2e génération élevée sur le continent, ou aux colonies qui comprendra moins cet attachement au village. Il est à craindre que ces enfants se sentent davantage marseillais, toulonnais ou parisiens que calenzanais...

Dans l'ensemble, c'est vraiment grâce à ce maintien profond des traditions que les Calenzanais ont pu supporter leur migration et leur installation sur le "continent". En effet, la communauté qu'ils ont formée dans les villes d'accueil, les a sécurisés à leur arrivée dans un monde différent : ils ont mieux supporté que d'autres cette "rupture du cordon ombilical" puisqu'ils ont recréé une cellule calenzanaise. Cette sécurisation a, dans un deuxième temps, si bien facilité l'accueil et l'adaptation à un emploi nouveau que nous avons enregistré dans la plupart des cas une réussite sociale et une promotion professionnelle assez rapide : c'est dire à quel point les Calenzanais ont rempli leur mission de départ !...

Quelle que soit leur réussite, les Calenzanais sont tous restés fidèles au milieu corse, dans la 1ère génération tout au moins : personne n'oublie la famille qui est restée au village et le Calenzanais retourne autant que possible tous les ans au "paese"... Naturellement, à la 2e génération, ce maintien des habitudes collectives n'a plus la même signification car ces enfants, élevés sur le "continent", ne subissent pas, comme leurs parents, l'éloignement du village : ils sont intégrés à la ville d'accueil et ne maintiennent les traditions qu'en souvenir de leurs parents.

**LA COMMUNAUTE CORSE DE
TUNISIE AU LENDEMAIN DE LA
GRANDE GUERRE : POSITIONS
ET REVENDICATIONS (1925-1926)**

par Bechir TLILI

I. PRESENTATION DU DOSSIER

L'examen de ce point particulier d'histoire s'insère dans notre effort d'élucider la problématique des rapports interculturels et interethniques (et leur évolution) dans la Tunisie de l'entre-deux-guerres. Par ailleurs, il contribue à nuancer le schéma traditionnel d'explication des transformations sociopolitiques de la Tunisie Contemporaine. Car il apparaît évident que deux blocs, le bloc européen et le bloc indigène, et que, par conséquent, le rôle des minorités (Corses, Maltais, Israélites) et des différentes tendances sociales et politiques (majoritaires, minoritaires, européennes et indigènes) contribuent également à l'évolution générale du pays. C'est précisément dans cette perspective que nous entamons ici l'approche des aspirations et revendications des Corses de Tunisie dans les années 1925-1926.

Assurément, il n'est pas question ici d'exposer toutes les données du dossier des Corses de Tunisie, dont le nombre s'élève à environ une dizaine de milliers (54.000 Français). Le tiers de cette communauté occupe des charges dans l'administration tunisienne. Cette importante communauté cultive des positions et des revendications spécifiques. Aussi se regroupe-t-elle en groupes et associations dès la veille de la Grande Guerre et diffuse-t-elle des périodiques pour exposer ses questions et exigences (La Petite France, bulletin des Sections tunisiennes de l'union Générale des Corses et des amis de la Corse, Tunis, 54, Avenue de Madrid, 1910).

Au lendemain de la Grande Guerre, il se crée également de nombreuses associations en Afrique du Nord (Société de Secours Mutuels "la Corse" à Bône, Associations de Guerre de la Corse à Tunis, Union Générale des Corses à Rabat, Mutuelle des Corses à Alger, Société "Les Corses" d'Alger, Société "La Corse" à Tunis, à Ferryville, à Méthlaoui, et ailleurs). Ces associations se proposent de regrouper les Corses, de défendre leurs intérêts généraux, et de renforcer la cohésion et l'union de la communauté d'Afrique du Nord.

La conjoncture historique et politique particulière de la Tunisie des années 1924-1926 (activités des différentes formations sociales et politiques : Fédération SFIO, CGT, Parti Communiste de Tunisie, Fédération radicale-socialiste, Colons Français, Groupements d'extrême droite L'Action Coloniale, l'Unione, la Voix Française, sionistes, le Réveil Juif, l'Avenir Sioniste, chrétiens, le Croisé, la Tunisie Catholique, Destour, Parti Réformiste Tunisien, CGTT, et d'autres) et celle de la Métropole (événement du Cartel des Gauches) autorise en effet le groupement et l'union des Corses de Tunisie. Par ailleurs, l'effervescence culturelle et politique du lendemain de la Grande Guerre, aussi bien dans le monde islamo méditerranéen que dans la Tunisie (fascisme, patriotisme et nationalisme français, sionisme, socialisme, communisme, syndicalismes, constitutionnalisme, réformisme, et d'autres tendances), les conflits, les divergences, la détérioration des relations interethniques conduisent les Corses de Tunisie à affirmer leurs positions et à défendre leurs intérêts. Aussi décident-ils de fonder La Corse Nord-africaine (1925-1926).

Hebdomadaire en langue française, et en "patois corse", cet organe de défense des intérêts généraux des Corses de l'Afrique du Nord" paraît à Tunis du 29 mars 1925 au 26 juin 1926. La collection comprend 52 numéros de 4 pages (et parfois 2 seulement).

(Administration et Direction : 20 rue d'Angleterre, puis, rue de Besançon par)
(l'Avenue de Londres prolongée (à partir du numéro 52), Tunis)
(Gérant : M. Gallini)
(Imprimerie : imprimerie de la Renaissance, 11 rue Al-Djazira à Tunis)
(Abonnement : 15 francs par an. Numéro : 20 centimes)
(Tirage : 2000 exemplaires)
(Différentes rubriques de *La Corse Nord-Africaine* : éditoriaux, Lettres à l'A-)
(fricainu, Nouvelles de Corse et des Corses, Tribune du Lecteur, U Paese.)

II. DES QUESTIONS ET REVENDICATIONS DES CORSES DE TUNISIE (1925-1926)

Programme du groupement

Union, bannissement des préoccupations politiques, intérêt général des immigrés, régionalisme et non particularisme, évocation de l'"Ile de Beauté et de Misère", développement de la Corse touristique, établissement de liaisons régulières entre la Corse et l'Afrique du Nord, "patois corse".

La Corse Nord-africaine n'est pas le résultat d'une combinaison politique et encore moins, faut-il seulement le dire d'une combinaison financière. Quelques Corses ont très simplement pensé qu'elle pourrait être utile et ils l'ont créée. Voilà ce que nous devons dire en premier lieu.

"Ce que veut être ce journal : l'organe pur d'une union plus grande entre les nombreux Corses de l'Afrique du Nord qui ont tant d'intérêts communs à soutenir. Nous bannirons jalousement de nos colonnes les dissolvantes et stériles préoccupations de la politique pour ne nous consacrer entièrement qu'à l'intérêt général de la Corse et de ses enfants venus apporter ici, à leur grande patrie" l'appui de leur activité... Nous parlerons de tout ce qui touche à son développement et de son mieux être... Nous traiterons sans nous lasser cette question primordiale des relations régulières entre la Corse et l'Afrique du Nord... Et puis, nous parlerons le patois de chez nous dont une Académie fixe actuellement les règles". La Corse Nord-africaine, 1, 29/3/1925. A ceux qui nous lisent pour qu'ils nous lisent encore. M. Gallini.

Liaisons maritimes régulières et directes entre Tunis et Ajaccio ou Bastia

"Nous voulons notre bateau... Sous ce titre, note Gallini, toutes les semaines, nous nous attacherons à son ombre (...). Tant que nous voudrions notre bateau, nous ne voudrions hélas que notre bateau, et à l'endroit de nos mécontentements particuliers et généraux, le Gouvernement de la Tunisie pourra dormir en paix". Nous voulons notre bateau de La Corse Africaine, 40, 20/1/1926.

La condition des fonctionnaires corses

"Prenons à notre compte la question des fonctionnaires de Tunisie qui sont Corses en grand nombre. L'indigence a pu les chasser de Corse que pour leur malheur, ils furent certifiés d'études primaires... L'instruction leur a valu la médiocrité chez les autres. Il faut bien en convenir : si la Tunisie n'avait pas recruté parmi les pauvres de Corse des fonctionnaires de

bon marche, par la force même des lois économiques, elle nourrirait bien mieux le personnel de ses administrations. Est-il juste que nos compatriotes, serviteurs de la Tunisie, subissent jusqu'au bout l'avilissement de leur pauvreté ?" La Corse Nord-africaine, 31, 5 novembre 1925. La participation corse à la colonisation de l'Afrique du Nord.

La Tunisie et le relèvement économique de la Corse

"Notre pays se meurt dans la misère dont on pourrait facilement le tirer en faisant de la Tunisie un débouché nouveau pour les produits corses. Puisque le Gouvernement semble enfin s'intéresser au relèvement économique de notre île, il ne faut pas le laisser perdre de vue que la création d'un service direct et régulier entre la Tunisie et la Corse y contribuera dans une large mesure".

Les Corses et la Colonisation agricole

"Que l'Afrique accentue le partage des terres incultes aux familles nombreuses et pauvres (il y en a beaucoup en Corse), que la Tunisie et le Maroc abandonnent un peu leur système de colonisation à prix d'argent qui ne convient qu'aux riches pour adopter la méthode des concessions gratuites aux classes laborieuses". La corse Nord-africaine, 2, avril 1925. Contribution corse à la colonisation de l'Afrique du Nord.

Les visées fascistes sur la Corse

"La Corse est française !... La Corse ne sera jamais italienne ... Erreur ! La Corse est française d'abord, corse ensuite. Italienne ? Jamais !" La Corse Nord-Africaine, 37, 1926. La Corse et l'Italie

Régionalisme, particularisme et irrédentisme

"Les Corses sont régionalistes. C'est tout à leur honneur, car le régionalisme est sain. Une infime minorité est particulariste. Quant aux "irrédents", vous pouvez les compter... sur les doigts.

**INTEGRATION AU MONDE DU
TRAVAIL ET MOUVEMENTS
SOCIAUX : L'EXEMPLE
NORD-AFRICAIN A MARSEILLE
1900-1940**

par Bernard VIALA

L'approche des phénomènes migratoires sous l'angle de l'intégration/assimilation, héritée de la sociologie anglo-américaine, s'est révélée limitée lorsque les notions qui sous-tendaient cette problématique, d'inspiration essentiellement culturaliste, ont été remises en question. Quels traits signifiants doit-on retenir pour définir telle Société ou telle Culture ? Comment devant l'hétérogénéité des groupes, arrêter le fractionnement en sous cultures ? L'opposition classique entre une société "française" et une société "algérienne", couramment pratiquée par les sociologues jusqu'aux années 70, amenant à voir l'immigré constamment "assis entre deux cultures", ne résiste pas à la transformation et à la diversification très rapide de la société algérienne, alors qu'en France même les revendications des cultures régionales et populaires traversent et débordent les clivages politiques.

Aussi, lorsque nous nous interrogeons sur le type d'intégration de la première migration maghrébine au monde du travail, notre point de départ n'est ni l'intégration ni l'immigration, mais bien la notion d'interaction qu'appelle cette étude du monde du travail. Le point de départ méthodologique peut également être envisagé sous l'angle théorique : l'étude d'une population déplacée étant indissociablement liée à l'impact de cette population sur le champ social du pays d'arrivée, c'est à partir de situations d'interaction (la plupart des documents proviennent d'une source "extérieure" à l'immigration) que l'on pourra définir non seulement la structuration de cette population, mais aussi, par un effet de miroir, le fonctionnement de certains secteurs de notre propre formation sociale.

Sans perdre de vue la spécificité de la population concernée (ici les travailleurs nord-africains à Marseille) c'est sous la forme d'une interrogation sur le type d'insertion dans un espace socialisé par des rapports aussi bien d'exploitation que de solidarité, que nous effectuerons une première lecture de nos matériaux, en essayant, pour un même fait, de retrouver les positions des divers acteurs ou forces en présence. Autrement dit, comment replacer les immigrés nord-africains dans un mode de gestion différencié de la main d'oeuvre (stratégies du patronat marseillais incluses dans un contexte colonial) et quelles ont été les réponses des groupes ou des individus à des problèmes qui se posent non seulement au niveau du "monde du travail" mais aussi dans un contexte colonial qui les différencie des autres migrations ?

I. DYNAMIQUE MIGRATOIRE ET CONJONCTURES

Devant la pénurie des travaux d'histoire économique portant sur Marseille pendant la première moitié du XXe siècle, la pierre de touche reste l'ouvrage de L. Pieirrin (1) qui, entre autres mérites, essaie de toujours resituer les activités économiques marseillaises dans un contexte international.

Si, partant de ces données, on analyse la place de Marseille dans les grands pôles économiques, on peut définir la période 1900/1940 dans un mouvement qui déplace Marseille du "centre" vers la "lère périphérie", en d'autres termes la perte de vitesse du capital proprement marseillais dans les secteurs traditionnels (rachat d'huileries à Marseille et dans le golfe de Fos par les multinationales tel Unilever) et déplacement progressif du centre de décision vers les grandes places boursières. L'exemple le plus contemporain serait l'échec du développement de Fos, commandite par l'Etat mais mis en veilleuse dès les premières années.

Nous n'avons pas suffisamment de données pour étayer ces hypothèses d'un point de vue strictement économique, tout comme il est encore impossible de déterminer quels ont été

les rôles successifs des diverses vagues migratoires dans la production d'une plus-value qu'une meilleure connaissance de la composition du capital marseillais aurait permis de mieux déterminer. Mais l'histoire sociale, elle, peut illustrer les diverses formes qu'à pris la pression à la baisse des salaires. Dès le départ, il semble que les Nord-africains aient joué à Marseille le même rôle que les Italiens dans les mines du Nord, du moins si l'on considère les tactiques patronales. En sera-t-il de même pour la structuration des communautés immigrées ?

Une immigration contre l'autre

Si Marseille n'a pu se développer qu'avec un gros apport de population allogène, l'étude des conditions d'arrivée des diverses vagues nous permet d'aller plus loin que la grande "tradition d'accueil" des ports méditerranéens. Dans la venue de Kabyles à Marseille, il ne faut pas voir que la descente séculaire du montagnard vers la plaine, mais la conséquence d'un mouvement de reflux vers les moins bonnes terres amenant à une prolifération agricole puis industrielle d'une partie de la population.

La notion même de syndicat étant tout à fait étrangère au milieu maghrébin, la manœuvre marseillaise réussit parfaitement, d'autant plus qu'elle fut répétée avec succès en 1910, lors des grèves dans les raffineries de sucre, opérant une substitution de près de 400 personnes. Un rapport du Préfet des Bouches-du-Rhône fait pour 1913 le point de cette situation (2) :

"Il est facile de se rendre compte que les Kabyles jouent actuellement un rôle économique fort important à Marseille. Leur mentalité les tient encore éloignés des organisations syndicales et tant qu'elle ne se modifiera pas, certains industriels importants, tels que les fabricants d'huile, les raffineurs de sucre, peuvent compter sur la sécurité du travail dans leurs usines".

Ainsi, nous nous trouvons d'emblée devant trois "partenaires" : les "industriels, les ouvriers autochtones ou immigrés anciens les nouvelles vagues de jaunes. La relation entre les responsables d'industrie et les deux autres parties est claire. L'absence d'archives d'entreprises ne nous permet pas de savoir s'il y a de réelles disparités de salaires entre nouveaux venus et autochtones. La pression à la baisse des salaires s'exerce par la "paix sociale" dans l'entreprise provoquée par l'éviction des "meneurs" et leur remplacement par des "jaunes", remplacement d'autant plus rapide qu'il s'agit de travaux sous-qualifiés.

Quels types de rapports sociaux accompagnent cette situation ? Savoyards, italiens, nord-africains, il serait intéressant de saisir les mouvements à leur début. L'immigration maghrébine peut être datée très exactement, ainsi que tout un contexte dont les éléments vont constituer des lignes de force pour les années à venir.

Une immigration provoquée

Le recensement de 1906 indique une dizaine de Nord-africains installés à Marseille, et, même si l'on doit multiplier ce chiffre pour rejoindre la réalité, on ne peut parler ni d'immigration ni même de petite "colonie" maghrébine : tout au plus quelques convoyeurs de troupeaux en transit ou bien devenus colporteurs, des domestiques de familles de colon, un commerçant marocain...

Ce n'est qu'au plus fort des grèves de 1907 que l'on saisit un premier groupe d'ouvriers d'huileries kabyles. Leur venue est liée aux contacts entre négociants marseillais et colonat :

un contremaître de l'huilerie Maurel et Prom qui avait vécu quelque temps dans la région de Tissi-Gusou s'est adressé à des amis pour faire venir des Kabyles, afin de briser le mouvement de grève des ouvriers français et italiens au sein de l'entreprise. En effet l'immigration italienne commence à Être ancienne, et la participation aux mouvements de revendications syndicales s'est beaucoup développée surtout dans les secteurs à forte concentration de main d'œuvre. La vague d'un premier contingent d'ouvriers kabyles eut de si bons résultats dans l'entreprise que le syndicat des patrons d'huileries répercuta la mesure dans plusieurs usines et accentua donc le mouvement migratoire. C'était; d'autant plus facile que les régions entre Alger et Constantine avaient particulièrement souffert des conséquences des répressions de la grande révolte de 1871 ainsi que des lois foncières surimposant le droit français et donc la propriété privée au droit traditionnel et à l'indivision des terres tribales.

Antagonismes et solidarités

Nous n'avons aucune information "directe" sur les premières arrivées. Le recensement de 1911 met en évidence une double implantation :

1) à proximité immédiate (ou dans) de grandes entreprises des quartiers nord ;

2) dans le quartier dit "de la Forte d'Aix", quartier bourgeois en voie de prolétarianisation depuis les années 1860, où étaient déjà situés les meublés spécialisés dans le logement des migrants Arabes (syro-libanais) en transit pour les Etats-Unis.

Dans les deux cas il y a regroupement d'individus d'une même région, voire d'un même douar, soit qu'ils aient été embauchés "en bloc", soit appelés par un membre de la famille ou un aïe. Dans ce dernier cas, ils ne font que renforcer la localisation déjà en place après les premières arrivées massives. Les contacts avec le prolétariat français et italien se font soit à l'usine, soit sur les lieux d'habitat, car il serait erroné de concevoir des rues entières reconstituant une "médi-na" nord-africaine : tout au plus un appartement ou deux dans des maisons qui en comptent une dizaine. L'implantation s'est faite sans doute sur le même mode que l'immigration masculine italienne, trente ans plus tôt. Beaucoup de propriétaires de meublés sont d'ailleurs italiens. Pas de "colonisation" de Marseille, mais en revanche des réactions dures des travailleurs marseillais à toute nouvelle vague migratoire. Des affrontements, des jets de pierres se produisent lors de nouvelles arrivées, non provoqués celles-ci, en 1912, comme le note un rapport au préfet :

"Depuis trois mois il est arrivé un certain nombre de Kabyles provenant de la province de Constantine ou de Tunisie ; ces derniers ont quitté les mines de la régence dans lesquelles ils étaient occupés pour venir à Marseille avec l'intention de se faire embaucher aux travaux de démolition de derrière la Bourse, et avec l'espoir de gagner des salaires plus élevés.

Dès le premier jour un certain nombre d'entre eux se sont effectivement présentés sur les chantiers de démolition ce qui donna lieu à une petite manifestation hostile. Aucun n'ayant été embauché, quelqu'un leur donna le conseil de se rendre à la Bourse du Travail, où ils furent suivis par plusieurs jeunes gens qui leur manifestèrent leur hostilité en sifflant sur tout le parcours. Il leur fut demandé de se syndiquer pour trouver

du travail, mais l'un d'entre eux qui le fit n'en retira pas de profit, puisque l'embauche lui fut refusée (3).

Les protestations des syndicats ressemblent d'ailleurs beaucoup à celles qui furent formulées à l'encontre des Italiens dans les années 1880 (4). Mais il y a lieu de supposer que, tout comme en 1880, les syndicats perturbés par les arrivées des "jaunes" ne purent rien contre la "liberté du travail" et l'attrait de salaires de toute façon supérieurs à ceux d'Afrique du Nord.

Aux antagonismes, il est répondu, comme nous le devinons à travers la localisation, par une solidarité des "groupes de pays", par le regroupement, les dimanches et jours fériés, dans les bars, restaurants de la Porte d'Aix. Nous sommes effectivement dans le "premier âge de l'immigration" tel que le caractérise A. Sayad (5). Néanmoins, l'immigration, situation nouvelle, va produire des rapports sociaux nouveaux, tout comme des modifications dans "l'habitus" paysan, ainsi que nous le verrons dans notre deuxième partie.

La première guerre mondiale, si elle ne change rien aux types de solidarité, va jouer sur l'ampleur des transferts de population, tout en atténuant les antagonismes.

2. 1914-1919 ; l'amplification

Les causes de l'antagonisme se trouvent momentanément suspendues par la relative pénurie de main d'œuvre liée au départ des mobilisés et au rappel d'une grande partie des Italiens dans leur pays. L'Afrique du Nord peut donc être officiellement considérée comme réservoir de chair à canon et de force de travail.

Or, avant même que les directives gouvernementales créent la nouvelle catégorie des travailleurs coloniaux, on assiste à des échanges de correspondance entre instances patronales des deux côtés de la Méditerranée par l'intermédiaire du Gouvernement Général d'Algérie, comme en témoigne cette lettre émanant de la Chambre de Commerce de Marseille :

"Le Syndicat des Fabricants d'huile de notre place nous signale une situation où se trouvent en jeu des intérêts communs au port de Marseille et à l'Algérie... Il s'agit du retour en Afrique de nombreux Kabyles qui remplaçaient de plus en plus dans nos huileries la main d'œuvre italienne et dont les services étaient particulièrement appréciés de nos ressortissants. Dans plusieurs usines les Kabyles formaient près de la moitié du personnel ouvrier. Le retour de ces travailleurs dans notre port et d'autant plus vivement désiré par les industriels qui les occupaient que les ouvriers italiens ont pour la plupart regagné leur pays au début de la guerre, à la suite de la fermeture générale des usines, fermeture qui s'est prolongée pendant plus d'un mois. Or beaucoup de ces ouvriers sont restés dans la péninsule, notamment en raison de la mobilisation italienne, de sorte que le besoin de main d'œuvre se fait particulièrement sentir dans l'huilerie marseillaise. Je vous serais donc extrêmement reconnaissant, Monsieur le Gouverneur Général, de bien vouloir faciliter, par tous les moyens en votre pouvoir, le retour^o de Kabyles employés par notre industrie, ce qui fournirait du travail à des chômeurs probables, tout en permettant une plus large reprise de l'activité économique du port de Marseille."

^o retour des Nord-africains déjà retournés en Afrique du Nord

Or, les intérêts économiques et politiques de la métropole et du colonat ne se recourent pas si facilement : on redoute de l'autre côté de la Méditerranée le danger d'une fuite de main d'œuvre (illusoire si l'on regarde l'accroissement démographique), avec comme perspective une hausse des salaires en Afrique du Nord, et surtout l'intégration à un prolétariat métropolitain qui permettrait l'émergence de nouvelles revendications en terme de classe. L'Algérie se fera tirer l'oreille pendant deux ans" avant que le recrutement et l'envoi de main d'œuvre passe par des canaux tout à fait officiels. Après les premières impulsions patronales des années 1907-1910, l'intervention gouvernementale sera pour 135.000 travailleurs coloniaux l'occasion de franchir la Méditerranée et de découvrir la Métropole, tout comme pour de nombreux chefs d'entreprise la découverte d'une main d'œuvre peu difficile. Pour certains secteurs, l'emploi de Nord-africains va devenir structurel, dans la mesure où la rotation et l'embauche assez souple (journaliers) leur fait jouer le rôle de "volant de conjoncture".

3. L'entre deux guerres ; le caractère définitif de "volant de conjoncture"

Ce rôle de volant de conjoncture se retrouve à plusieurs niveaux de l'économie : on le saisit à partir des courbes d'entrée et de sortie, avec des périodes creuses (1920, 1932-36) et des périodes d'expansion (1924, 1937) liées conjointement à la situation économique française et à l'état de la législation. Ce dernier point (législatif et administratif) gagne en importance sur la période précédente au fur et à mesure que la main d'oeuvre immigrée devient une part intégrante de la formation sociale française. Au niveau local, entrepreneurs et services administratifs jouent sur la marge de manœuvre que leur laissent les règlements. Telle pétition, au début 1921, s'élève contre le "racisme policier" :

"Depuis quelques temps des préposés de la police de Marseille, prétendant agir en vertu d'ordres supérieurs, obligent arbitrairement les compatriotes des exposants, Algériens comme eux, à quitter Marseille contre leur gré, et les embarquent d'office sur des navires à destination d'Algérie... et qu'il n'est pas tolérable que des arabes, simplement parce qu'ils sont arabes... (6)

De même voit-on le mot "raffle" apparaître avec une certaine fréquence dans les rapports de police des années 34-35, et le nombre d'étrangers interpellés et retenus donne lieu à des statistiques trimestrielles...

Du côté patronal, les stratégies s'appuient sur le caractère très mobile de la population immigrée, les crises sont bien sûr l'occasion de se délester d'une partie du personnel, mais cet aspect traditionnel du volant de conjoncture se double de côtés très positifs, comme nous pouvons le voir à partir de deux exemples :

- en avril 34, alors que le taux de chômage dans la région est de plus en plus élevé et que les directives ministérielles réservent la priorité à l'emploi des Français, l'Office départemental de la Main d'Oeuvre relève "l'irrégularité" d'une entreprise lyonnaise qui embaucha une trentaine de chômeurs nord-africains à Lyon et les envoya travailler "en déplacement sur un chantier d'Aix-en-Provence ; l'enquête révèle que l'entrepreneur a ainsi réagi à une grève parlée" de ses ouvriers syndiqués et a utilisé la main d'œuvre immigrée pour continuer ou même entreprendre des chantiers de terrassement ;

- en mai 39, les raffineries Saint-Louis ferment leur usine de Saint-Charles et en profitent pour restructurer la production : licenciement sous forme de retraites anticipées des ouvriers âgés, renvoi des femmes (la nouvelle organisation du travail par roulement d'équipes

jour/nuit est contraire à la législation qui leur interdit le travail de nuit !), abaissement du taux d'ouvriers étrangers, ce qui permet au complexe de passer de 2670 ouvriers en novembre 38 à 2060 en mai 39 : bel exemple de restructuration.

Dans les deux cas, la main d'œuvre nord-africaine peut être considérée comme une "fraction dominée" de la classe ouvrière, fraction particulièrement mobile. Serait dire non mobilisable ? A la frange de l'histoire économique et de l'histoire sociale, il est relativement facile de replacer l'immigration dans un jeu d'intérêts à partir des "déterminants" économique". Mais comment saisir les réponses des immigrés, nouveaux "acteurs sociaux" à cheval sur deux espaces reliés par la domination coloniale ?

II. SITUATION D'IMMIGRATION ET MODIFICATION DE "L'HABITUS"

La notion d'"habitus", tirée de la philosophie thomiste a été reprise et développée par la sociologie française notamment par P. Bourdieu (7). Il en donna une première définition dans Algérie 60 (p.29) :

"Intériorisation de la situation objective, l'habitus de classe est la STRUCTURE UNIFICATRICE de l'ensemble des dispositifs qui supposent la REFERENCE PRATIQUE A L'UNIVERS OBJECTIF, qu'il s'agisse de la résignation ou de la révolte contre l'ordre présent ou de l'aptitude à soumettre les conduites économiques à la prévision et au calcul".

Il s'agit donc, aussi bien pour les groupes que les individus, d'une relation complexe entre un ensemble de traditions et d'expériences et de la vision/prévision de futurs possibles, du moins si l'on se place du point de vue de l'acteur social. Dans le cas de la société coloniale, l'introduction de nouveaux modèles, de nouvelles rationalités économiques, en plus d'une politique de force, est allée de pair avec la déstructuration des systèmes coutumiers traditionnels, appelant une réaction de la société traditionnelle dont l'inertie aurait signifié une mort à moyen terme. Il semble que l'on puisse considérer l'émigration du "premier âge" comme une de ses réponses, entraînant à son tour des modifications de l'habitus.

I. Du "jaune" au "gréviste"

A. Sayad écrivait que "seules des trajectoires d'émigrés intégralement reconstituées peuvent livrer le système complet des déterminations qui, ayant agi avant l'émigration et continué d'agir, sous une forme modifiée, durant l'immigration, ont conduit l'émigré au point d'aboutissement actuel" (8) en suivant "la relation entre le système de" dispositions des émigrés et l'ensemble des mécanismes auxquels ils ont été soumis du fait de l'émigration". Or, d'un point de vue historique, nous sommes loin d'avoir ces trajectoires reconstituées, tout au plus pouvons nous fonctionner sur des signes se rapportant à des réactions de groupe à un moment donné, ou des comportements d'individus qui apparaissent et disparaissent au gré des sources. Dépasser la simple description et relier ces signes épars releva donc du domaine de l'interprétation dont l'intérêt serait de confirmer ou de nuancer telle ou telle théorie de l'immigration, à l'heure actuelle encore à ses débuts.

Ainsi, si nous avons pu décrire le rôle objectif de "jaunes" dans les années 1907-1910, la première grève où l'on trouve des Nord-africains pose-t-elle un problème d'interprétation ; un rapport de police de juin 1915 (9) fait état d'un "incident de travail qui s'est produit ce matin S l'usine Fournier à Saint-Mauront. Environ 150 ouvriers arabes n'ont pas pris le travail demandant une augmentation de salaire de deux francs par jour, soit 6 francs au lieu de 4.

L'administration de l'usine les a purement et simplement remerciés..." En dehors des procédés particulièrement expéditifs de "l'administration de l'usine", on est frappé par une grève qui semble être le seul fait des "travailleurs arabes". Les documents de même source indiquent régulièrement la nationalité des grévistes lorsqu'ils sont étrangers (10), ceci à une époque où la mobilisation et "l'union sacrée" ont quelque peu affaibli l'action syndicale. Comment interpréter cette grève "sauvage" de "150 ouvriers arabes" dans une entreprise de 1650 personnes ? Le rapport en donne la raison : demande d'augmentation de salaire, mais le fait le plus frappant reste ce qui semble être un comportement de groupe cohérent, 8 ans après les premières arrivées, alors qu'une bonne partie des immigrés fonctionnaient sur le système de la "noria", immigration rotative. A-t-on vraiment affaire à des individus "sélectionnés selon les principes de l'habitué paysan" (11) pour assurer par leur travail temporaire en France la survie de la communauté, ou bien en sommes-nous déjà à un état avancé de déstructuration de communautés dont une partie des membres a pris l'habitude du travail salarial dans les propriétés des colons ou les mines de l'est algérien ? D'autre part peut-on parler d'une notion du "juste prix", notion intermédiaire entre un système traditionnel et la possibilité d'exprimer des revendications salariales ? Le terme de grève est peut-être même impropre ; un rapport du 18 juin, soit le lendemain de l'incident, signale :

"Les 150 ouvriers arabes auteurs de l'incident furent immédiatement réglés ; ils ont dû aller chercher du travail ailleurs car ils n'ont plus été vus aux abords de l'usine ..."

Mais peut-être l'équilibre des forces était-il trop défavorable aux conflits sociaux mis en veilleuse devant "le péril extérieur". Néanmoins, c'est à partir de faits de ce genre, "d'incidents" ou sont progressivement mêlés Espagnole, Nord-africains et Italiens, que l'image du "jaune" s'efface.

L'arrivée des travailleurs coloniaux, sous régime quasi-militaire, compliquera la situation, notamment lorsque les syndicats, avec la démobilisation, peuvent reprendre leur action. Les transports de troupe et surtout de matériel avaient nécessité l'emploi de nombreux Nord-africains sur les docks, dans un secteur particulièrement « dur » et bien encadré. Au moment de la grande grève des dockers de 1919, Fillol, de la Bourse du Travail, au cours d'une réunion :

"Remercie les nombreux assistants de leur discipline syndicale. Il demande un vote de félicitations à l'adresse des ouvriers arabes et espagnols qui, tous ont quitté le travail. Ce vote est acquis à l'unanimité" (12)

On a donc d'un côté dockers français, italiens, espagnols, nord-africains et de l'autre les compagnies de navigation, les forces de l'ordre et... des travailleurs coloniaux, réquisitionnés pour le déchargement des bateaux :

"Il est mis à la disposition du Cdt Battelet, Cdt du port, 2100 travailleurs coloniaux pour exécuter les travaux nécessaires sur les quais et dans les docks. Il serait désirable que ce nombre fut augmenté et porté par envois successifs à 4000 si la chose est possible" (13).

Mais cette fois, les choses sont claires dans l'esprit des syndicalistes, qui votent les félicitations ci-dessus et en même temps "flétrissent" l'emploi des travailleurs coloniaux par le patronat et l'Etat conjugués, et non pas telle ou telle catégorie ou nationalité. Peut-on dire alors français/immigrés, même combat ?

2. L'apport de "l'analyse" : le congrès régional colonial

La période 1919-1923 voit se développer plusieurs "conflits du travail" que nous ne pouvons analyser ici dans le détail" conflits où les travailleurs nord-africains sont partie prenante, en particulier dans des entreprises de taille importante. Mais c'est surtout à partir de la guerre du Maroc que la C.G.T.U. et le P.C. entreprennent des actions systématiques en direction des travailleurs nord-africains, en impulsant un congrès colonial régional, après avoir fait une campagne de sensibilisation sur les principaux lieux de travail de la région. Les directives nationales sont très claires, comme le montre une circulaire de mars 1925 adressée aux secrétaires de cellule (14) :

"A TOUS LES MEMBRES DU PARTI ET DES JEUNESSES DEVOIR ABSOLU

1) Mettre fin, une fois pour toutes, à la conduite qui consiste à traiter les travailleurs arabes (coloniaux) comme des inférieurs. Ils sont nos frères dans l'INTERNATIONALE.

2) D'agir, de lutter énergiquement dans la vie quotidienne, par tous les moyens, contre cet état d'esprit, contre ces tendances.

A faire comprendre aux ouvriers arabes cette lutte pour qu'ils y participent.

3) De faire une propagande active et énergique parmi ces ouvriers à l'usine, à l'atelier, au bureau, dans les coopératives, afin de les organiser.

CES INSTRUCTIONS DEVRONT ETRE SUIVIES PONCTUELLEMENT ET SANS DELAI"

Parallèlement sont diffusées les "thèses sur l'indigénat", notamment internationalistes et reflétant la position de Lénine sur l'émancipation des peuples coloniaux :

"Le contact des masses métropolitaines, au front et dans les usines, avait servi à l'éducation des masses indigènes : la formule "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" du démocrate Wilson les avait remués" (15)

De façon rétrospective, on voit l'importance de ce thème derrière lequel se profile l'indépendance. Mais comment en pondérer l'impact sur la population immigrée ? Des multiples réunions ou discours on retire une centaine d'adhésions, dont les rapports de police disent qu'elles sont peu fiables", et un groupe d'une dizaine de "délégués" qui participeront au congrès régional, avec une plus ou moins grande régularité, comme le laissent supposer les mêmes rapports. Ce qui peut être qualifié d'échec (il n'y a pas eu entrée en masse de travailleurs coloniaux, tout comme d'ailleurs des Français) est néanmoins un préalable aux rencontres "sur le terrain" qui aboutiront en 36, dans un jeu d'intérêts réciproques où revendications sur les lieux de travail et lutte contre le système de l'indigénat n'entrent absolument pas en concurrence. Aussi jusqu'au Front Populaire voit-on se développer un petit noyau de militants nord-africains qu'on retrouvera à tous les meetings, proclamant l'union de tous les travailleurs, de même qu'une "amicale protectrice des Nord-africains", recrutant un peu plus dans le milieu commerçant et qui, reprenant les revendications des "évolués", réclame l'égalité de statut et de traitement des travailleurs français et algériens. Dans les deux cas la base de revendications est suffisamment large pour que soient éludés les clivages possibles entre communistes athées et musulmans ou bien ouvriers et commerçants.

3. 1936 : un temps fort

La constitution du Front populaire développe considérablement les occasions de rencontres sous forme de réunions et de meetings, regroupant jusqu'à 800 travailleurs nord-africains.

Ainsi à un meeting regroupant les ouvriers des raffineries et huileries de St Louis :

"Trois indigènes... membres du PC font connaître à l'élément européen la situation faite aux sujets nord-africains et e'élèvent contre le code de l'indigénat qui les maintient en état d'esclavage, d'ignorance et d'infériorité malgré leur égalité dans l'impôt du sang quand il n'est agi de défendre la Patrie et actuellement pour travailler à sa reconstruction et à sa grandeur. Ils indiquent qu'ils comptent beaucoup sur le gouvernement du Front Populaire pour donner à cette masse de travailleurs (6 millions) l'émancipation et l'éducation qu'elle est en droit d'attendre de la France pour bénéficier comme les travailleurs français de l'instruction obligatoire, des droits civiques, des lois scolaires et des indemnités familiales pour les indigènes travaillant en France. Testa, du PC, lance un appel aux travailleurs français pour aider et soutenir les travailleurs indigènes. Le député Billoux fait le procès des gouvernements antérieurs "qui ont laissé les indigènes dans l'ignorance pour mieux les exploiter et les brimer, faisant ainsi le jeu du capitalisme et de l'impérialisme français". Il invite les indigènes à s'organiser dans les syndicats et les partis politiques du Front Populaire pour ne pas laisser tenter en France l'expérience Franco, qui a su exploiter en Espagne, à des fins fascistes, le mécontentement des indigènes du Maroc espagnol. Il annonce que le PC organisera prochainement un congrès départemental de tous les travailleurs nord-africains des BDR et que les élus du PC ont décidé de déposer des projets de lois demandant les droits civiques et les indemnités familiales pour les indigènes". (16)

Ce type d'intervention, assez stéréotypé dans les années 36/37, n'a pas comme seule conséquence "d'embrigader" des Nord-africains : l'information est "bilatérale", et, si la catégorie travailleur tient lieu de ciment face à un système d'exploitation, la dimension coloniale est prise en compte. La destruction des archives syndicales ne nous permet pas de connaître le nombre d'adhérents dont on sait qu'il augmente considérablement (certains services "alarmistes" de la préfecture comptabilisaient 5800 indigènes ayant la carte d'un parti ou d'un syndicat, en omettant que les adhérents du PC ont très souvent la carte d'un syndicat !). Néanmoins les meetings regroupant plusieurs centaines de travailleurs nord-africains apparaissent très fréquents jusqu'en 37, que ce soit à l'initiative de la Bourse du Travail ou du "congrès musulman". Cette organisation calquée sur le modèle algérien, a un caractère plus "spécifique", avec un projet d'éducation des masses dans le respect de l'Islam" allant jusqu'à créer un "cercle de l'éducation" et à faire venir des lettrés liés au mouvement des oulémas. Les principaux responsables interviennent aussi bien dans le cadre des organisations de gauche que du "congrès", rendant la pareille aux responsables de la Bourse du Travail, du moins jusqu'en 38. L'échec du Front Populaire et la propagande de PPF amène un certain fléchissement de ce type d'action, notamment avec le développement de thèmes "culturalistes", le PSF et le PPF allant jusqu'à citer des passages du Coran pour combattre communistes et athées 1 Sur la fin de notre période, on a l'impression que le développement par le PPF de revendications touchant à l'Islam et au "spécifique", tel un projet de construction de mosquée à Marseille, permet d'éviter le champ des conflits sociaux que la gauche maîtrise incontestablement.

Mais l'analyse détaillée des rapports sociaux de ces années d'avant guerre nous ferait quitter le seul domaine du monde du travail pour aborder aussi bien l'histoire des mouvements politiques que l'histoire du contrôle social. Peut-on, à partir des divers embryons d'analyse que nous avons esquissés aboutir à une cohérence ?

III. PROBLEMES D'ASSEMBLAGE

Autant il aurait été difficile de parler d'intégration à la "Société française", surtout pour une population fonctionnant dans sa grande majorité sur le système de la "noria", autant il est possible, à partir des modifications d'insertion dans un monde du travail envisagé sous l'angle plus vaste que celui des catégories socioprofessionnelles, de dégager une évolution allant dans le sens d'une plus grande participation aux mouvements sociaux. Mais cette participation n'est pas le seul fait des travailleurs nord-africains : l'intérêt était évident pour la classe ouvrière française d'intégrer les nouveaux venus comme elle l'avait fait avec les autres vagues migratoires, d'autant plus que les Nord Africains avaient très vite montré un potentiel de réaction.

Ces réactions, on peut les saisir sur le lieu de travail, lorsque les conditions sont trop inacceptables, ou bien dans un cadre plus général, de l'ordre de la prise de position anticolonialiste quand la situation algérienne est prise en compte par un partenaire valable. Si le mouvement contre la guerre du "Maroc" n'a pas de suites d'importance, la gauche réunie autour du Front populaire semble être ce partenaire valable, d'autant plus qu'il s'accompagnera du projet Blum-Violette.

Mais les schémas d'insertion de la population italienne et nord-africaine diffèrent, ne serait-ce qu'à partir de l'importance de l'immigration familiale dans le premier cas, amenant à une installation définitive. Le matériau en notre disposition, lu sur toute la période est un bon indicateur de l'intégration d'un groupe aux conflits du travail, et donc a un aspect dynamique du monde du travail ; ce que les colons craignaient est arrivé : les travailleurs nord-africains ne sont pas retournés "vierges" d'un point de vue syndical.

Resterait à évaluer les effets de ces contacts sur la situation algérienne : l'individu est-il "récupéré" par la communauté, comme le montre Sayad, ou bien subsiste-t-il une habitude de pensée qui permette de lire cette situation, l'émigration ayant joué le rôle de "révélateur" ? Cette notion même de communauté (17) doit être mise en relation avec l'évolution des modes de production, la circulation des richesses et les modifications des stratégies familiales. L'opposition communauté traditionnelle mode de pensée syndicaliste est-elle même si nette ? La revendication posée en termes syndicaux ne doit-elle pas aboutir à une augmentation des ressources (et due à un renforcement du patrimoine familial), tout comme la revendication politique joue sur les conditions de vie à long terme.

La mise à jour de nouveaux points de vue sur l'immigration devra donc s'effectuer à partir d'un matériau autre que celui sur lequel nous avons travaillé, notamment à travers une approche "biographique", pour que ces notions de tradition/modernité/intégration soient précisées en tenant compte des deux rives de la Méditerranée. Ainsi pourra-t-on peut être comprendre dans le détail comment :

"Le nouveau système de dispositions ne s'élabore pas dans le vide, il se constitue à partir des dispositions coutumières qui survivent à la disparition ou à la désagrégation de leurs bases économiques et qui ne peuvent être adaptés aux exigences de la nouvelle situation objective qu'au prix d'une transformation créatrice". (18)

NOTES

- (1) L. PIEIRIN, Industries traditionnelles du port de Marseille, Institut Historique de Provence, 1975
- (2) Archives départementales, M6 11402, 26 février 1913
- (3) Rapport du Commissariat spécial du H février 1914, Archives départementales M6 11402
- (4) Correspondance de la Chambre de Commerce, 1837/1888, p.340
- (5) A. SAYAD, Les actes de la Recherche, n°15, juin 1977
- (6) Archives départementales, pétition contre le racisme, janvier 1921
- (7) P. BOURDIEU, Algérie 60, Ed. de Minuit P. BOURDIEU, Esquisse d'une théorie de la pratique, Droz, 1976
- (8) A. SAYAD, op.cit. p.60
- (9) Archives départementales, M 6 4836, 17 juin 1915
- (10) Par exemple une grève à l'huilerie Assomption du 29 septembre 1915 : "Les grévistes, 15 Espagnols et 5 Algériens, font partie de l'équipe de jour composée de 31 ouvriers..."
- (11) A. SAYAD, op.cit., p.62
- (12) Archives départementales, XIV M 25/51, Commissariat central au Préfet, 25 août 1919
- (13) Archives départementales, XIV M 25/51, VIe région militaire, note du service, 13 septembre 1919
- (14) Archives départementales, M 6 10803, rapport du Commissariat central, 6 mars 1925
- (15) Archives départementales, M 6 10803, rapport du Commissariat central 3 mars 1925
- (16) Archives départementales, M 6 11354, Commissariat central au préfet, 30 octobre 1936
- (17) Et même de double communauté, puisque le regroupement en France d'individus d'un même douar dans les mêmes usines ou le même lieu d'habitat détermine une certaine pression sur les individus qui ne doivent en aucun cas oublier le "pays" au risque d'être "perdu" pour leur famille et leur groupe.
- (18) P. BOURDIEU, Algérie 60, p.15

**LES TRAVAILLEURS
ETRANGERS AU SEIN DE LA
SOCIETE ANONYME DE
SAINT-MARTIN DE CRAU
(1904-1939)**

par Annie LESAIGNOUX

La société anonyme des explosifs et des produits chimiques de Saint-Martin de Crau, fondée en 1893 est une entreprise de type prive (1) se situant dans le contexte d'une région essentiellement agricole sur l'axe de la voie ferrée Paris Marseille. Elle comprend deux usines, l'une installée dans le Pas-de-Calais (2), l'autre dans le midi, à proximité de l'actuelle commune de Saint-Martin de Crau (3), au lieu dit la "Dynamite". Son activité principale est consacrée à la fabrication de dynamite et explosifs à base de nitroglycérine (4). C'est l'unique explosif non contrôlé directement par l'Etat. Il n'est utilisé qu'à des fins pacifiques par les mines, les entreprises du bâtiment et la pétrochimie, ce qui explique le caractère privé de l'entreprise, visitée périodiquement par des inspecteurs de la poudrerie nationale de Saint-Chamas.

Pour la recherche, il y a là un centre d'intérêt exceptionnel dont l'étude peut permettre de mettre en valeur le rôle d'une entreprise locale très particulière par son activité en raison des problèmes de sécurité et du sérieux exigé des ouvriers. Notre attention a été éveillée au cours de notre étude, lorsque nous avons mis en fiches la population espagnole de Saint-Martin de Crau & travers le recensement de 1931. Il nous est apparu qu'il y avait là un établissement facile à cerner, puisque la majeure partie de la population recensée était employée à la "Dynamite".

Pour compléter notre travail (5), nous avons demandé à la direction de l'usine s'il était possible d'avoir accès aux archives privées de l'entreprise (6). On conçoit l'intérêt d'une pareille source, apportant des documents précieux et presque totalement inaccessibles par l'étude des sources d'archives traditionnelles (7). Trois types de documents se sont présentés à nous : tout d'abord un registre d'embauche débutant en 1904 pour l'ensemble des employés (8), ensuite un registre des travailleurs étrangers débutant le 1er juin 1917 et s'achevant en novembre 1928, enfin un fichier archive de l'entreprise sur les employés (9). Ces trois types de documents sont de valeur très inégale. Le premier, le registre d'embauché, est incomplet, car le registre initial, qui a été perdu (10), n'a pu être reconstitué qu'incomplètement on a le sentiment qu'il manque une partie des employés, ceux qui vraisemblablement avaient quitté l'entreprise à l'établissement de la copie ; il faut ajouter qu'avec l'occupation allemande une partie encore du registre a été effacée. Le deuxième registre, consacré à la population étrangère, a été rédigé et tenu conformément à l'arrêté relatif aux employeurs occupant des travailleurs étrangers. En fait la comparaison de ce registre avec le précédent met en évidence une tenue tout fait irrégulière du registre population étrangère. Il manque 40 % des étrangers ! La troisième source est la plus complète, la plus sûre, mais aussi la plus longue à dépouiller (11). Elle a servi de base de vérification à nos calculs.

APPROCHE DEMOGRAPHIQUE ET MISE EN VALEUR DES PROBLEMES

D'après le recensement de 1931 (a- annexe n°1)

Au sein de l'entreprise on constate une prépondérance de l'élément étranger et une majorité d'Italiens et d'Espagnols. Si l'on considère la population employée à la Société anonyme d'après le recensement (b- annexe n°2), la part des étrangers y est très importante, environ 68,8 % ; on note une très grande diversité du recrutement. Toutefois Italiens et Espagnols y ont un rôle prépondérant, avec respectivement 34 % et 28 % de la population étrangère (c- annexe n°3). Mais si l'on se réfère à l'ensemble de la population de Saint-Martin de Crau, l'approche est différente.

A Saint-Martin de Crau, on note une population étrangère importante mais où les Espagnols sont peu nombreux. Le recensement de 1931 (a) permet de situer l'importance de la population étrangère résidant sur la commune de Saint-Martin de Crau. Avec 13 % du total, elle est relativement importante pour un village ; mais la population espagnole ne représente que 3,1 % de la population totale et 17,2 % de la population étrangère. Elle est donc très minoritaire, ce qui est d'autant plus remarquable qu'une partie d'entre elle réside en dehors du bourg ; c'est important pour comprendre la fixation de la population espagnole au sein de l'entreprise.

D'après le registre d'embauche (d - annexe n°4)

Ce document permet des observations sur une assez longue durée. On n'aperçoit que l'effectif des travailleurs français y est nettement plus élevé que ne le fait apparaître le dénombrement de 1931 pris isolément. Entre 1904 et 1934, l'effectif français est voisin de 64,5 % (33 % de plus qu'en 1931) ; même si l'on tient compte des naturalisations (3,8 %), le chiffre global est encore supérieur à 60 %.

Une embauche française instable face à une embauche étrangère plus stable (e-annexe n°5)

La comparaison des différentes sources met en relief une très grande instabilité de l'embauche française, et inversement, ce qui peut surprendre, une très grande stabilité de l'embauche étrangère. La communauté italienne est deux fois plus stable que la communauté française employée dans l'entreprise, l'espagnole est presque cinq fois plus stable, la grecque huit fois et demi plus. Seuls les Polonais font preuve d'une instabilité plus grande que les Français ; donc instabilité d'embaucher en fonction de la nationalité. Mais cela ne peut-il s'expliquer par le type même du travail proposé par l'entreprise ; les Français préfèrent sans doute trouver ailleurs un travail moins dangereux !

Le cas espagnol

Il se caractérise par une permanence numérique et par un changement qualitatif.

Mise en évidence d'une permanence numérique de la population espagnole au sein de l'entreprise (annexe n°6). Cette étude est basée sur un relevé systématique de la population espagnole, en utilisant le registre d'embaucher. Si nous prenons plus particulièrement les relevés de 1931 et de 1940, nous voyons apparaître, malgré les événements de toute nature qui ont bouleversé cette période un chiffre immuable de vingt cinq individus.

Nous pouvons considérer que la communauté espagnole est quantitativement stable, ce qui n'empêche pas un changement qualitatif. Peut-on estimer ce changement ? On peut admettre qu'en dix années, il porte sur neuf individus, soit environ 36 % (il est bien évident que les rapports n'ont ici qu'une valeur minime, étant donné les chiffres sur lesquels nous travaillons) ; mais on peut noter que ce chiffre de 33 % est à peu près celui de la mobilité espagnole, telle que nous avons pu la saisir et qui est de 33,7 %.

Le rythme de l'embauche

Ce qui le caractérise, c'est son irrégularité (annexe n°7), ce qui n'a rien d'extraordinaire. Le rythme de l'embauche suit le rythme de l'économie. On embauche en

fonction des besoins, lorsque l'économie l'exige, en 1917, en 1920, en 1925, en 1928, en 1939. L'embauche est très importante en période de guerre (annexes n°8 et 9). De juin 1917 à juin 1918, on constate une embauche constante avec un maximum en décembre, tout simplement en fonction des impératifs de production. En décembre, l'usine reçoit de nombreux ouvriers " car le travail l'exige.

Etude d'une embauche journalière durant le mois de décembre 1917 : elle se fait certains jours, en fonction du travail, mais surtout de l'arrivée des ouvriers par convois. Il y a des jours sans embauche.

Le migrant passe essentiellement par l'Office d'Immigration. D'après nos documents pour les Bouches du Rhône, c'est le cas 93 fois sur cent. Mais" cette filière n'est pas la seule. Nous avons examiné le cas d'un migrant espagnol qui a pénétré en France à trois reprises ; la première fois, il est passé par le service de l'immigration ; la deuxième fois, en 1912, il traverse librement la frontière ; en 1916, enfin, il est venu par l'intermédiaire du service de la main d'œuvre agricole de Cerbère. L'immigration officielle est donc ici la règle, mais elle n'est pas immuable. L'immigration officielle n'empêche d'ailleurs pas une grande mobilité.

Peut-on préciser cette mobilité ? Il va de soi qu'en période de guerre le bilan des entrées et des sorties est constamment positif (annexe n°10) ; de 1929 à 1939, il reste globalement positif, malgré des fluctuations (il est même nettement négatif au plus fort de la crise, en 1933-35). La main d'œuvre étrangère est utilisée uniquement en fonction des besoins ; on embauche en fonction des commandes. L'embauche est donc très irrégulière. De la même manière, il est difficile de donner un aspect global des salaires. Pour une même période, ils sont extrêmement variables, allant pour 1920 de 1,25 F avec prime (de salaire horaire) à 0,50 F. Des salaires payés à la quinzaine varient de 100,30 pour la première quinzaine d'octobre 1917 à 108 pour la deuxième quinzaine. Généralement l'ouvrier est payé à la tâche, au kilo dans la fabrication des cartouches (12).

Nous constatons par conséquent que la durée et les conditions de l'embauche sont extrêmement inégales. Les ouvriers étrangers sont "pris" & la journée, à l'année, mais vont parfois jusqu'à faire une véritable "carrière" dans l'entreprise. Le tableau (annexes n°1 et 1 bis) met en évidence cette extrême diversité.

Peut-on essayer de définir une typologie simple ? Nous pensons qu'on peut raisonnablement estimer que, lorsque le temps d'embauché est inférieur à cinq ans, nous avons affaire à un migrant qui n'est pas encore stabilisé. Au-delà de cinq ans, nous pouvons admettre que le migrant est stabilisé ; il est devenu un travailleur permanent de l'entreprise ; il fait alors partie de ce fond de population que nous avons déjà cerné au début de notre communication et que nous avons qualifié de population fixe.

La fixation du migrant dans le pays est donc liée au maintien de l'emploi dans l'entreprise. On peut l'étudier à travers plusieurs données. Nous en privilégierons deux : la relation entre fixité de l'emploi et naturalisation, la relation entre fixité et types d'emplois de l'ouvrier dans l'entreprise.

D'après l'étude du registre d'embaucher, il apparaît que, dans tous les cas, la naturalisation s'accompagne d'une fixation dans l'entreprise jusqu'à la retraite. On fait alors carrière dans l'entreprise. L'importance des naturalisations est fonction de la communauté considérée ; elle est forte pour les Italiens (annexe n°12) et les Espagnols (respectivement 36

X et 28 X) ; mais, si on corrige les données statistiques brutes par une étude comparative avec les effectifs des communautés étrangères, on se rend compte qu'il y a un pourcentage beaucoup plus élevé de naturalisations pour la communauté espagnole (35 %) que pour la communauté italienne (8,6 %), ce qui est tout & fait surprenant.

Si on vient à considérer les types d'emplois occupés par les ouvriers étrangers, on peut admettre que le travail agricole fixe plus aisément. En effet, dans la majorité des cas, le travail agricole -nous avons indiqué qu'il y avait un grand nombre d'ouvriers étrangers dans les fermes appartenant à l'entreprise- correspond à une embauche plus régulière et % un emploi plus durable. Pour tout autre emploi à l'intérieur de l'usine, nous ne pouvons établir de distinction importante. Il faut donc bien admettre un pouvoir plus grand de fixation, et donc d'intégration du monde paysan (ou plutôt du travail rural).

Il est certain que ce taux exceptionnel de fixation de la main d'œuvre étrangère coïncide avec une politique de l'entreprise ! Peut-on aller plus loin et mieux la caractériser '?

LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Elle peut être caractérisée :

- par une embauche ouverte. En effet, on embauche tout le monde ; il n'y a pas de spécialisation exigée au départ. On formera sur place le travailleur. On embauche indifféremment jeunes et vieux ; les portes de l'usine sont largement ouvertes ; on entre, on sort. Mais on revient souvent ; il n'est pas rare de voir le même individu réembauché à plusieurs reprises.

- par une politique du logement. La direction de l'usine a fait construire une cité pour tous les ouvriers (13), cité où l'on vit avec sa famille, dans de petites maisons individuelles, mais aussi en dortoirs (14), ou encore en chambres (15). La direction prête aux plus pauvres deux draps de lit et deux couvertures (16). Tous ces efforts vont dans le même sens : fixer les ouvriers sur place en leur assurant des conditions de vie convenables.

- par l'équipement scolaire. Une école a été construite sur place pour les enfants des ouvriers ; il y a deux institutrices françaises payées par l'usine.

Il y a là évidemment un puissant moyen d'intégration au niveau de la deuxième génération.

- par des salaires convenables. Evidemment la "carrière" est limitée ; la suprême récompense est de passer surveillant. Nous n'avons rencontré, en dehors des Français, que des Italiens travaillant dans les bureaux.

- par une embauche souvent familiale. Prenons un exemple, le cas de la famille Gual. Le père Joseph, né en 1876, ainsi que sa femme travaillent en 1931 dans l'entreprise ; ils y restent, et, sur leurs quatre enfants, les trois en âge de travailler y rentrent successivement, Anna, l'aînée en 1930, Joseph, le troisième, en 1939. Ce dernier exemple nous paraît très significatif, car nous avons appris du responsable du service d'embauché qu'actuellement l'usine fonctionne sur six ou sept grandes familles (parents et alliée). Cette forme de main d'œuvre familiale la donc emporté, le recrutement extérieur devenant minime. Bien entendu sa

généralisation s'est traduite, dans tous les cas, par une naturalisation, car plus aucun ouvrier n'est étranger aujourd'hui.

En conclusion, il nous faut bien admettre une corrélation entre l'intégration des ouvriers étrangers et le type de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Ici une entreprise de style "paternaliste" a permis une totale intégration, en fixant le migrant, et en lui donnant les possibilités matérielles de s'assimiler.

NOTES

- (1) L'ensemble des biens que nous avons recensés, l'usine et ses annexes, les dortoirs, la cité de logement, les écoles, mais aussi des fermes et des champs appartiennent toujours à un seul patron.
- (2) A Billy-Berclau, près de Béthune.
- (3) La commune de Saint-Martin de Crau n'existe que depuis 1925. Avant elle était rattachée à la commune d'Arles.
- (4) L'explosif est obtenu en neutralisant la nitroglycérine, corps résultant de l'action de l'acide nitrique sur la glycérine par un corps poreux (invention de Nobel en 1860).
- (5) Dans le cadre d'une thèse de 3e cycle en préparation sur la population espagnole dans les Bouches du Rhône de 1370 à 1940.
- (6) Nous tenons à remercier ici M. de Bellegarde, directeur administratif, H. Gai, directeur technique, et Mme Ricahud, responsable du service du personnel.
- (7) Il va de soi que ce type de travaux doit être multiplié pour permettre de fournir un échantillonnage valable.
- (8) Les employés y sont couchés lors de leur arrivée et par ordre d'arrivée, avec nom, lieu de naissance, date d'arrivée, affectation dans l'entreprise, date de départ et renseignements divers.
- (9) Le fichier est classé par ordre alphabétique ; il est actuellement abandonné.
- (10) Mangé par une chèvre, si l'on en croit le chef d'embauché actuel !
- (11) Nous n'avons fait un dépouillement complet que pour les lettres A, B, C.
- (12) D'après le fichier du personnel.
- (13) "La Dynamite". On y trouve indifféremment des Français et des étrangers.
- (14) Nous avons retrouvé la trace des dortoirs n°12 et n°14.
- (15) Nous avons retrouvé une chambre n°29
- (16) Nous avons retrouvé les bons

ANNEXE 1

	Effectifs	X
Population de Saint-Martin de Crau (1)	2827	-
Population étrangère de Saint-Martin de Crau (1)	511	18
Population espagnole de Saint-Martin de Crau (2)	88	3,1
Population espagnole employée à l'A.E.P et résidant sur la commune de Saint-Martin de Crau (2)	27 (3)	-

(1) D'après Le tableau récapitulatif de 1931

(2) D'après le dépouillement du registre nominatif du recensement de 1931 (série X H des Archives départementales des Bouches du Rhône)

(3) Il est à souligner que la population ici est une population active: ne sont comptés ni les épouses ni les enfants ne travaillant pas dans l'entreprise et résidant pourtant sur la commune

ANNEXE N°2

(Employés de la SAEP résidant sur la commune de Saint-Martin)
 (de Crau après le recensement de 1931)

Nationalité	Effectifs	%
Française	60	31,2
Italienne	34	21,1
Espagnole	27	16,7
Grecque	16	9,9
Portugaise	8	4,9
Russe	5	3,1
Arménienne	4	2,4
Bulgare	2	1,2
Suisse	2	1,2
Tchèque	2	1,2
Polonaise	1	0,6
Total	161	68,8%

ANNEXE N° 3

(POPULATION ETRANGERE DE LA SAEP RESIDANT SUR LA)
 (COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE CRAU EN 1931 (1))

Nationalité	Effectifs	%
Italienne	34	33,6
Espagnole	27	26,7
Grecque	16	15,8
Portugaise	8	7,9
Russe	5	4,9
Arménienne	4	3,9
Bulgare	2	2,1
Suisse	2	2,1
Tchèque	2	2,1
Polonaise	1	0,9
Total	101	100

(1) D'après les listes nominatives du recensement de 1931

ANNEXE N° 4

(POPULATION EMBAUCHEE DANS LA SAEP DE 1904 A 1934)
 ((d'après le registre d'embauche))

Nationalité	Effectifs	%
Française (1)	851	64,6
Italienne	207	15,7
Espagnole	80	6
Portugaise	27	2
Grecque	27	2
Arménienne	26	1,9
Russe	22	1,6
Polonaise	22	1,6
Tchèque	14	1
Bulgare	10	0,6
Yougoslave	5	0,3
Libanaise	5	0,3
Algérienne	5	0,3
Cochinchinoise	3	0,2
Suisse	2	0,1
Allemande	2	0,1
Roumaine	1	
Albanaise	1	
Belge	1	
Tunisienne	1	
Néerlandaise	1	
Autrichienne	1	
Lithuanienne	1	
Serbe	1	
Marocaine	1	
Total	1317	

(1) 851 Français dont 50 naturalisés

ANNEXE N° 5

(Employés de la SAEP résidant dans la commune de Saint-Martin de)
 (Crau (1) en 1931 par rapport à l'ensemble de la population de)
 (même nationalité recensée dans la période (1904-1940) (2))

	Employés	Ensemble de la population	% comparé
Français	60	851	7
Italiens	34	207	16,4 (3)
Espagnols	27	80	33,7 (3)
Grecs	16	27	59,2
Portugais	8	27	29,6
Arméniens	4	26	15,3
Russes	5	22	22,7
Bulgares	2	10	20
Suisses	2	2	100
Tchèques	2	14	14,2
Polonais	1	22	4,5
Total	161	1317	12,2

(1) D'après les listes nominatives du recensement de 1931

(2) D'après le registre d'embauche de la SAEP

(3) Met en évidence une grande stabilité de la communauté espagnole

ANNEXE N°6

MISE EN EVIDENCE D'UNE PERMANENCE NUMERIQUE
DE LA POPULATION ESPAGNOLE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Sur un total de 42 Espagnols (1) inscrits dans le registre d'embauché de la SAEP

25 restent jusqu'en 1931

Sur un total de 80 Espagnols (1) inscrits dans le registre d'embauché de la SAEP

25 restent jusqu'en 1941

(1) Relevé de tous les Espagnols qui ont travaillé dans l'entreprise depuis le 1er septembre 1904

ANNEXE N° 7

DATE D'ENTREE DE LA POPULATION ESPAGNOLE A LA SAEP
(d'après le registre d'embauche et le registre population étrangère)

Années	Effectifs
1917	142
1918	102
1919	14
1920	43
1921	8
1922	8
1923	23
1924	25
1925	14
1926	11
1927	3
1928	20
1929	17
1930	8
1931	1
1932	3
1933	2
1934	5
1935	1
1936	8
1937	0
1938	8
1939	19
TOTAL	485
MOYENNE	21

ANNEXE N°8

(EMBAUCHE DES ESPAGNOLS D'APRES LE REGISTRE)
 (DES ETRANGERS DU 1ER JUIN 1917 AU 31 JUIN 1918)

juin 1917	19	janvier 1918	17
juillet 1917	15	février 1918	12
août 1917	13	mars 1918	29
septembre 1917	11	avril 1918	0
octobre 1917	25	mai 1918	16
novembre 1917	21	juin 1918	1
décembre 1917	42		

ANNEXE N° 9

(EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ESPAGNOLS D'APRES)
 (LE REGISTRE DES ETRANGERS EN DECEMBRE 1917)

8 décembre	1
11 "	1
12 "	5
17 "	5
19 "	4
21 "	13
26 "	8
27 "	1
31 "	4

ANNEXE N°10

(ENTREE ET SORTIE DES TRAVAILLEURS ESPAGNOLS DE JUIN 1917 A DECEMBRE 1917)
 (d'après le registre des étrangers)

	Entrée	Sortie	Bilan
juin	19	2	+ 17
juillet	15	1	+ 14
août	13	6	+ 7
septembre	11	22	+ 9
octobre	25	5	+ 20
novembre	21	9	+ 12
décembre	42	18	+ 24

ANNEXE N° 11

DUREE DE L'EMBAUCHE DE LA POPULATION ESPAGNOLE SUR LA PERIODE 1ER SEPTEMBRE
 1904 AU 1ER JANVIER 1940 (d'après le registre d'embauche)

moins d'un mois et un mois:	15	
de deux mois à un an	: 12	
de un an à deux ans	: 7	moins de cinq ans : 37
trois ans	: 1	plus de cinq ans : 23
quatre ans	: 2	
cinq ans	: 1	
plus de cinq ans	: 22	

ANNEXE N° 11 bis

DUREE DE L'EMBAUCHE DE LA POPULATION ESPAGNOLE SUR LA PERIODE 1ER JUIN 1917
1ER JUIN 1918 (d'après le registre population étrangère)

moins d'un mois	: 4
de 1 à 3 mois	: 26
2 à 3 mois	: 26
3 à 4 mois	: 26
4 à 5 mois	: 16
5 à 6 mois	: 10
6 à 7 mois	: 10
7 à 8 mois	: 10
8 à 9 mois	: 4
plus d'un an	: 10 (1)

(1) Il y a là un fond de population espagnole immobile et permanente

ANNEXE N°12

LA NATURALISATION DES ETRANGERS EN FONCTION DE LEUR NATIONALITE SUR
LA PERIODE 1904-1939 (d'après le registre d'embauche de la SAEP)

Nationalité	Effectifs	%
Italienne	16	36
Espagnole	14	28
Grecque	5	1
Portugaise	3	0,6
Polonaise	3	0,3
Libanaise	1	0,2
Indéterminée	4	0,8
Total	50	100

ETUDE COMPARATIVE AVEC LES EFFECTIFS DES
NATIONAUX

18/207	8,6 %
14/ 80	35 % (1)
1/ 27	3,7 %
3/ 27	11,1 %
3/ 22	13,6 %
1/ 5	20 %

(1) Ce qui traduit une très forte naturalisation au sein de la communauté espagnole.

LE MIGRANT DANS L'ENTREPRISE

**De la journée de travail à l'essai à la
"carrière" dans une entreprise : le migrant
étranger & Decazeville 1920-1930**

par Jacques TOMASI

INTRODUCTION

Le migrant étranger -exception faite des migrations politiques- est inséparable, dès son départ du pays d'origine, du travail qu'il souhaite -sa motivation essentielle- nécessaire pour sa subsistance et sa dignité humaine, et en définitive de l'entreprise qui le lui fournira. Peut-on étudier le migrant, sans l'endroit où il travaille ? sans l'entreprise ? On s'abstiendrait de comprendre ses besoins, sa psychologie, ses réactions, son "adaptation" à un nouveau pays, sans connaître les conditions de son travail. De ces dernières dépendent, encore plus que pour les autochtones qui bénéficient déjà de réseaux de relations, l'instabilité de l'étranger dans l'entreprise et dans le pays d'accueil, la réussite partielle ou complète de son insertion sociale et nationale ou son échec.

L'activité même de Decazeville et de sa région, est liée fondamentalement aux installations industrielles qui occupent la meilleure place de l'espace urbain créé ensuite : "mine de Campagnac" (à l'écart, mais étudiée aussi), "houillères de Decazeville", "forges et ateliers de Decazeville", dépendant de la Société "Commentry-Fourchambault et Decazeville". L'essentiel de la population étrangère de la ville, avec une forte partie de la population française, y travaille. Son omniprésence dans la région permet l'étude du migrant dans l'entreprise (les 3 firmes étant ajoutées ensemble dans nos calculs). La période considérée plus particulièrement au point de vue statistique : celle de 1921 à 1927 inclus, entre deux mouvements opposés, l'apogée industriel de la 1ère guerre mondiale, entraînant l'accroissement (déjà commencé en 1911) du nombre d'étrangers, et la montée des difficultés à partir de 1923, avec le déclin du bassin. 1921 est une année de baisse très importante des effectifs (difficultés des forges et ateliers, à la suite de la "reconversion") où l'activité atteint son minimum, auquel succède une période de reprise du développement, avec remontée du nombre d'étrangers employés, jusqu'en 1927.

Les documents existants présentent des problèmes :

- Le migrant n'est pas considéré comme à part de la population française à Decazeville. Il n'y a pas de sources spéciales le concernant, malgré l'existence d'un bureau de recrutement, d'interprètes et de gardes. Aujourd'hui, la plupart des familles étrangères sont complètement assimilés.
- la Compagnie n'a pas pratiqué une politique sociale de construction à grande échelle de logements de migrants.
- la direction de Decazeville n'est pas autonome et une partie des archives se trouvent à Paris (AN).

Cependant de nombreuses sources sont exploitables d'une manière directe :

- les "états mensuels des effectifs", avec le nombre précis des employés et ouvriers classés par nationalité, comprenant les départs et arrivées pendant le mois.
- les fiches de paye et les cotisations aux caisses de retraite : certains étrangers gagnent plus que les Français !
- le fichier (Alphabétique) de la Compagnie, précieux pour le signalement succinct de l'étranger, la date de ses différents emplois, sa "carrière".

- les enquêtes craies effectuées auprès de la population française et étrangère" aux "dangers" évidents (nous ne "touchons" que ceux qui sont restés, en laissant de côté la population migrante instable), à amender par des vérifications (journaux, etc.)

I - LE NOMBRE

1. Les résultats

En utilisant les chiffres des emplois cumulés des 3 entreprises (pour éviter l'impact des mutations), on obtient :

. l'évolution des effectifs totaux des travailleurs, en nombre tous les débuts du mois (au début janvier 1921, c'est-à-dire en fin décembre 1920 selon le système de décompte) : 6936 travailleurs.

. celle des effectifs étrangers ouvriers : 1260 personnes au début janvier 1921.

.celle des effectifs français ouvriers : 4897 emplois, même date.

Les employés "commissionnés" ou "non commissionnés" ont été exclus de ces courbes, car aucun étranger n'en fait parti. De même les femmes ne sont pas comptées" car leur nationalité n'est pas précisée.

a) Quelle est l'évolution des effectifs totaux ?

Les effectifs des 3 entreprises baissent fortement durant l'année 1921. le maximum de baisse absolu étant atteint au commencement du mois de décembre : 5635 travailleurs (soit une perte de 1301 ouvriers). Nous assistons ensuite à une stagnation relative jusqu'à la fin de l'année 1923 (fin novembre 1923 à 6044 personnes). Alors intervient une reprise de l'activité totale : désormais, les fluctuations se font entre 5900 et 6500 personnes, avec le maximum début janvier 1927 (6435 ouvriers), pour diminuer fortement pendant cette même année (début septembre 1927 : 5790 ouvriers). Il y a aussi d'autres mouvements plus précis. Les moments culminants chaque année : début... mai 1922, décembre 1923, novembre 1924, février 1925, décembre 1926, janvier 1927, s'opposent aux mois de baisse maximale : début ... juin, août... etc.

b) L'importance des effectifs français est-elle identique dans ces évolutions ?

- Tout d'abord -fait remarquable- ces derniers diminuent moins vite dans une première période, de 1921 au début septembre 1923, que ceux de la totalité des emplois ; ensuite les effectifs français diminuent plus vite.

- En deuxième, de 1921 à 1927, on observe, au niveau du rythme, des similitudes approximatives avec l'évolution des effectifs totaux de travailleurs avec cependant des différences, exemple :

. baisse momentanée à partir du début septembre 1922 pour les effectifs d'ouvriers français, alors que les effectifs totaux augmentent.

d'octobre 1926 à fin janvier 1927" alors que les effectifs totaux progressent" le nombre des ouvriers français suit légèrement ce phénomène.

C'est donc que l'évolution des seuls effectifs français ne peut faire comprendre totalement le rythme de l'évolution des effectifs totaux. Il faut faire intervenir, et cet élément d'explication, l'évolution des effectifs étrangers, complétée par l'évolution du pourcentage Français étrangers dans les entreprises.

c) Les effectifs étrangers en nombre et en pourcentage

. Pendant l'année 1921, les effectifs étrangers s'effondrent par rapport aux effectifs français (continuation des difficultés économiques de 1919). De 1260 ouvriers au début janvier, à seulement 468 au début décembre 1921 (cette baisse est très accentuée pour les "forges et ateliers"). On comprend alors que les effectifs français baissent moins que les effectifs totaux. En cas de "difficultés" industrielles, réflexe habituel, ce sont les étrangers qui font prioritairement les frais de la situation : ils partent les premiers. Ainsi le pourcentage des étrangers par rapport à la population travaillante totale passe de 18 % en janvier 1921, à un peu plus de 8 % (en décembre 1921), soit une baisse de plus de la moitié, avec la diminution parallèle, mais moins accentuée de l'ensemble des effectifs français et étrangers.

. Ce phénomène ne dure pas. A partir du début de janvier 1922, les effectifs étrangers remontent rapidement (les houillères comprenant la majorité de la main d'oeuvre), en atteignant 3 paliers, jusqu'à la hausse franche à partir de juillet 1923. En même temps, le nombre des Français ouvriers diminue : le pourcentage étranger dans l'entreprise augmente. Au début de septembre 1923, le nombre des étrangers se rapproche de celui de janvier 1921 (décembre 1923 : 1190) avec un pourcentage étranger/population totale au travail, de nouveau de 18 % comme au début janvier 1921.

. Dès lors commence une nouvelle période différente d'ascension des effectifs étrangers. Les travailleurs étrangers culminent début janvier 1927 avec 1621 personnes. Le pourcentage de ces mêmes travailleurs atteint alors 25 %, soit un quart des effectifs totaux, en accroissement depuis la fin de l'année 1923, alors que les effectifs français diminuent. L'entreprise a fait appel aux étrangers à la place des Français. A la fin de l'année 1927 (creux de septembre : 1101 ouvriers), avec la montée de nouvelles difficultés économiques, les effectifs étrangers se réduisent comme leur pourcentage (début novembre 1927 plus de 21 %). Nous retrouvons les rythmes saisonniers déjà aperçus. Témoins de la mobilité de la population travaillante totale, ils sont plus accentués pour les étrangers que pour les Français (année 1921 exclue). Chaque année le nombre des étrangers s'accroît malgré quelques exceptions, à partir d'août-septembre-octobre, jusqu'en décembre (avec parfois, une hausse en janvier-février), et baisse dès février, mars, avril, jusqu'en juillet. Le cycle continue ensuite.

d) L'étude des "embauches et départs" chaque mois des étrangers, avec les pertes et les gains et l'étude des "variations numériques réelles d'effectifs" peuvent nous servir à confronter nos résultats.

. Première constatation : l'instabilité énorme des travailleurs : arrivées et départs sont continus avec l'influence des mutations (en 1921, par exemple, mutations des forges aux houillères), comptabilisées 2 fois en pertes et arrivées.

. Bien-sûr, cette même année, avec janvier-février, présente la plus grande perte réelle (261 ouvriers en moins, en février).

Pour les autres années, les embauches ont surtout lieu pendant 2 périodes distinctes : de façon probablement plus conjoncturelle (mois de janvier-février 1922, mars 1923, par exemple) ; mais surtout de façon très importante en août-septembre-octobre 1922 ; juillet-août-octobre 1923 ; août-septembre-octobre 1924 ; juillet-août-septembre-octobre 1925 ; août 1926 (maximum avec une arrivée réelle de 265 personnes) ; septembre-octobre 1927.

Cet accroissement de l'embauche en août-septembre-octobre est d'autant plus important qu'il est accompagné, avant, par des pertes très notables peut être encore plus liées à un rythme saisonnier d'avril à juin, la plupart du temps, et même en juillet-août 1927 (et septembre pour 1926). A ce minimum des effectifs annuels correspond donc, quelques jours ou un mois après, la situation inverse, l'entreprise cherchant à compléter ses vides. Exemple : pertes maximales de l'année 1927 fin août, embauche septembre-octobre 1927).

2. Les Raisons

Le développement du pourcentage des étrangers peut avoir pour cause l'arrivée de nouvelles nationalités.

a) Quelle est la répartition des étrangers par nationalité ?

- Prenons deux dates de référence :

. Janvier 1921 (1260 personnes)

L'essentiel : Espagnols = 68,09 % ; Italiens = 9,68 %
Polonais = 14,4 % ; Marocains = 6,1 %

Le reste : 6 autres nationalités : chacune de - de 1 %

. Janvier 1927 (1621 personnes)

Espagnols = 49,5 % ; Polonais = 11,2 % ; Russes = 18 %

8 autres nationalités entre 1 % et 4 %

et une poussière de 13 nationalités inférieures à 1 % chacune

- Evolution des nationalités les plus importantes. Il est remarquable de constater la perte d'importance des effectifs espagnols, très considérable cependant, Polonais, Marocains, Tunisiens et Italiens, tandis que la part relative des Russes augmente très nettement, et que de nouvelles nationalités, par rapport à janvier 1921 se sont installées dans les entreprises de Decazeville. L'augmentation numérique correspond bien à une « internationalisation » de la population caractéristique des migrations de l'entre-deux-guerres.

b) Les arrivées de "convois" d'étrangers expliquent partiellement le moment des embauches et l'accroissement des effectifs en août-septembre...

**Exemples : Août 1922 : convois de Polonais et Russes (placés aux Découvertes)
(21 août : 45 arrivées ; 22 août : 13)
Août 1924 : convois de Russes
(20 août : 23 ; 24 août : 26)
28 septembre 1925 : Russes et Tchèques : 38**

L'étiollement progressif de la main d'œuvre est comblé par un personnel nouveau qui ne "tiendra pas le coup" dans sa majorité... et qu'il faut constamment renouveler.

c) La recherche d'autres emplois (mutations, mais surtout départs), choix personnels motivés par le goût du changement, ou appel d'autres entreprises de grands travaux (exemple : barrage du Massif central) développent les départs et, par contre coup, la présence des étrangers disponibles.

d) Les migrations à la belle saison (départ au printemps et rentrée avant l'hiver) maintiennent une instabilité chronique de la main d'œuvre et des absences nombreuses (retour au pays, vendanges en septembre-octobre pour les Espagnols) qui impliquent un recrutement de remplacement. Un graphique de la Compagnie nous montre l'impact exercé pour les Français" mais aussi pour certains étrangers par les travaux ruraux.

. En conclusion, l'épuisement des effectifs français disponibles (faiblesse démographique, émigration parisienne, dégoût pour la mine et les forges) dès 1911 entraîne le développement d'une politique favorable à l'arrivée, de plus en plus, des étrangers. Cette politique s'effectue par des garanties contractuelles (accords internationaux : franco-polonais par exemple), l'organisation d'une propagande, faite par les représentants officieux ou officiels de la Compagnie dans les pays étrangers ; la présence d'un accueil (interprètes avec les convois, prêts, aides diverses, logements par la Compagnie en baraquements). En même temps, un effort est fait pour stabiliser et sélectionner les meilleurs effectifs, ce qui nous conduit à différencier plusieurs types de migrants, tels qu'on les voit au sein de l'entreprise.

II - LES TYPES DE MIGRANTS DANS L'ENTREPRISE

Pour comprendre l'instabilité du migrant étranger de même que sa fixation à Decazeville, il faut faire intervenir les variables formées de son origine, de sa psychologie et de ses facultés d'adaptation, plus ou moins grandes. Les diversités parmi les migrants, très nombreuses, sont liées à plusieurs causes.

I. Origine des diversités

a) Le caractère des différentes nationalités (souvent affirmées par les enquêtes orales) : le Polonais, gros travailleur, qui ne fait pas de politique ; l'Espagnol, plus revendicatif ayant tendance à chercher à améliorer sa situation, à se faire remarquer en groupe au dehors de l'entreprise ; les Nord- Africains (non acceptés au "fond") qui ne se fixent pas ; les autres nationalités trop nombreuses et trop dispersées pour être significatives... Tous apprécient particulièrement le niveau (relatif) de vie élevée que leur fournit la mine.

b) L'origine du migrant, fondamentale, est très variée

- rurale : liée à la pauvreté (terre souvent exiguë), elle implique toujours un effort d'adaptation, mais aussi une certaine "libération" des contraintes rurales : si, 6 mois à 1 an sont effectués dans le même emploi, la tendance à la fixation, encouragée par la Compagnie, est très nette. Il faut cependant distinguer, le Polonais ou le Russe coupés de leur ancien travail (peu exigeants à cause de la "misère" connue), de l'Espagnol, encore dépendant des vendanges et de son pays.

- industrielle : s'agissant d'un ouvrier souvent qualifié, elle rend favorable une plus grande itinérance, liée à la recherche de garanties (revendications et contrats de travail), et du meilleur salaire.

- urbaine ; elle peut recouper partiellement l'origine industrielle, mais caractérise souvent un personnel sans grandes habitudes ouvrières (c'est par fois la fin classique du petit artisanat) et présente des comportements plus mitigés, soit une assimilation rapide, soit le départ vers d'autres villes.

Caractéristiques connûmes pour ces 3 origines : la recherche de la meilleure rétribution, des conditions de travail plus satisfaisantes, la "jeunesse" (et probablement la "débrouillardise") la plupart du temps : aucun étranger ne répugne à voir du pays, ni à partir en groupe.

c) La date de l'arrivée au migrant au rôle important

Le cas des étrangers arrivés très jeunes, à la suite de leur famille (origine indirecte). Toujours les enfants de préférence les plus jeunes possibles sont plus facilement assimilables et ont un comportement similaire à celui des Français, leurs camarades, ou à celui des étrangers déjà installés.

d) La situation de famille et le logement

Des explications complémentaires. En général, une épouse decazeilloise, ou même étrangère (venue dans la ville), implique une fixation dans l'entreprise. Le célibataire, lui, en groupe d'autres célibataires, est complètement favorisé à l'errance ; "l'accueil" de la Compagnie n'est pas sans intérêt : les groupes de migrants sont logés ensemble en baraquements (avec les difficultés d'intégrations consécutives) mais tout nous montre qu'il s'agit là de logements provisoires, réservés à ceux qui ne veulent pas se fixer, et que quitteront ceux désireux de "faire carrière".

e) L'installation dépend pour une part du caractère du recrutement

Selon un premier clivage élémentaire, il peut être occasionnel ou contractuel (permettant la venue de la famille et le logement). En deuxième lieu, plusieurs modalités sont possibles. Un recrutement individuel (par des employés de la Compagnie) ; de groupe (parfois avec des amis) présentant l'avantage pour l'étranger de s'appuyer sur un réseau de relation, mais prédisposant aux "voyages", puisque la solitude de la recherche est éliminée au profit de la "camaraderie" ; familial, les parents déjà dans l'entreprise indiquent la marche à suivre pour intégrer aux recherches de leur famille (ils les prennent en pension) et demandent à l'aide de la société et un emploi pour eux ; "local", même cas, mais s'agissant d'amis, ou de voisins du même village la plupart du temps. La Compagnie -suivant les instructions du Comité des Houillères, encourageant la fixation familiale des bons ouvriers- pratique dans ses demandes d'acceptation de "contrats de travail" l'opposition entre le recrutement temporaire indifférencié en "Blanc" et celui nominatif : "destiné à des parents ou amis de plusieurs de nos ouvriers déjà occupés dans notre exploitation".

2. Les 3 migrants

Déjà une multitude d'origine de migrants, de recrutements, de départs et de retours variés... mais qu'en est-il de leur séjour ? Carrière ou bref passage ? Trois types différents de migrants apparaissent très distinctement dans l'entreprise, répartis suivant la durée de leur travail, son type et ses interruptions. Ce sont :

a) Le travailleur temporaire ou "girovaque"

Il forme une grande partie des effectifs et explique l'ampleur de l'instabilité des emplois, des arrivées et des départs. Le temps passé au travail : de 1 jour à 6 mois, maximum 1 an (le contrat terminé l'ouvrier part volontairement). Parfois ce type de travailleur est licencié par l'entreprise à cause de ses absences injustifiées : ce sont les "rayés des contrôles" (même après huit jours de travail), les "disparus sans se faire régler". Si nous prenons les cotisations aux caisses de retraite, c'est effarant ! Beaucoup paient pendant un mois, quelques mois et disparaissent (des groupes de Marocains font trois à six mois dans chaque mine...). L'éventail des nationalités ne paraît pas significatif. Ce per-

le personnel est évidemment celui que l'on licencie en premier lieu en cas de difficultés économiques.

Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène des départs (1) :

- l'habitude des déplacements d'une population migrante, à la psychologie itinérante, qui ne se fait pas aux dures conditions du travail industriel (sur tout aux forges et ateliers).

- la pratique courante à Decazeville "du travail à l'essai" dans plusieurs entreprises de la région. Les jeunes étrangers comme les Français se lancent dans une "politique" initiale de déplacement continue : pour "voir du pays", "essayer des emplois, gagner mieux", "faire une rotation trois mois de l'une à l'autre entreprise". Ainsi les départs volontaires après un séjour limité" recouvrent parfois une fausse disparition : l'ouvrier revient travailler à la Compagnie et se classe alors, pour nous, s'il y fait carrière" comme travailleur définitif.

b) Le travailleur à moyen terme (Un, deux, trois ans...)

Deux types : celui qui disparaît volontairement au bout de ce temps (ayant trouvé un emploi plus intéressant) ; celui qui, parti dans les mêmes conditions, en fait, reviendra retravailler à Decazeville et composer notre troisième distinction.

c) Le travailleur définitif ou stabilisé (plus de cinq ans dans la même entreprise)

Souvent fixe dans la Compagnie après avoir cherché le meilleur emploi, "vu du pays" (attitude expliquée par le traditionnel "on était jeune"). En fait, c'est parce qu'il existe des instables, des itinérants que certains migrants peuvent se stabiliser. Une promotion, un passage existe entre les deux. Et la vie professionnelle du migrant est souvent caractérisée par deux étapes effectuées souvent dans la même entreprise : l'une où il forme un personnel temporaire à moyen terme ; la deuxième où peut intervenir une stabilisation grâce à l'acceptation des conditions de travail locales... Quelles sont-elles ?

III - LES CONDITIONS DE TRAVAIL

a) Tout d'abord des similitudes entre le mode de vie dans l'entreprise du Français et de l'étranger. A priori, les difficultés de la tâche dans la houillère par exemple- apparaissent comme identiques. Nous pouvons trouver sur des postes très durs des Français comme des étrangers. Cependant, le nombre de ces derniers s'accroissant à cause d'une désaffection française vis-à-vis des métiers industriels pénibles, ils tendent à remplacer peu à peu les Français dans les secteurs difficiles. Il reste que le "cursus" professionnel de l'étranger à la mine débute à manœuvre, passe par la profession d'aide piqueur, de piqueur et puis se termine avec la proximité de la retraite, au criblage : celui de beaucoup de Français est similaire. Les avantages accordés sont souvent identiques (charbon, aides, maisons ou jardins loués) "octroyés" en théorie selon les "services" de la mine et sans discrimination nationale visible.

b) De "bons rapports" entre les ouvriers de chaque nationalité : telle est la réponse des enquêtes orales. "Tout le monde s'entendait", "le patois servait à communiquer entre nous", "tous le parlaient", "il y avait une solidarité", "les étrangers faisaient partie intégrante du personnel". Vision retenue par les mémoires, complétée bien souvent par la tolérance de la Compagnie vis-à-vis des absences de tous ses personnels.

c) Des absences "admissibles", éléments fondamentaux de l'ancienne pratique industrielle. Elles sont très nombreuses, un jour, 2 jours par semaine parfois plus jusqu'à un mois, excusées pour des raisons personnelles, familiales, parfois rurales, tant pour les Français que pour les étrangers. Mais en plus, en cas de départ volontaire de l'entreprise, l'ouvrier qui ne renonce pas à sa tâche, bénéficie d'une relative garantie, "anti-chômage" de réemploi : "on était sûr d'être repris", "j'étais très bien vu à Decazeville", "quand je revenais j'avais toujours un poste à la Compagnie". Tous ceux qui ont fait carrière, après une période itinérante dans la même classe et permettent de mieux comprendre la "facilité" des innombrables départs et arrivées d'effectifs.

Ce système ne peut jouer que parce qu'il existe au sein de l'entreprise deux catégories de personnel : les ouvriers "qualifiés" bien notés, pouvant se permettre une certaine "liberté", repris bien fort longtemps après leur départ, et le personnel "réserve de main d'œuvre" de chantiers sans effectifs fixes non spécialisé mais destiné au remplacement et appelé momentanément en renfort par les chefs de poste pour un jour ou un mois (une faible partie de ces ouvriers sera peut être promu ensuite).

Il y a donc une sélection opérée, basée sur le rendement à la tâche, le travail, sans distinction apparente de nationalité, et facilitant l'accès des migrants au troisième type de travailleur : celui qui se fixe dans l'entreprise. Ainsi, les étrangers, entre eux, ne disposent pas tous des mêmes avantages (en cas de difficulté le personnel de la "réserve" sera le premier licencié) ; ont-ils aussi les mêmes "droits" que les Français ?

d) Les droits théoriques ou réels des étrangers

Grèves, affiches de journaux annonçant souvent au vu de l'existence de différences pratiques entre étrangers ou Français, contrairement à l'égalité absolue avec leurs droits théoriques dont parlent les contrats de travail avec trop d'insistance pour qu'il n'y ait pas eu des abus (2).

Tout d'abord comment le migrant, étranger ou étrange, peut-il s'y reconnaître avec les multiples types de types dans l'entreprise ? La répartition du salaire par le chef de poste peut parfois permettre le favoritisme, le népotisme, la tentation, pendant un premier temps de profiter de l'ignorance de la langue française ?

L'influence des travailleurs étrangers généralement privilégiés par leur compatriotes auprès de la Compagnie est évidente (surtout en cas de chômage).

Traditionnellement les conditions de travail sont difficiles pour les étrangers : certains postes ou "travaux" (ou à la découverte) sont considérés comme des positions difficiles pour tous les gens ("les fortes têtes"). Or, ce sont les étrangers qui en priorité ont été affectés à la découverte de Lacaille ou de Carbon. Bien sûr, la promotion joue : ils en partent. Mais ils en partent plus lentement que les Français, qui très vite, eux, se débrouillent pour accéder à des conditions de travail plus faciles et pour monter dans la hiérarchie plus rapidement.

Des professions sont totalement interdites de façon implicite aux étrangers : maîtrise, fonction d'employé, d'ouvriers commissionnés ou non commissionnés.

Le migrant est plutôt abandonné à lui-même pour défendre ses droits sociaux (pension de maladie non demandée à cause de l'ignorance de la loi).

Les revendications syndicales pour la réalisation de l'égalité totale des

Les droits aux travailleurs immigrés" portent sur l'application non réalisée de lois anciennes. "L'obtention du droit de vote" (pour les élections corporatives) (3).

On ne saurait enfin passer sous silence l'exploitation faite d'émigrants pendant leur accueil, qui n'est pas le fait de la Compagnie directement, mais qui révèle les problèmes posés par l'intégration à l'entreprise : logements insalubres, surpayés, forte somme d'argent donnée illégalement -en dehors de la société- pour se faire embaucher.

e) L'action du syndicalisme

Malgré les nombreuses résolutions sur la main d'œuvre étrangère prise par les syndicats, les étrangers n'y occupent qu'un très faible rôle numérique pour notre période.

Exemple d'effectif étranger à la CGTU : 1925 : 6 sur 179 (mineurs) ; 1929 : 22 (probable) sur 117.

Cela s'explique par :

- la division du monde syndical (exemple : grève de janvier 1929) entre CGT et CGTU et sa faiblesse.
- l'intimidation des étrangers plus malléables par des "rabatteurs" (contre les grèves) (4).

- l'intervention d'autres sociétés pour s'occuper de l'ouvrier étranger) comme celle nommée "société des ouvriers polonais" (4).

L'entreprise avec les sociétés contrôlées probablement par elles maintient un climat réformiste provoquant une politisation très faible des travailleurs étrangers (avant 1936). Les ouvriers interrogés affirment ne pas être venus pour revendiquer et ne pas faire de politique : seul le travail et l'amélioration de leur niveau de vie les intéressent. C'est l'entreprise, en dehors de la vie politique ou syndicale, qui semble le terrain le plus propice de l'intégration.

IV - L'ENTREPRISE : MILIEU D'INTEGRATION

L'établissement industriel peut faciliter l'intégration en permettant le contact de travailleurs à l'intérieur et en favorisant une certaine solidarité et des relations à l'extérieur. Mais qu'est-ce que l'intégration ? Une fixation ? Une assimilation ? Une francisation ?

a) La fixation

L'entreprise en est le principal moteur pour notre type n° 3 de travailleur, celui qui fait carrière ; de l'emploi lui étant en principe assuré en permanence. Pour le temporaire, et le migrant à "moyen terme", ce n'est qu'un relais dans la migration, ou la stabilisation finale (le Tour de France montrant les avantages du travail à Decazeville). L'entreprise accroît encore ce phénomène, puisqu'elle favorise la venue de la famille, de la femme (60 X des frais suivant contrats) et fournit des aides. L'appât de la promotion et de la retraite jouent enfin.

b) Y a-t-il pour autant assimilation ?

Dans l'entreprise

Une "solidarité des mineurs entre eux", une "camaraderie" franco-étrangère pendant le travail et la pause existe réellement. Comment pourrait-il en être autrement au "fond" ? Mais bien entendu, ce modus vivendi "n'empêche pas les rivalités".

En dehors de l'entreprise

Cette dernière, à cause de la faiblesse de ses oeuvres sociales fait peu de choses pour développer une assimilation, sinon une certaine division, avec une école pour les Polonais et la société culturelle déjà nommée, en utilisant les traits de caractère ou de civilisation des différentes nationalités à son avantage. Pour les "jeunes" arrivés avec leurs parents, allés à l'école française, l'assimilation avec les Français est très rapide ; pour les autres, elle dépend de leur plus ou moins grande facilité d'adaptation et d'effort linguistique. Après le travail, souvent le personnel se retrouve pour aller boire un verre dans les innombrables bistrots, où manger, mais ce n'est que le prolongement de l'activité professionnelle, de la "journée".

Pendant les heures normales de loisir, au contraire, on constate un certain isolement des étrangers. Un isolement physique et psychologique inscrit tout d'abord dans la géographie avec le découpage urbain lié à l'usine et à la mine ; les étrangers se trouvant dans des quartiers d'accueils précis (avec baraquements le plus près possible des puits) à l'est et au sud autour du centre industriel tandis que l'ouest est commerçant, résidentiel et français. Au niveau psychologique, c'est l'isolement de certaines nationalités peu représentées (avec qui devait discuter le "Chinois" qui a travaillé à Campagnac ?), les "dangers" du mélange de peuples différents en baraquements et l'abandon partiel de la culture nationale (acculturation). Une volonté consciente ou non du maintien de la hiérarchie et des distances de certains Français

vis-à-vis des étrangers, rend difficile les rapprochements. Le témoignage d'un chef de poste est significatif : "Les gens se côtoyaient, mais dans la maîtrise on ne fréquente que ceux qui sont aussi de la maîtrise". "Nous avons avec les étrangers des rapports strictement professionnels, après le travail, nous ne les voyions plus". De nombreux clivages entre Français et étrangers existent. Il y avait des oppositions entre Hongrois, Polonais, Russes et Français dans les bals (enquêtes orales). Certains bars ont une clientèle précise, tandis que la place Decazes ("place Madrid") est "monopolisée" par les Espagnols. La xénophobie est toujours prête à se développer en cas de chômage pour défendre l'emploi français (comme en 1931).

Élément d'appartenance à une Communauté, une activité sociale intense (bars, fêtes, bals) prospère, permettant une socialisation -à défaut d'une assimilation réelle avec les Français qui s'effectue vraiment à la deuxième génération-. Un type de société bien oublié aujourd'hui : "on allait boire un coup", voir "le cinéma", il y avait des bals dans chaque rue" "Lorsqu'on sortait à 11 heures de la mine, on faisait la veillée, on dansait..."

Bien sur, le facteur individuel reste prépondérant par rapport à cette vie : si certains étrangers ne fréquentent personne, si d'autres ont une sociabilité exubérante (Espagnols), tous présentent le désir d'affirmer la fréquence des contacts avec les Français et le nombre important de leurs amis decazeillois d'origine ! Il existe donc bien un désir fondamental d'assimilation avec la population française, à côté d'un oubli de la culture originelle, au profit d'une culture locale et mixte, à l'image du patois ou du "Sabir" utilisé. En fait c'est une assimilation régionale "un peu cosmopolite" où le ciment fondamental est l'appartenance au pays noir de Decazeville.

c) La Francisation ?

Ultime étape. C'est pour nous le fait de se considérer comme Français à part entière et elle débouche en principe sur la naturalisation. 3 facteurs interfèrent : le temps, la "femme française", l'oubli volontaire ou non du pays d'origine. La francisation s'est faite lentement (apprentissage difficile du français). Le désir de naturalisation n'intervient que tard pour les migrants arrivés vers 1920-1930... Surtout dans l'immédiate après guerre, lorsque tout espoir ou tout désir de revenir au pays a disparu.

C'est la marque de la réussite de l'intégration totale au travail dans l'entreprise (que l'on veut conserver) et c'est préférable pour cela d'être Français par l'élaboration d'une carrière (la fin des absences) et de la fixation définitive dans une maison de la ville. Ceux qui "légitiment" ainsi, souvent arrivés très jeunes, ont tous, dans l'ensemble fait des mariages avec une Française. D'autres cependant, quoique "francisés" célibataires ou mariés avec une étrangère se contentent de leur situation présente : sans voir quels avantages ils pourraient en retirer (leurs enfants étant Français).

Ainsi le travail comme l'entreprise est essentiel, mais d'autres variables aussi importantes interviennent comme la psychologie, le temps passé en France, l'origine, les mariages avec des Françaises et la création d'une famille.

CONCLUSION

Les anciens migrants aux cultures différentes, qui ont travaillé pendant cette époque, ceux qui restent parmi les milliers passés pour quelques jours, quelques mois, aux mines et ateliers, et qui ont fait carrière retraités aujourd'hui aux "Houillères du Bassin d'Aquitaine", sont Français, même sans le titre, ou plutôt anciens mineurs ou ouvriers de la région de Decazeville. C'est encore un des leurs qui a le mot juste après avoir affirmé son intégration à la Communauté nationale. Il affirme : "Je suis Decazevillois". Témoins encore, avec ses camarades d'un type de vie original créé dans l'entre deux guerres, dont le symbole un peu dérisoire, n'est plus aujourd'hui que la vision des retraités espagnols en "bande" qui encombrant les jours de marché la place Decazes, au grand dam des ménagères, comme aux beaux temps de la "plaza major", de la place "Madrid". Un petit monde, groupé autour des mines et usines, des entreprises en déclin, dès la fin du XIXe siècle, mais qui font un appel croissant à la main d'œuvre étrangère, tel est le paradoxe de Decazeville.

Au début de notre siècle, un fort noyau de migrants, après de nombreux voyages, s'est fixé là sur les entreprises, et a modelé, sans s'en rendre compte, une région. Vraiment fixés ?

A regarder les actes de décès actuels, on constate pour une famille d'origine étrangère, la dispersion des enfants et petits enfants de Decazeville, où l'emploi ne se trouve plus, Paris, en France, parfois à l'étranger... Eternel recommencement...

NOTES

(1) Exemple d'évolution du personnel (français et étrangers) des forges et ateliers en janvier 1927 :

32 admis pour "insuffisance de personnel" (comme on le comprend I)

26 mutations au sein de la Compagnie Fourchambault et Decazeville

6 licenciés 'après huitaine'

5 licenciés sans précision

1 licencié "disparu sans se faire régler"

2 rayés des contrôles pour absences prolongées

11 partis volontairement

5 "réglés" après huitaine

2 décès

(2) Articles de contrats de travail passés en Pologne pour travailler en France :

Article III : "L'ouvrier signataire du présent contrat recevra à travail égal" une rémunération égale à celle des ouvriers français de même catégorie, accomplissant le même travail dans la même entreprise"... "L'ignorance de la langue française ne peut servir de motif pour assigner à l'ouvrier à travail égal un salaire inférieur à celui alloué aux ouvriers français de la même catégorie de l'exploitation".

Article IX : "En aucun cas, l'avance (pour le voyage) faite par l'employeur ne pourra servir de prétexte pour allouer à l'ouvrier polonais, à travail égal un salaire inférieur à celui des ouvriers français de l'exploitation".

(3) Exemple de résolution sur la main d'œuvre étrangère du syndicat CGT des mineurs confédérés : "Le congrès affirme la légitimité des revendications des mineurs immigrés concernant l'obtention du droit de vote dans toutes les élections corporatives" et demande de mettre en application ou de signer des conventions pour que les étrangers voient leurs services en pays autre que la France pris en compte... (Travail en Belgique, Allemagne, Italie...)

Il demande le développement des naturalisations "et l'application de la loi du 25 février 1914 et des lois subséquentes aux ouvriers occupés dans les mines françaises et ce, sans distinction de nationalités..." "L'extension de la dite loi aux ouvriers mineurs occupés dans les colonies et notamment en Algérie..." "Il s'engage à accentuer son action pour la réalisation de l'égalité totale des droits aux travailleurs immigrés".

(4) Les documents révélant divisions et intimidations au sujet de la grève de janvier 1929 sont éloquents. Tandis que la "profession de foi" de la CGT s'indigne d'avoir été écartée d'un débat public" la CGTU attaque vigoureusement ce qu'elle appelle des réformistes, et bien sûr les syndicats jaunes. Un journal d'obédience CGTU va plus loin : il prône l'union Français-étrangers et surtout -ce n'est pas un hasard- met vigoureusement en garde contre la CGT, attaquant son secrétaire et les "traîtres" responsables selon ces dires de multiples pressions faites contre la grève vis-à-vis des étrangers : "On dit que les rabatteurs sont plus nombreux..." "Certains opèrent chez les Espagnols, d'autres chez les Polonais de façon à intimider les camarades, et une fois avoir battu les étrangers ils se retourneront vers les Français. Ni les Français ni les étrangers ne se laisseront intimider...". Dans ce journal l'appel est aussi fait en polonais et en espagnol avec textes différents à l'appui : "A todos los Trabajadores espagnoles de la mina", "Do wszystkich robotnikow polskiech"

(5) La CGT dans sa résolution sur la main d'œuvre étrangère dénonce : "les agissements de l'organisation polonaise dénommée Société des ouvriers polonais, autorisée comme société culturelle et d'entraide, mais pratiquant en fait une activité syndicale semant ainsi parmi les ouvriers étrangers la division, la confusion et empêchant le fonctionnement normal des syndicats légaux.

LES MIGRANTS ANDALOUS ET LA S.E.A.T A BARCELONE

par Régine SUMEIRE

Barcelone a toujours été un lieu de brassage, de "métissage". Le phénomène migratoire est omniprésent dans la capitale catalane, mais il s'est considérablement accru dès le milieu du XIXe siècle. Il y a d'abord eu une migration interne catalane : la campagne fournit à la fois les hommes (frères cadets, l'aîné demeurant l'héritier de la terre ancestrale), et les capitaux (1) ; puis la migration s'élargit aux régions circum-voisines : Aragon, Valence. Dès 1930 la population de Barcelone compte 37,2 % d'immigrés nés hors de Catalogne. Dès la fin de la guerre civile, ces mouvements migratoires s'accroissent au point de faire basculer le profil démographique de la ville : plus de la moitié de la population est aujourd'hui non catalane. Les régions sous-développées, notamment l'Andalousie, fournissent les plus gros contingents d'immigrants.

Une date nous intéresse plus particulièrement ici : 1953. C'est le début de la "marée andalouse" (2), Voici quelques chiffres et pourcentages tirés de la thèse de R. Ferras : en 18 ans (de 1953 à 1970) sur 497 997 immigrants, 146 803 sont andalous, soit 29,47 % du total (3). Les andalous venus entre ces deux dates représentent 3,4 % de la population totale de Barcelone en 1970 (soit 1.745.142 personnes). Cette émigration est liée au sous-développement d'une région essentiellement rurale où dominent latifundia et monoculture extensive, et où donc le chômage est endémique. C'est une émigration de la faim : "olas des hambre", vagues de la faim dit-on en Espagne. Le sous-développement de ces provinces est aussi le corollaire d'un taux élevé de natalité et d'un bas niveau de scolarisation, voire même un fort pourcentage d'analphabétisme chez les plus âgés et les femmes (4).

Nous avons pu étudier un aspect de la "marée andalouse" à partir d'enquêtes orales effectuées dans un climat tendu de juin 1975 à juin 1976 (5). Pour des raisons matérielles il a fallu opter pour un arrondissement de Barcelone. Le IIe district s'est avéré être un choix particulièrement intéressant car :

- il comprend beaucoup de quartiers andalous, situés de part et d'autre du Paseo Zona Franca, quartiers que nous avons étudiés ;

- la S.E.A.T s'y est implantée, exemple évident et neuf de la grande entreprise prise dans l'Espagne actuelle.

Cet exemple va nous permettre, au travers d'un échantillonnage restreint, de juger du rôle de la grande entreprise industrielle sur le phénomène migratoire à Barcelone. Il est évident qu'un travail nécessairement partiel ne permet pas de tirer de conclusions définitives mais seulement des hypothèses comparatives.

I. L'ECHANTILLONNAGE

L'échantillonnage de migrants andalous que nous étudierons est réduit : 40 personnes (sur les 128 andalous, soit 41 % qui comprenait notre échantillonnage total 310 personnes). Mais il est assez représentatif par rapport à l'échantillonnage général et par rapport à la S.E.A.T puisqu'il représente 36,4 % des personnes interrogées travaillant à la S.E.A.T (110 personnes). D'autre part, il présente les mêmes caractéristiques que l'ensemble des migrants tel que nous pouvons le connaître (6).

C'est une migration avant tout rurale. Les villes ne sont que des embryons de vie urbaine végétant sur un passé souvent glorieux (Séville, Grenade) mais qui n'offrent aucun débouché à ses ressortissants qui émigrent.

Les migrants sont installés depuis longtemps à Barcelone : 16 sont venus avant 1953 ; les 24 autres sont venus avec la marée andalouse, de 1953 à 1970 : 3 en 1953, 2 en 1954, 5 en 1956, 1 en 1957, 6 en 1958, 1 en 1961, 1 en 1963, 3 en 1964, 2 en 1966, 1 en 1969.

Cette migration a un faible niveau de scolarisation. La sous scolarisation est plus accentuée en milieu rural et elle a des conséquences sur la qualification professionnelle. Il s'agit d'une migration à faible qualification professionnelle de façon générale comme le montre le tableau ci-après.

<u>Ouvriers spécialisés et qualifiés</u>	<u>Niveau de scolarisation</u>
29 personnes soit 72,5 %	bas *

<u>Personnel administratif et d'encadrement</u>	<u>Niveau de scolarisation</u>
11 personnes soit 27,5 %	8 p. niveau normal * 3 p. niveau bas

° En Espagne la scolarisation jusqu'à l'âge de 14 ans est considérée comme normale.

Cette population migrante se heurte à une double barrière : une barrière nationale qui oppose une population étrangère à un milieu catalan, donc barrière culturelle et bien entendu linguistique, aggravée par l'analphabétisme ; une barrière rurale puisqu'il s'agit d'une population d'origine agricole dans une grande ville et dans un milieu particulier, celui d'une grande entreprise industrielle. A priori il y a donc une barrière professionnelle.

II. ROLES DE LA S.E.A.T SUR LE PHENOMENE MIGRATOIRE

Nous allons voir comment s'articulent les différents rôles joués par l'entreprise qui est facteur d'intégration par le monde du travail, facteur de fixation par l'habitat mais qui limite l'intégration car elle a créé un noyau plaqué sur le cadre catalan.

En 1945 la situation des transports est si catastrophique en Espagne que l'Etat décide de créer, pour éviter la sortie de devises, la S.E.A.T (Société espagnole d'automobiles de tourisme). La S.E.A.T est née de la FIAT italienne en 1950. C'est une entreprise d'Etat, coiffée par l'INI (Instituto nacional de industrie) qui détient 51,5 % du capital en 1950 ; la participation privée devient majoritaire en 1955 avec 64,4 % du capital. Gardant son siège social à Madrid, elle s'installe dans la Zona Franca, zone rurale jardin de Barcelone à cette époque.

Nous nous trouvons par conséquent dans le cas précis d'une grande entreprise qui pèse sur le monde ouvrier non seulement par l'embauche et les conditions de travail mais aussi par le rôle qu'elle joue dans la vie quotidienne de ses employés.

Elle va en effet jusqu'à organiser ou modifier l'espace urbain. "C'était la ANSA qui avait déplacé le plus de paysans. C'était la nouvelle maîtresse de ces lieux, la souveraine, l'omnipotente... Elle étendait ses tentacules comme un poulpe accroché au rocher... Personne ne pouvait lui résister, par force on lui vendait des terrains. Loi d'expropriation. Elle traçait ses routes, ses voies ferrées, chassant, effaçant de la carte tout ce qui la gênait, sans aucun

égard.", écrit F. Candel (7). Elle devient même "promoteur" dans cet espace urbain puisqu'elle construit en 1950 les "Viviendas SEAT" : mille logements pour ses ouvriers. Des blocs de quatre étages sont d'abord construits puis les gratte-ciel surnommés "blocs de famille nombreuse". Par la suite, sur des terrains lui appartenant d'autres immeubles seront construits par une Coopérative. Nous reviendrons plus en détail sur le noyau urbain que constituent les Viviendas.

Mais d'abord la S.E.A.T est créatrice d'emplois. Elle recrute une main d'œuvre catalane mais surtout migrante. La plupart des personnes interrogées ont mentionné qu'il y avait au début des années 50 des facilités d'embaucher, des quantités d'emploi offertes. Beaucoup de migrants venus vers 1950-58 sont entrés directement à la S.E.À.T (45 migrants soit 42 % des migrants interrogés travaillant à la S.E.A.T). Quelques phrases reviennent souvent : "il manquait de personnel à la SEAT", "j'ai appris par un cousin (ou un compatriote) qu'on embauchait à la SEAT". Si la S.E.A.T a pu recruter tant de personnes, ce n'est pas uniquement parce qu'elle embauche, on embauche aussi dans la construction. Mais si vous demandez à un migrant les raisons de son choix entre la S.E.A.T et une entreprise de construction il répondra toujours : j'ai choisi la S.E.A.T car "es màs fiyo" (8).

1) Au-delà de son rôle fixateur, la SEAT est facteur d'intégration par le biais du monde du travail

Avant de dire pourquoi et comment la S.E.A.T a un rôle fixateur, il faut en souligner l'importance par rapport à la mentalité du migrant.

Le mot "fiyo" est sur toutes les bouchées, motif toujours cité, invoqué ; c'est presque, si j'ose dire, une obsession. On se retrouve face à un phénomène de mentalité collective : la peur du lendemain (9). Comment ne pas avoir peur du lendemain quand on a connu l'embauche au jour le jour sur la place du village où le cacique désigne tous les matins celui qui va travailler. Du jour où il quitte femme, enfant, village pour partir vers un monde dont il ne connaît rien, il ne désire que du travail. Du travail il en trouve rapidement : soit par un parent, un ami, soit dans les secteurs où l'on manque de bras (10) -la construction- soit dans la guardia civil. Mais c'est mal payé et peu stable. Alors s'il trouve une place fixe dans une grande entreprise il ne va pas laisser passer sa chance, son passeport de garantie, de sécurité. Si de plus cette entreprise loge son personnel c'est un miracle, tous vont se précipiter pour y entrer : "au début, écrit F. Candel, il y eut de la bagarre pour rentrer à la ANSA, c'était une aubaine." (11). Car un logement à soi cela signifie la fin de l'enfer en sous-loué, chez les marchands de sommeil.

La S.E.A.T joue un rôle fixateur pour plusieurs raisons souvent indissociables. D'ailleurs les personnes interrogées citaient fréquemment plusieurs motifs pour expliquer leur décision de rentrer à la S.E.A.T. Nous analyserons séparément ces différents aspects uniquement pour la clarté de l'exposé.

a) Les avantages économiques

Si les salariés de la S.E.A.T sont surnommés "les bourgeois de la S.E.A" ce n'est pas une boutade, c'est parce que l'entreprise donne des salaires relativement élevés. En 1976, lors du renouvellement de la convention collective la direction de la S.E.A.T a accordé des garanties salariales plus fortes que le reste du secteur métallurgique. Nous ne citerons pas ici de chiffres car nous n'avons pas interrogé les migrants directement sur le salaire qu'ils

touchaient (12). Mais les indices de niveau de vie dans notre enquête générale ont révélé un niveau de vie beaucoup plus élevé pour les salariés de la S.E.A.T. Par exemple une consommation de protéines plus fréquente pour ne pas dire journalière, un budget vacances conséquent alors qu'il est souvent inexistant pour les autres salariés, une course au mobilier neuf qui contraste avec l'exiguïté des logements, un parc à voitures renouvelé sans cesse" parfois un investissement dans une résidence secondaire (13), enfin un meilleur niveau d'éducation des enfants (14) : la fréquentation d'écoles secondaires ou techniques est plus importante ainsi que le nombre d'enfants allant à l'université (16 contre 1 et encore il s'agit de la fille de l'écrivain F. Candel).

b) un système promotionnel "ouvert"

Par rapport aux autres entreprises où la généralisation de la promotion n'est pas fréquente et où le changement de catégorie socio-professionnelle est basé sur des critères subjectifs tels que le comportement du travailleur ou l'"enchufe" ("piston"), la S.E.A.T. facilite systématiquement la promotion professionnelle. Si le "piston" a sa part dans le changement de catégorie socio-professionnelle, on ne peut pas dire qu'il régit tout le système promotionnel de la S.E.A.T. Celui-ci est en effet basé sur des cours et des examens qui sanctionnent automatiquement le changement de catégorie socio-professionnelle. Comme l'ancienneté, le "piston" n'intervient, s'il intervient, qu'après l'examen. La promotion professionnelle est pour le migrant le symbole de son ascension sociale. Il fait parti d'une société hiérarchisée qui considère la promotion comme une valeur. Les personnes interrogées expriment leur adéquation au groupe et à ses valeurs : "hombre he mejorado" (j'ai progressé), disent-ils s'ils ont réussi leur promotion.

La S.E.A.T. est donc un fixateur, et même, nous irons plus loin, elle est facteur d'intégration car le travail a permis au migrant de trouver une place dans le groupe d'accueil, il réalise ainsi son insertion fonctionnelle. Il n'est plus le journalier, le manoeuvre émigré, il est comme le catalan l'ouvrier spécialisé, qualifié, le chef d'équipe. Une intégration qui peut se définir comme "l'appartenance donnée, voire subie à des cadres, des structures et des conditionnements sociaux" (15). Par le travail le migrant a amélioré son niveau de vie, il a progressé ("he mejorado"). Qu'on accepte ou pas les valeurs de la société dite de consommation, le migrant a pu par son travail accéder à cette société. Donc le migrant décide de rester au delà de sa retraite à Barcelone : il y a ses racines, ses enfants sont catalans, il a d'ailleurs coupé les ponts avec son village, sa province (10 % retournent en vacances au village). La grande entreprise, symbole de sécurité de promotion pour le migrant est donc facteur d'intégration.

2) La S.E.A.T. facteur de fixation à travers l'habitat : les Viviendas SEAT; un exemple d'isolat

Le problème du logement est un des problèmes majeurs à résoudre pour le migrant. S'il arrive seul il pourra toujours trouver un lit en sous-location, mais s'il a femme et enfants avec lui il n'y sera pas admis ou alors ce sera l'enfer et ils devront partir. La solution du bidonville est également provisoire car un jour les piquets de démolition viennent et c'est fini. Alors la plupart du temps les familles attendant, quelquefois des ornées, qu'un logement soit trouvé, pour rejoindre l'époux, le père. Par conséquent il est évident qu'une entreprise ».

Dans le cas des Viviendas SEAT il apparaît que la fixation par rapport à l'entreprise n'est pas l'élément essentiel (16). La création dès le départ d'un noyau, d'un enclos entièrement autonome est décisive car elle a modelé, plaqué un mini espace urbain sur l'espace urbain

existant. Qui dit espace urbain dit aussi milieu ambiant. Il est dans ce cas fer tenant personnalise puisqu'il s'agit de la Catalogne. Si la dictature franquiste a tenté, d'un trait de plume (17), de liquider la personnalité nationale de la Catalogne, les catalans ont lutté pour maintenir leur langue, leurs traditions, leurs coutumes, leur droit. Le contexte politique répressif obligeait à une lutte clandestine, une lutte "journalière" menée dans tous les foyers. Pendant cette période dure les catalans se sont retranchés mesure eux-mêmes et tout ce qui venait de l'extérieur était souvent ressenti comme une atteinte à la "catalanité", comme une volonté du pouvoir franquiste de "descatalanizar" Barcelone.

Dans un tel climat, le fonctionnement interne des Viviendas semble prouver qu'il y a eu dis le départ une volonté délibérée de la S.E.A.T de créer un enclos dans la ville : on peut parler de stratégie de l'isolât de la part de l'entreprise.

La conception même du groupe architectural des Viviendas est un noyau refermé sur lui-même. A l'opposé on aurait pu imaginer une configuration de cet ensemble s'ouvrant vers la Paseo Zona Franca en forme de U. Nous remarquons qu'au contraire les Viviendas tournent le dos au Paseo donc à la ville. Le fonctionnement interne des Viviendas découle de cette conception : les Viviendas peuvent vivre repliées sur elles-mêmes, en circuit fermé, avec leurs commerces, écoles, hopital, ligne d'autobus. P. Candel en a parlé dans plusieurs de ses livres, il écrit notamment : "les vieux habitants du comté, comme l'on dit, se plaignaient de ces nouveaux envahisseurs. Tout pour ceux de la ANSA, disaient-ils. Ils ont leurs autobus, nombreux et réguliers qui, même vides, ne s'arrêtaient pas pour le personnel étranger à la maison... Elle a embelli seulement la zone de ses bureaux." (18).

Cet enclos est aussi un noyau uniquement axé vers la consommation : les commerces ne manquent pas, le supermarché est situé en plein coeur des Viviendas, les équipements sociaux (banque, agence de voyages) sont situés autour du périmètre des Viviendas, le nouveau marché y a été construit malgré les protestations des associations de "vecinos" (voisins) (19) des autres quartiers. On est amené à se poser des questions : la direction de l'entreprise a-t-elle fait pression sur la municipalité afin que l'îlot soit complètement autonome ? A-t-on pris en considération le nombre plus élevé d'habitants ou bien encore la propension à la consommation des habitants des Viviendas ? A moins que les trois facteurs n'aient joué. Il est manifeste qu'une course à la consommation existe : c'est à celui qui a le plus d'appareils ménagers, qui a un mobilier neuf et rutilant, qui change chaque année de voiture. Comme le disait le Président de l'Association des Viviendas, un andalou : "ici, tu vois, tout le monde regarde ce que fait le voisin et veut faire pareil." N'y a-t-il pas là encore une volonté de la direction de la S.E.A.T d'axer les Viviendas sur la consommation ? : sans doute. En regardant la carte, l'on s'aperçoit qu'il n'y a aucun équipement culturel dans les Viviendas (contrairement aux autres quartiers visités). D'ailleurs plusieurs articles publiés par l'Association de "vecinos" S.E.A.T demandent la création de locaux pour les vieux, pour les jeunes, des salles de réunion, des bibliothèques...

Cette stratégie de l'isolât axé sur la consommation a abouti à ren-

Cette stratégie de l'isolât EX€fur la consécration aboutit à renforcer l'individualisme des gens. Un individualisme presque forcené que nous avons observe durant les enquêtes et qui nous a été confirmé par le Président de l'Association : "on (20) nous reproche de ne pas faire grand chose mais c'est dur pour les faire bouger et pour les mobiliser. Ici les gens sont très renfermes sur eux-mêmes, ce sont des bourgeois préoccupés par leurs intérêts immédiats seulement ; il faut les amener doucement à prendre conscience des problèmes".

Les Viviendas SEAT fixent les migrants dans l'espace urbain barcelonais mais les liens avec le milieu ambiant semblent délibérément coupés. La S.E.A.T émanation de l'Etat franquiste a créé les Viviendas de manière centraliste tout comme elle a imposé le castillan dans l'entreprise (21). Elle n'a pas cherché l'intégration, mais la fixation des migrants.

III. DANS QUELLE MESURE LA GRANDE ENTREPRISE LIMITE-T-ELLE L'INTEGRATION ?

Si la grande entreprise facilite l'intégration dans le monde du travail" par contre elle crée un isolât qui fait obstacle à l'intégration dans le milieu ambiant. Finalement l'entreprise ne cherche pas l'intégration mais elle y est amenée par sa politique de fixation, parce qu'un acteur déterminant intervient : le facteur durée. En définitive, l'intégration se fera au niveau individuel et souvent partiellement et elle ne se réalisera pleinement qu'à la seconde génération.

Nous citerons l'exemple d'une famille andalouse : son histoire, à quelques variantes près, pourrait être celle de beaucoup d'autres migrants : c'est en quelque sorte le cas type de l'intégration, quoique partielle, par le temps et par le biais des enfants. Dionisio Te sévillan, s'est engagé dans la guardia civil pour y trouver la sécurité de l'emploi. En 1948, âgé alors de 24 ans, il est muté à Barcelone. Séjournant dans son pays pour les vacances, il ramène sa fiancée. Dolores, alors âgée de 20 ans, est originaire d'un village proche de Séville. A Barcelone, elle fait des ménages chez une française car il faut payer la pension du "realquilado" (sous-location) qui est très chère. Des jours d'enfer dans une petite pièce où elle ne peut rien garder car on lui vole tout. Dionisio tente après ses gardes de vendre à son compte les "perlas", ces délicieuses olives du Guadalquivir, mais les affaires ne sont pas brillantes. La patronne de Dolores veut les emmener en France, mais Dolores a peur de ne pas s'habituer ; déjà elle ne comprend rien au catalan elle imagine le pire en France et en outre elle a horreur de la cuisine française. Ainsi leur situation, si elle leur assure un minimum de sécurité, les marginalise par rapport à la collectivité catalane avec laquelle ils n'ont qu'un minimum de contact. Entre temps leur première fille est née. Puis Dionisio trouve par un ami une place d'ouvrier spécialisé (23) à la S.E.A.T et surtout un logement. C'est la fin du calvaire elle peut enfin aller retirer ses objets du Mont de Piété, ils ont leur maison. Dionisio fait des heures supplémentaires et petit à petit il gravit les échelons : officiel de 3a, de 2a, de 1a (24). Entre temps deux autres filles arrivent. (25) Dionisio devient contremaître ; sa progression s'arrêtera là alors qu'il a le salaire d'un chef d'atelier 3e catégorie parce qu'il s'est disputé avec son chef examinateur : selon lui il manquait de piston. Mais il pense que son cas doit être réglé bientôt par une commission. Aujourd'hui ils sont contents, ils vivent bien. Ils n'ont qu'une SEAT 850 qui les promène à travers toute la Catalogne, mais leurs filles ont pu faire de bonnes études. L'aînée a son bac et travaille à la S.E.A.T où elle a rencontré son mari, un catalan, qui est dessinateur. Ils ont un appartement sur la route de Castelldefels dont sa mère parle avec fierté. La seconde est en faculté et la troisième après ses études secondaires fait du secrétariat puis elle veut entreprendre des études d'infirmière. Les trois filles parlent et lisent le catalan, celle qui est en faculté trouve bien que certains cours soient désormais (depuis 1976) en catalan et elle se bat pour que tous le soient" Elles se sentent et s'affirment catalanes. Pas passionnées de football, elles sont néanmoins partisans du "Barça" (26), ce qui engendre des discussions sans fin avec leurs parents partisans du "Betis" (club de Seville) et de l'Espanyol car c'est "le plus faible". Dionisio et Dolores, même s'ils ne retournent que très rarement en Andalousie" conservent leur goût pour les œufs frits avec des frites" pour la tauromachie sans parler du flamenco ou des sevillanas qu'ils fredonnent sans cesse avec leur accent qui a gardé la chaleur de leur terre. Le catalan, ils le comprennent tant bien que mal au

fil des années, mais pour le parler c'est une autre histoire : "d'abord avec notre accent on n'arrive pas à prononcer bien le catalan, et puis dans le quartier ce n'était pas utile... On ne bredouille que quelques mots "pernil", "plegat", "tançat" (27) pourtant on aimerait bien le parler avec nos amis catalans." Ils aiment la "nova canço" de Raimon Luis Llach ; ils se déplacent pour voir des sardanes où des générations entremêlées, main dans la main, frappent de leurs pieds le sol catalan, leur "tierra" (pays) car "leur vie est ici", pour Dionisio et Dolores il n'est plus question de retourner en Andalousie.

Pour eux, comme pour la majorité, la S.E.A.T est symbole de sécurité, la clé de leur intégration par le travail. Il n'empêche que, vivant dans un noyau isolé créé par l'entreprise, ces migrants ne s'intègrent qu'avec le temps et par les racines familiales.

Nous avons pu juger de l'importance du rôle de la grande entreprise qui fixe et intègre le migrant tout en l'isolant. Si le migrant vient d'une région où le sous-développement a vidé, dépeuplé le village, la province natale comme l'Andalousie, il a coupé tous les liens, il ne garde que des souvenirs de hantise : l'émigration de la faim conduit à une intégration forcée, l'intégration totale ne se réalisant généralement qu'au niveau de la deuxième génération.

BIBLIOGRAPHIE

C.A.U, La emigracion Marzo-abril de 1972. Publicacion del colegio oficial de aparejadores y arquitectos de Catalufia

CANDEL (Francisco), Los otros catalanes, colec. iberica I., Ed. Peninsula, Barcelona, 1967

CANDEL (Francisco), Han matado a un nombre, han roto una ciudad, même éditeur

FERRAS (Robert), Barcelone, croissance d'une métropole. Service de reproduction des thèses. Université de Lille. 1976

RUDEL (Christian), L'Espagne du Plan ou la succession ouverte, Paris, Editions ouvrières, 1966

SUMEIRE (Régine), Migrations intérieures : les immigrants dans un quartier de Barcelone. Thèse de 3e cycle soutenue en juin 1978, Aix-en-Provence

NOTES

(1) Voir la thèse de Pierre VILAR, La Catalogne dans l'Espagne moderne. Tomes I, II, III, S.E.V.P.E.N, 1962

(2) Dénommée ainsi par R. Ferras. L'analyse du phénomène migratoire et sa répartition urbaine est remarquable dans sa thèse.

(3) L'immigration catalane ne représente que 23,7 % du total. Mais tous ceux qui ont étudié ce phénomène migratoire s'accordent pour dire que cette immigration catalane masque d'autres flux extra provinciaux.

(4) Dans notre étude nous avons pu remarquer que les provinces au plus faible revenu par tête avaient le plus fort pourcentage de sous scolarisation (Andalousie, Orense) (Migrations intérieures : les immigrants dans un quartier de Barcelone, p.46 a 49, cartes)

(5) Franco est mort en novembre 1975.

(6) L'échantillonnage total obtenu collait avec l'ensemble de la ville de Barcelone. Voir in Migrations intérieures, chapitre II, l'échantillonnage obtenu.

(7) F. CANDEL, Han nuxtado a un nombre, han roto una ciudad, p.324-325. Candelappelle toujours la SEAT : ANSA (Automoviles Nacionales, Sociedad Anonima).

(8)(Littéralement stable, mais il faut traduire : "c'est pour la sécurité."

(9) En Europe, nous sommes loin de la mobilité de l'emploi existant aux USA. Au contraire, la stabilité, la sécurité de l'emploi sont reconnues comme va leurs sociales.

(10) Le mot "bracero" vient de "brazo" (bras) et désigne le travailleur journalier agricole.

(11) F. CANDEL, op.cit. p.327

(12) Cela risquait de provoquer un blocage dans l'enquête. Néanmoins les chiffres avancés par certains permettaient de noter une différence importante entre la S.E.A.T et les autres entreprises. Alors que le minimum vital est de 20 000 pesetas en juin 76, un ouvrier spécialisé (coefficient 110) de la S.E.A.T dit qu'il touchait en octobre 75 23 000 pesetas par mois pour 174 heures, alors qu'un ouvrier qualifié (coefficient 130) d'une autre grande entreprise touche en juin 76 et après la convention collective 25 875 pesetas par mois pour 209 heures.

(13) 10 % pour les salariés de la S.E.A.T interrogés, 1,5 % pour les autres salariés.

(14) L'école n'est pas gratuite en Espagne, mais l'entreprise peut accorder une aide scolaire. La S.E.A.T accorde 3000 pesetas par mois pour les salariés n'habitant pas les Viviendas et les enfants des Viviendas ont droit à l'école religieuse gratuite jusqu'à 15 ans.

(15) A. BIROU, Vocabulaire des sciences sociales, page 176

(16) C'est le cas par exemple des logements du "Port", de l'autre côté de la colline de Montjuich. La société du Port n'a pas recréé de noyau, ainsi ne serait ce que pour faire le marché, les habitants doivent aller dans les autres quartiers.

(17) L'article 33 de la Charte des Espagnols énonce : "l'exercice des droits qui sont reconnus dans la présente Charte ne pourra porter atteinte à l'unité spirituelle, nationale et sociale de l'Espagne"

(18) F. CANDSL, op.cit. p.327

(19) Correspondent eu comité de défense des intérêts du quartier.

(20) Les autres associations de quartier en particulier

(21) Les premières années" il était interdit de parler catalan

(22) Il a fréquenté l'école jusqu'à 11 ans, après il a du travailler

(23) Vers 1952, je suppose

(24) On pourrait considérer que cela équivaut plus ou moins au coefficient 110, 120 et 130, l'oficial de la étant l'équivalent de l'ouvrier qualifié.

(25) En 1975 elles avaient respectivement 19 et 16 ans, l'aînée 23 ans.

(26) Il a deux, clubs de football à Barcelone : le Barça et l'Espanyol qui déchaînent les passions. La réponse à la question : êtes-vous pour le Barça ou pour l'Espanyol ? Indices facilement mesurables de l'intégration au milieu ambiant.

(27) "Jambon", "c'est fini", "ferme". Même s'il n'y a pas d'assimilation linguistique cernée pour Dionisio et Dolores ces mots remplacent quotidiennement leurs homologues castillans. L'infiltration est lente mais sûre.

**LES NORD-AFRICAINS
DANS LE DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES :
LE PROBLEME DE L'HABITAT**

par Alain SAINTE-MARIE

I - REMARQUES SUR L'IMMIGRATION NORD-AFRICAINE

Pour estimer le nombre des Maghrébins résidant dans le département des Alpes-Maritimes, le plus simple est, bien évidemment, de partir des chiffres fournis par les derniers recensements. On obtient ainsi les données ci-jointes (cf. annexe I A).

L'immigration nord-africaine apparaît comme liée à l'histoire de la décolonisation. L'extension de la guerre d'Algérie au Constantinois a déclenché une forte vague de départs vers le sud de la France ; elle s'est prolongée avec les difficultés politiques et surtout économiques de l'indépendance. L'arrivée massive des Tunisiens s'effectue après l'accession à l'indépendance de leur pays. Il faut y voir des causes multiples : difficultés économiques, échec de l'expérience Ben Salah, extension du chômage aux jeunes diplômés... Or c'est aussi à partir du milieu des années cinquante que de nombreux Français de l'Empire colonial se sont établis dans le département des Alpes-Maritimes, mouvement qui prit une grande ampleur avec l'afflux des Français d'Algérie. D'où un essor considérable du bâtiment et des travaux publics faisant appel à une nombreuse main d'œuvre peu qualifiés. Les Nord-africains prirent alors la relève d'une immigration italienne fortement ralentie.

La décolonisation a laissé en outre de profondes traces sur toute une partie de la population et du monde politique niçois. L'immigration nord-africaine est particulièrement mal perçue. Il suffit pour s'en convaincre de dresser la longue liste des incidents dont furent victimes à Nice ou dans le département les travailleurs immigrés. Ce phénomène de rejet se manifeste nettement au niveau de l'habitat : particuliers et agences refusent en général de louer à des Nord-africains, les familles ont très difficilement accès aux H.L.M., les projets de construction de foyers se heurtent à de fortes oppositions, si bien que la majeure partie des immigrés nord-africains doit se rabattre sur les logements de fortune, et les bidonvilles se multiplient à partir de 1956.

Indicateurs précieux, les chiffres fournis par les recensements sont loin d'être parfaitement fiables. Les divers recensements sous-estiment le nombre des immigrés et plus particulièrement des maghrébins (cf. annexe I B) ; cette constatation établie à partir des chiffres de la Préfecture et confirmée par de multiples enquêtes ou recoupements, contient en elle-même les principales caractéristiques de la situation des Nord-africains dans les Alpes-Maritimes, car cette évasion, volontaire ou involontaire, provient de l'importance numérique des "isolés" (célibataires ou migrants venus : sans leur famille) -les familles, mieux intégrées sur le plan de l'habitat en général, sont aussi mieux connues-, de la proportion relativement élevée de ceux qui sont en "situation irrégulière" (1), et, plus encore, de la dispersion et de l'extrême médiocrité de l'habitat de multiples formes ne sont pas déclarées, pas reconnues, d'autres sont par définition mobiles (logement de chantier) si bien que beaucoup d'adresses sont périnées, inconnues ou de complaisance, et la sur occupation est soigneusement dissimulée...

Les chiffres sont particulièrement incertains pour Menton et Nice, portes d'entrée de l'immigration clandestine et centres de redistribution vers la France ou le reste du département. C'est ainsi que l'on a pu proposer un coefficient correcteur de 1,5 pour la population maghrébine "isolée" de Nice.

La population maghrébine est extrêmement marginalisée. Elle accepte (ou se crée des conditions d'habitat difficiles pour de multiples raisons. Essayons de les regrouper, sans ordre préférentiel :

a) L'incertitude des lendemains : peu ou pas de sécurité de l'emploi, sans oublier la fréquence des accidents ou des maladies professionnelles ; l'immigration tend à devenir de longue durée mais nul n'est assuré qu'elle sera définitive : chômage prolongé, négligences dans les démarches administratives" raisons familiales peuvent provoquer un retour au pays, surtout pour les isolés (2). Et il faut aussi tenir compte des variations de la politique française de l'immigration. Nul ne sait si les cartes de séjour des Algériens seront renouvelées en 1980.

b) L'insécurité permanente. Les maghrébins se sentent les mal aimés de la société française ; ils sont l'objet d'un racisme quotidien multiforme, ils vivent dans la hantise de l'agression et se savent dénoncés comme auteurs de multiples maux : criminalité, propagateurs de maladies diverses, responsables du chômage, etc. Ils craignent l'arbitraire policier ou administratif, se sentent inégaux devant la justice.

Aussi ont-ils tendance à se regrouper par affinités familiales, locales -originaires de M'Saken à Vencet du Constantinois (El Milia, Djidjelli) au Cannât, etc. à créer des réseaux relationnels entre localités, entre diverses formes d'habitat (cf. les liens entre les bidonvilles et le vieux Cannet, le rôle de la cité modulaire et de son marché, relayant le bidonville de la Digue des Français, etc.). La solidarité, dans ce contexte, reste une valeur fondamentale. C'est un élément important pour expliquer la surcharge de nombreux habitats, y compris "institutionnels" comme les foyers Sonacotra : accueil de parents et de compatriotes, en transit, en difficulté temporaire de logement... c'est une raison souvent invoquée par les particuliers, les agences, voire les administrations pour refuser de loger des Maghrébins.

c) Des différences mal acceptées ; l'une des plus importantes paraît être la taille des familles (4 à 6 enfants en moyenne) qui effraie les logeurs, qui n'est pas adaptée aux programmes des HLM (rareté ou absence des logements de type F5 ou F6). Viennent ensuite une foule d'éléments bien connus (analphabétisme, statut de la femme, accoutumance de la misère, pratiques religieuses, alimentaires, expression culturelle, etc.) qui mal ressentis ou mal compris alimentent les jugements et les comportements racistes à l'égard de "ces gens qui ne savent pas vivre".

II - LES FORMES DE L'HABITAT

Nous passons très vite sur les "formes correctes" de l'habitat : logements en appartement ou en villa, logements en foyers (2 000 lits pour les Alpes-Maritimes) pour nous attarder sur les formes de l'habitat insalubre qui concernent 15 à 20 000 étrangers dans le département, en immense majorité maghrébins.

1 - Typologie de l'habitat insalubre

a) Le bidonville : de structure variable, de quelques baraques à de vastes ensembles organisés ; assez souvent il se forme à partir d'un immeuble abandonné et squattérise (qui assure le point d'eau). Ce noyau "en dur" peut être une ancienne demeure, voire un hôtel (hôtel du Nord S Antibes) ou des bâtiments d'exploitation agricole. C'est une juxtaposition de baraques en planches, en parpaings, voire de caravanes ou de carcasses de camions récupérées.

Sa durée dépend de sa situation. Dans le tissu urbain il fait souvent tâche, quelque dissimulé aux regards qu'il soit (palissade, repli de terrain) A Nice tous les grands bidonvilles

ont été rasés parfois après des incidents, des incendies suspects. L'un d'entre eux, celui de l'Olivette, était situé en plein Cimiez, sur l'emplacement du terrain destiné à la construction de l'actuel musée Chagall (cf. annexe 2). Nice a eu cependant le privilège d'être l'une des dernières grandes villes de France à compter d'importants bidonvilles (aéroport, Digue des Français) qui ont été résorbés seulement en 1976 devant les nécessités de l'urbanisme (parking, stade, autoroute) (cf. annexe 3).

Le bidonville a tendance à renaître sans cesse sur tous les terrains un peu écartés, difficiles d'accès mini bidonvilles, certains en voie d'extension. D'autres poursuivent une existence "paisible", profitant temporairement d'une situation à l'écart de la poussée des axes de circulation et d'urbanisme, celui de Font Marie au Cannet "sur les premiers terrains de l'arrière pays qui, ayant perdu leur vocation traditionnelle agricole, n'ont pas encore trouvé leur emploi dans la construction de résidences", ou celui de Cap d'Ail parfaitement cachés, mais menacé d'enclavement.

Partout les conditions d'hygiène sont épouvantables, partout l'habitat est attentatoire à la dignité humaine, partout naissent des forces d'exploitation, voire de sous exploitation, mais les maghrébins y sont « tranquillement » entre eux et de solides réseaux relationnels fonctionnent.

b) Les bâtiments bidonvillisés : c'est du bidonville vertical, un immeuble abandonné souvent squatterisé (3), assez important pour abriter 20 à 80 personnes, situé un peu partout aux hautes des vicissitudes du parc immobilier. Un des cas limites est fourni par la pension Fabia, à la racine du Cap d'Antibes, l'un des endroits où le prix du terrain est sans doute l'un des plus élevés d'Europe. Ces immeubles que l'on rencontre aussi bien à Menton qu'à Mougins, sont appelés, par dérision, des "châteaux" par les immigrés. Bidonvilles et bâtiments bidonvillisés sont peuplés exclusivement de maghrébins et les familles y sont très rares (deux ou trois cas).

c) Les logements sur le lieu de travail ou assurés par l'employeur : ce sont les plus mal connus car ils sont situés sur des propriétés privées à l'accès le plus souvent interdit. C'est une des formes les plus anciennes puisqu'on la rencontre avec les débuts de l'immigration maghrébine dans les établissements industriels de la vallée du Paillon (S.N.A.F., Costamagna) qui "embauchaient directement dans le village de Kabylie, logeaient les travailleurs dans l'usine et permettaient le retour en Algérie le temps de la cueillette des olives". Elle se poursuit, notamment dans certaines entreprises du B.T.P. qui logent une partie de leurs ouvriers dans des dépôts de matériel. Normalement ces logements devraient être agréés pour un nombre de travailleurs défini. Même quand c'est le cas (Costamagna à Cagnes sur Mer), et c'est presque exceptionnel, il y a surcharge. Il faut y ajouter les baraques de chantier, les caves et les garages inachevés des immeubles en construction ; aux Marinas de Villeneuve-Loubet, l'ampleur et la durée du chantier ont entraîné une sédentarisation en un mini bidonville qui doit disparaître avec la réalisation du parking de la dernière Marina.

Ces habitats sont généralement très médiocres, voire totalement insalubres ; leurs occupants sont très difficiles à évaluer, d'autant plus que la mobilité est grande ; le logement peut être gratuit, donner lieu à une redevance ou être considéré comme une partie du salaire. Le plu.3 souvent il est lié à l'emploi, dépendance supplémentaire à l'égard de l'employeur. Cette forme semble assez répandue dans les exploitations agricoles (maraîchers, horticulteurs).

d) L'habitat dégradé dans le tissu urbain : la diversité est extrême. Il s'agit de garages, de caves, de mansardes, d'immeubles vétustés ou inachevés, exploités en immeubles de rapport pour immigrés. Les parties communes sont en fort mauvais état, l'entretien et l'investissement quasi nuls, la gestion consistant essentiellement à percevoir les loyers souvent en utilisant un intermédiaire immigré, les équipements sont scalaires ou inexistantes ou hors d'usage, qu'il s'agisse de l'eau" du chauffage, de l'aération, du sanitaire. La surcharge assure une rentabilisation maximum (4 à 5 personnes par pièce en moyenne). Familles et isolés s'y côtoient parfois. Il existe toute une gradation : familles pauvres françaises et d'immigration européenne assez ancienne (Italiens par exemple), puis familles d'immigration européenne plus récente (Espagnole à Beausoleil et à Grasse par exemple) et en bas de l'échelle du logement les maghrébins, les isolés étant encore à plus mauvaise enseigne que les familles. Bs tels logements se trouvent disséminés un peu partout avec de fortes concentrations dans les vieilles villes non rénovées (Menton, Nice, le Cannât, Vence et surtout Grasse). A la Trinité (Les Vignasses) et à Tourette-Levens un même propriétaire exploite des immeubles hâtivement construits (4), restés inachevés, n'ayant pas reçu de certificat de conformité ou déclarés insalubres ; les parties communes sont dans un état épouvantable et en l'absence de tout entretien la dégradation d'ensemble est accélérée. Pourtant dans ces ghettos taudis les loyers sont élevés. On ne peut qu'être étonné de la tolérance officielle dont il bénéficie, à moins que les autorités ne préfèrent fermer les yeux feu ta do. pouvoir (ou de vouloir) se substituer à lui.

e) Les cafés garnis : tenus par un compatriote, ils sont peu nombreux dans le département. L'entassement y est très poussé, le confort rudimentaire et les techniques d'exploitation sont celles des "marchands de sommeil".

f) Les habitats institutionnels dégradés il faut reconnaître que même lors qu'il s'agit d'immeubles créés spécialement pour abriter des immigrés et gérés par des organismes agrafés, il peut y avoir problème, en raison d'investissements insuffisants (Carnes la Bocca), de la médiocrité de la construction et de la surcharge de l'occupation (cite modulaire de Nice), mais généralement une telle situation entraîne, plus ou moins rapidement, une réaction : rénovation ou reconstruction.

2 - Remarques d'ensemble

Fondamentalement, il s'agit de formes d'habitats qui ne pourraient pas être normalement utilisés par la population nationale'; ainsi, et d'une certaine façon c'est à inscrire au passif de l'immigration, des immeubles vétustés dégradés, inachevés, fournissent sans investissements des revenus élevés. Le plus souvent, accepter une famille maghrébine, c'est constater une moins-value de son appartement et donc refuser tous frais d'aménagement, même ceux qu'impose la loi. Le calcul du loyer s'effectue par appartement, par pièce ou par tête, celui-ci seul entraînant l'appellation de marchand de sommeil ; Les baux sont extrêmement rares de même que les quittances qui, quand elles sont lisibles, indiquent le plus souvent des loyers inférieurs à la réalité, le reste étant payé en dessous le table ou sous forme de charges gonflées.

Il faut aussi souligner que, même s'ils ont cette affectation depuis des années, voire des dizaines d'années, ce sont toujours des habitats précaires destinés à disparaître soit à la suite de l'achèvement du chantier, soit à cause de la poussée de l'urbanisation (bidonvilles de divers types), soit d'opérations de rénovation publique ou privée. Certaines opérations de "reconquête" sont ainsi achevées ou presque, par exemple aux Hauts de Cagnes, d'autres sont

en cours ou en projet (Vence, Nice, Grasse...) Dans ce dernier cas la rénovation de l'auréole la plus extérieure et la plus récente a entraîné un glissement de nombreux immigrés vers le noyau central.

III - UNE POLITIQUE DE L'HABITAT

Pour aussi discrets que soient les Nord-Africains, la question de leur logement se pose fréquemment avec acuité. C'est un bidonville qui doit disparaître, c'est un jugeaient d'expulsion à faire exécuter, c'est un quartier ancien en cours de rénovation, voire un habitat insalubre menacé par un glissement de terrain, etc.

La plupart des immigrés souhaitent du reste une amélioration de leurs conditions de logement. Les familles souffrent particulièrement de l'insalubrité et surtout de l'exiguïté de leur logement et sont souvent prêtes à payer un loyer plus élevé, à effectuer des travaux d'amélioration si la stabilité leur est garantie, mais elles souhaitent aussi ne pas perdre leurs réseaux relationnels, la proximité des écoles, puisque les enfants sont scolarisés, des commerces, etc. Pour les célibataires les choses sont un peu plus compliquées car beaucoup répugnent à payer des loyers qu'ils jugent trop élevés pour leurs ressources, ou qui leur paraissent un détournement par rapport aux buts qu'ils poursuivent (envoyer l'argent 3. la feuille, amasser un pécule...). Ils sont aussi, souvent, réticents devant les contraintes qu'implique un logement en foyer.

Une politique du relogement des immigrés doit tenir compte de multiples éléments. A l'heure actuelle ce qui est le plus couramment préconisé, pour éviter le rejet et le ghetto, c'est la dispersion dans le tissu urbain. Pour les familles l'accès aux H.L.M. et peut être plus encore le maintien sur place par la réhabilitation de l'habitat ancien ou dégradé partout où cela est possible. Pour les isolés la multiplication de mini foyers de 100 à 150 lits dans les endroits de forte concentration. Evidemment pour parer au plus urgent, deux grands foyers restent nécessaires, la cité modulaire, construite pour 5 ans et dont on ne sait ce qu'elle deviendra et un foyer sur l'emplacement des bidonvilles de Font Marie au Cannet. En principe toujours une grande partie de ce programme devrait être financé par les immigrés eux-mêmes par l'intermédiaire du F.A.S., avec le concours des collectivités locales, l'essentiel de la réalisation et de la gestion ultérieure des habitats ainsi créés ou améliorés étant confié à la Sonacotra.

Mais une telle politique, notamment dans les Alpes-Maritimes, est loin d'être populaire. Tout projet d'implantation d'un foyer provoque une levée de boucliers, la formation d'un comité de défense de tel ou tel quartier, des pétitions, des interventions à tous les niveaux. Le substrat de cette hostilité est d'essence xénophobe, raciste (foyer d'insécurité, d'insalubrité...) et politique (on n'a pas à s'occuper de gens qui nous ont chassé de leur pays, qui font concurrence aux nationaux sur le marché de l'emploi, etc.). Mais cela s'exprime plus ou moins brutalement. Haineux au niveau de la conversation privée ou du meeting, les arguments deviennent plus neutres à celui de la démarche officielle : l'implantation d'un foyer entraîne une moins-value des appartements et de" commerces voisins, le terrain proposé serait mieux employé pour des réalisations sociales en faveur des habitants du quartier : école, crèche, stade, etc. l'hostilité plus ou moins résolue devient argument électoral.

Et les pouvoirs publics en tiennent compte. Dans l'incertitude électorale de ces dernières années, tant sur le plan local que national, ils ont mis systématiquement en sommeil tous les projets qui risquaient de déclencher des réactions d'hostilité (par exemple à Nice, où

le chantier du foyer de la Madeleine est arrêté arrêté). Pour les mêmes raisons, les municipalités, indépendamment de leur étiquette politique, sont peu enthousiastes pour trouver un terrain et assurer la construction d'un foyer, l'opération risquant de leur aliéner une partie de leur électorat. Elles pensent qu'une telle opération est plutôt du ressort de l'Etat ou des employeurs, responsables ou utilisateurs de l'immigration, voire de la commune voisine, course par exemple à Beausoleil où la plupart des immigrés résidant sur le territoire de la commune travaillent à Monaco pour le compte d'entreprise monégasques mais où les autorités empêchent la main d'œuvre étrangère de s'établir.

Il faut aussi tenir compte ces fluctuations de la politique officielle à l'égard de l'immigration. De 1974 à 1976, avec la création d'un Secrétariat d'Etat aux Immigrés confié à M. Paul Dijoud, la visite du Président de la République dans un bidonville marseillais, on semblait s'orienter, tout en fermant les frontières à l'immigration, vers l'amélioration du sort des travailleurs étrangers. Dans le département des Alpes-Maritimes, un plan quinquennal en leur faveur était annoncé en juin 1976 (cf. annexe IV). Da Sonacotra se livrait à une grande enquête dont nous avons exploité ici les résultats, de nombreux projets étaient élaborés.

Las de l'aggravation du chômage, les incertitudes électorales mirent en sommeil la plupart de ces projets ne furent mis en construction qu'un foyer excentrique à Cantagalet (5) et un autre à Grasse (6), tout le reste fut laissé en suspens jusqu'en 1979, où le 30 janvier la commission départementale du Conseil général approuvait "la procédure d'acquisition de propriétés sises à Nice (avenue Saint-Augustin), le Cannet, Cap d'Ail et Mandelieu en vue de la construction par la société Sonacotra de quatre nouveaux foyers pour le logement de travailleurs immigrés". S'y ajoutent les décisions déjà prises à la Madeleine, Cannes-la-Bocca (rénovation du foyer de l'ATE) rue de la Gendarmerie, ainsi que des projets d'expropriation et de reconstruction des immeubles des Vignasses à la Trinité.

Devant l'inertie ou l'hostilité que l'on rencontre partout dès qu'il est question d'améliorer l'habitat des Nord-Africains dans le département des Alpes-maritimes, on peut se demander si le raisonnement profond n'est pas le suivant :

- tant qu'il s'agit d'un habitat précaire, l'immigration n'est pas vraiment installée. Si l'on construit des foyers, si l'on relogé des familles en H.L.M. (7), elle devient permanente et il faudra vivre avec elle sans faire semblant de ne pas la voir, et cela beaucoup de particuliers" de municipalités ne le veulent pas.

- il ne faut pas encourager l'immigration maghrébine : faute de pouvoir, pour des raisons économiques, diplomatiques la refouler brutalement, il faut la dissuader au maximum ; l'inertie en matière de logement serait alors une tentative de refoulement "à l'usure". Si malgré tout, les magrébins s'obstinent, tant pis s'ils sont victimes "d'une rentabilisation sauvée de l'habitat dégradé" et de formes d'exploitations diverses tant de la part des logeurs français que de leurs compatriotes.

Le temps de la sollicitude est-il passé ? Ou peut-on espérer, à brève échéance, en même temps que la régulation du flux migratoire, une véritable politique d'insertion qui commence par l'amélioration de l'habitat ?

Mai 1979

NOTES

(1) Situations irrégulières

Les irréguliers complets : ni titre de séjour, ni titre de travail. Ce sont les clandestins, entrés avec un visa de tourisme ou autrement. Ils sont particulièrement nombreux parmi les isolés tunisiens. Quelques épouses se trouvent aussi dans cette situation et n'ont pu la faire régulariser car le logement occupé par la famille "ne correspond pas aux normes".

Les semi irréguliers : ceux qui disposent d'un titre de séjour et de travail pour un département autre que les Alpes-Maritimes, ou d'un titre de séjour parvenu à expiration, ou qui travaillent dans le B.T.P. avec un contrat d'ouvrier agricole, etc.

Les uns et les autres, généralement connus des services de la police et de la Préfecture, sont simplement tolérés. Ils sont refoulables sans justification et victimes désignées d'opérations "coup de poing" comme celle menée le 6 février 1978 dans deux foyers de Nice et marquée par l'expulsion d'une vingtaine de Tunisiens en "situation irrégulière". Ils sont donc particulièrement vulnérables, donc généralement très discrets sur le plan de l'habitat, et surtout ils offrent peu de résistance à l'exploitation, tant sur le plan du travail que du logement.

A l'heure actuelle toute procédure de régularisation est bloquée. Il faut cependant signaler deux événements importants. L'obtention de cartes de travail et de séjour provisoires, par une dizaine d'irréguliers tunisiens à la suite d'une grève de la faim dans les locaux du monastère de Cimiez avec un important soutien, en février 1973, Et surtout, sur le plan numérique, les régularisations intervenues lors du relogement, en 1976, des occupants des bidonvilles de l'aéroport et de la Digue des Français dans la cité modulaire de la plaine du Var.

(2) Pour les familles un départ volontaire devient de plus en plus illusoire avec la scolarisation des enfants, de plus en plus ignorants de l'arabe : elles n'envisagent guère un retour au pays même quand le chef de famille perd son emploi.

(3) Parfois un ancien bâtiment industriel : l'usine à savon de Beausoleil.

(4) A Tourette -Levens : 104 familles et 140 isolés, au total 880 personnes et 44 familles aux Vignasses.

(5) Géré par l'ALIF (Association pour le logement des Immigrés et de leur famille), il doit ouvrir en sept. 79 : les loyers y seront élevés (450 F/mois pour une chambre occupée par une personne) (160 places).

(6) Géré par la Sonacotra, achevé à peu près à la même date (200 places).

(7) Le relogement d'immigrés étrangers en H.L.M. se heurte à de nombreuses restrictions. Sans qu'il y ait de normes officiellement définies on constate que le seuil dit de "tolérance" est estimée à 15 % d'étrangers (à moins qu'il y ait un immeuble "sacrifié" comme à l'Ariane) et qu'il descend à 7,5 % pour les maghrébins. Prenons l'exemple d'une opération menée à Cannes-la-Bocca (La Frayère) : on a accepté d'y introduire 15 % de familles étrangères, moitié maghrébines, moitié non maghrébines, alors que les demandeurs étaient à 82 % maghrébins.

ANNEXE 1 A

Population totale par sexe et tranche d'âge - Alpes Maritimes

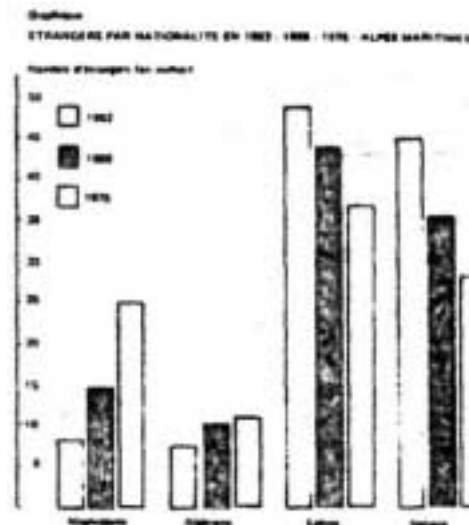
Tranches d'âge	1962		1968		1975	
	Population totale	%	Population totale	%	Population totale	%
Moins de 20 ans	148.475	24,0	172.824	23,9	187.845	23,0
20 à 39 ans	153.831	24,8	180.932	25,0	204.180	25,0
40 à 64 ans	203.453	32,9	228.604	31,8	244.215	29,9
65 ans et plus	113.166	18,3	141.164	19,5	175.490	21,5
Non déclarés	—	—	—	—	4.660	0,6
Ensemble	618.925	100,0	723.524	100,0	816.390	100,0
dont : Hommes	291.520	47,1	340.636	47,1	384.820	47,1
Femmes	327.405	52,9	382.888	52,9	431.570	52,9

Etrangers par sexe et nationalité - Alpes Maritimes

	1962			1968			1975		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Maghrébins (1)	7.840	850	8.690	12.524	2.832	15.066	19.445	5.570	25.015
dont :									
Algériens (2)	6.724	553	7.277	9.696	1.112	10.808	9.285	1.630	10.915
Latins (1)	24.763	24.145	48.908	22.486	21.464	43.952	16.700	17.815	36.515
dont :									
Espagnols	2.005	1.897	3.902	3.548	3.280	6.828	2.780	2.736	5.515
Italiens	22.758	22.548	45.306	18.000	17.524	35.524	14.270	13.745	28.015
Autres	8.227	9.180	18.415	7.064	7.298	14.372	8.076	8.545	16.620
Total	41.830	34.192	76.022	42.096	31.284	73.380	46.220	31.930	78.150

(1) Les Portugais et les Marocains sont inclus dans la rubrique «Autres» en 1962.

(2) En 1962 : « Musulmans originaires d'Algérie ».



Population étrangère

La croissance de la population étrangère est nettement inférieure à celle de l'ensemble de la population, respectivement + 6,5 % contre + 12,8 %. Comme cette population avait légèrement régressé entre 1962 et 1968, la part des étrangers dans la population totale n'a cessé de se réduire depuis 1962, tombant successivement de 12,3 % en 1962 à 10,1 %, en 1968 et 9,6 % en 1975. A l'intérieur de la population étrangère la substitution d'une population maghrébine à une population latine, déjà entamée entre 1962 et 1968 s'est poursuivie et même accentuée depuis cette date. Ainsi au cours de la première période alors que la population maghrébine augmentait de 73,1 % (2). La seconde se réduisait de 10 %. Au cours de la

période 1968-1975 les mêmes mouvements ont été enregistrés : accroissement du nombre des Maghrébins de 66 T., réduction de la population latine de près de 17%.

La forte augmentation des Maghrébins a jusqu'en 1968 concerné principalement les Algériens qui en constituaient d'ailleurs à l'origine le plus gros contingent. Depuis cette date la population algérienne est demeurée stable et ce sont les populations de Tunisiens et de Marocains qui ont connu une très vive progression (graphique 1). Pour ce qui est de la population latine, les italiens en représentaient en 1962 la partie essentielle. Cette population n'a cessé de décroître nettement (- 21,6 % de 1962 à 1968 et - 21.1 % entre 1968 et 1975). Les Espagnols dont la population avait fortement augmenté au cours de la période précédente, à partir il est vrai d'un niveau relativement faible, ont vu leur nombre se réduire sensiblement depuis 1968.

Au total alors que la population latine représente en 1962, 64.3% de la population étrangère et les Italiens à eux seuls, 59,6%, leurs parts n'étaient plus respectivement que de 46,7% et 35,8% en 1975.

(2) Ce taux est légèrement surestimé dans la mesure où les Marocains n'étaient pas inclus dans la population maghrébine en 1962.

ANNEXE I B

POPULATION ETRANGERE DANS LES ALPES-MARITIMES (1975) (selon la Préfecture)

111 750 étrangers (116 260 en 1977) soit environ 13,1 % de la population du département dont 36 000 Maghrébins soit 32,5 % de la population étrangère

dont 36 000 Maghrébins soit 32,5 % de la population étrangère
soit 15 300 Algériens (15 760 en 1977)
14 800 Tunisiens)
5 900 Marocains) (21 800 en 1977)

Cette population est masculine à 95 % pour les Algériens, 90 % pour les Tunisiens et 80 % pour les Marocains.

Sources de cette étude

Etude des conditions d'habitat des immigrés dans les Alpes-Maritimes, Sonacotra, mars 1977

Projets et rapports d'activités du Comité d'Animation Sociale de fêv.1977 à mai 1979, Nice

Archives de l'Association de Solidarité aux Travailleurs Immigrés des Alpes-Maritimes (ASTIAM)

Claude VINCENT, Les travailleurs étrangers à Nice de 1945 à 1974, mémoire de maîtrise d'histoire, Nice, 1975

ANNEXE II

Comment on résorbe un bidonville (Nice Matin, 13 août 1966, p.3)

LES POMPIERS ONT INCENDIE UN BIDONVILLE DE CIMIEZ SUR L'EMPLACEMENT DUQUEL SERA EDIFIE LE MUSEE CHAGALL

Sortant quelque peu de leur emploi habituel, les pompiers de Nice ont allumé un incendie volontaire.

Cet acte peu banal s'est déroulé hier, à partir de 5 h 30 dans le cadre résidentiel de Cimiez, au domaine de l'Olivette, envahi, au regret maintes fois exprimé des riverains, par des bidonvilles occupés par des squatters nord-africains.

Il constitue l'épilogue d'une assez longue histoire. La ville de Nice avait acquis un grand terrain de l'ancienne propriété de M. Stolkind pour y édifier un musée consacré aux oeuvres léguées à la France par le peintre Marc Chagall.

Cependant, quelque 400 ouvriers algériens, qui avaient installé leurs gourbis dans les bâtiments en ruine de la villa et alentours, devaient être délogés.

Un jugement du 25 avril dernier ordonnait leur expulsion à laquelle il avait été sursis jusqu'au 31 juillet. La plupart des occupants obtempérèrent et trouvèrent asile sur d'autres chantiers. Mais il restait des récalcitrants auxquels il fut fait sommation le 2 août par M. Brun, huissier de justice, assisté du commissaire principal Gaule et de l'O.P.J. Malem, dont la connaissance de la langue arabe fut sollicitée pour une harangue bien sentie.

Un nouveau délai de grâce de huit jours leur était accordé. Des tracts le leur expliquant leur furent distribués, et depuis, chaque jour l'ordre de partir leur était renouvelé.

Il restait une douzaine d'obstinés qui ne se résolurent à déménager leurs hardes que hier à la dernière minute, lorsqu'ils virent le dispositif en place : policiers et pompiers. Ceux-ci s'assurèrent d'abord que les lieux étaient vides d'habitants, puis firent enlever quelques chats errants par le capteur municipal.

En quelques minutes de hautes flammes s'élevèrent de toutes les baraques tandis que les lances arrosaient les buissons et les arbres du voisinage... A midi il ne restait plus rien que des débris calcinés et noyés à la disposition des services municipaux qui vont procéder au nettoyage et clôturer la propriété.

Annexe III

LE BIDONVILLE DE LA DIGUE DES FRANÇAIS (document Sonacotra, 1975)

Le bidonville s'est développé à partir de 1964-1965 sur un terrain qui dépendait du domaine fluvial. En 1970" 1000 Maghrébins occupent déjà 300 baraques. 20 commerces" cafés, épiceries, boucheries" sont installés sur place. Sa réputation de lieu d'accueil et de centre commercial est faite. A la fin de 1973, l'équipe d'animation de la Sonacotra estime la population du bidonville à 1980 hommes (plus ou moins 5 %), dont 60 % sont d'origine tunisienne et 40 % d'origine algérienne.

Les baraques sont achetées ou louées : Une baraque se paie de 600 à 2000 F, selon qu'elle est en bois ou en parpaings. La location d'un lit sur un espace de 7 à 9 m² partagé entre trois personnes vaut de 40 à 100 F. La plupart des propriétaires sont des Maghrébins. La surface bâtie moyenne par personne est de 2 m².

Les habitants" tous des hommes adultes" viennent généralement de zones rurales. Ils se réunissent par familles ou villages d'origine : sud tunisien, où s'ils sont Algériens régions frontalières proches de la Tunisie ; ils conçoivent leur séjour comme provisoire, pratiquent leur religion, gardent de profondes et multiples attaches avec leur pays.

Leur premier souci est d'assurer la subsistance de la famille qu'ils ont laissée au pays et à laquelle ils envoient régulièrement une part de leurs salaires. Ces familles sont parfois très importantes : 52 % d'entre eux ont de 7 à 12 personnes à charge.

Les 3/4 des Tunisiens et 92 % des Algériens qui vivent sur le bidonville ont des emplois, principalement dans le bâtiment et les travaux publics, et sont en règle vis à vis de l'administration française. Mais beaucoup ont contracté des dettes, soit pour acheter une baraque, soit pour payer leur voyage ou même un contrat de travail, soit pour continuer à expédier de l'argent chez eux malgré les périodes de chômage.

Les animateurs ont d'autre part constaté que les habitants du bidonville connaissent très mal leurs droits et se trouvent donc dans l'incapacité de les faire valoir, qu'ils s'agisse d'accidents du travail, de congés payés, d'heures supplémentaires, de primes de panier etc. Les démarches, administratives, plus nombreuses pour eux que pour les Français sont plus difficiles à comprendre et à effectuer.

Ils sont enfin très sensibles au rejet dont ils sont l'objet de la part de la population française, ce qui les incite à se regrouper dans le bidonville malgré les très mauvaises conditions de vie qu'ils y trouvent.

Annexe IV

M. DIJOU D A NICE

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat chargé des Travailleurs immigrés, doit procéder, mardi 8 juin 1976 à Nice, avec M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au Tourisme et maire de la ville, à la mise en place d'un plan quinquennal (1976 1980) en faveur des travailleurs étrangers des Alpes-Maritimes qui, dans ce département, sont au nombre de 110 000 sur une population totale de 810 000 personnes (13,6 %). Ce plan comporte les domaines d'action suivants :

Logement. Pour les immigrés isolés, construction immédiate de 1000 places en foyers de petite taille, puis, de 1978 à 1980, de 3000 autres places (1500 personnes ont déjà été relogées après la destruction des bidonvilles de la Digue des Français et de l'aéroport de Nice). Pour les familles, construction de 200 logements par an...

Le Monde, 8 juin 1976